MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Août-Septembre 2021 N°4 - 26e année

SOMMAIRE

PV du 3 mars 2021 (suite):....4 à 8, 10 et 11
PV du 21 avril 2021:....13 à 18, 20, 21, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 40, 41, 42
PV du 26 mai 2021:....44 à 53
Casino....9, 24, 25
Massage, Bien-Être....19
Terrasses....22, 23
Commerçants....36
Gastro:....26, 27
Clin d'œil:....33
Artisans:....38, 39

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN ENTENDRE ?

((TESTEZ GRATUITEMENT*))
VOTRE AUDITION

PRENEZ RENDEZ-VOUS
AU 021 963 43 43

ALAIN AFFLELOU Acousticien | MONTREUX Grand-rue 42

THERAFORM voir page 19

*Test non médical. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch

125 vaudoise Assurances

So Smart
CONNECTEZ VOTRE LIEU DE VIE
SHOWROOM à Montreux
021 965 22 44
so-smart.swiss
Wi-Fi Sécurité Confort Multimédia Ambiance Domotique

CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA
MAÇONNERIE – CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE – PLÂTRERIE – BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES
076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

Eco technology sans bisphénol
Solu Tubes® SA
Assainissement de conduites
Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé
STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!
1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07
1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07
1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

SORRENTINO
• Chauffage • Sanitaire • Solaire
• Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
• Bois • Ebouage • Dépannage
MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch
Buderus technique de chauffage SA

L'immobilier durable
www.bernard-nicod.ch
BERNARD NICOD
VEVEY 021 925 70 70
MONTREUX 021 965 44 44

Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie
COLLECTION SEA2SEE
Maud Le Car Championne de surf
FAITES UN GESTE POUR LA PLANÈTE !
Montures fabriquées à partir de déchets plastiques marins recyclés*
#Optic2000SENGAGE
Optic 2000 Montreux - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux
Tel. +41(0)21 963 29 29 - services@optic2000montreux.ch

AMSTEIN SA
BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

PLUS DE 4’000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux

Eaux minérales - Jus de Fruits

HORAIRES DES MAGASINS

LUNDI - JEUDI

8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30

VENDREDI

8h30 - 18H30 (Non-Stop)

SAMEDI

9H00 - 16H00 (Non-Stop)

NOUVEAU MAGASIN OUVERT À AIGLE!

MAGASIN DE ST-LÉGIER
Veyre d’en Haut B 2, 1806 Saint-Légier

MAGASIN D’AIGLE
Route industrielle 8, 1860 Aigle

KALEC-MOTOR SA
Depuis 1947

Frédéric Kalbfuss
Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch

GRUNDFOS RÉPARATEURS AGRÉES
GRUNDFOS

moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

MONTREUX
INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:
Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49
E-mail: infoville@bluewin.ch
Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux 2

Parutions: en 2021, 3 x papier - 2 x Internet.
N° 1 mars, 25 mars;
N° 2 mai - internet;
N° 3 juin, 19 juin;
N° 5 octobre, 21 octobre;
N° 6 décembre, internet

Prochain numéro: 21 octobre (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 5: **3 octobre**
Mise en page et impression: Media f Montreux
Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

www.montreuxinfoville.ch

Vos solutions immobilières depuis 1961

Plus de 500 offres sur www.publiaz.com

PUBLIAZ
GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14
CP 1513 – 1820 Montreux
montreux@publiaz.com
Tél. + 41 21 966 00 66

swiss EXCLUSIVE REALTY by Publiaz
uspi vaud
immobilier.ch
Membre SwissRéseau

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils

le Relais
Restaurant traiteur

Venez découvrir
nos spécialités !!!

-Röstis à la carte
-Cocottes (plat mijoté)
-Suggestions selon la saison
-Sorbets maison

Terrasse semi-couverte
vue sur la dent de Jaman

Service traiteur
n'hésitez pas à demandez
un devis.

Fermé le lundi toute la journée, mardi soir et dimanche soir

Route des Narcisses 74 1833 les Avants
tel : 021 981 19 80
www.cafe-restaurantlerelais.com

Est. 1970
TABASHOP
Montreux

Davidoff
Habanos

Visitez notre magasin en ligne
www.tabashop.ch

Grand Rue 46 • 1820 Montreux • +41 219637070 • info@tabashop.ch

7.5 sur le rapport No 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux. (Rapp. Mme Laurence Sierro);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'ai juste une question adressée à M. Walther, par intérêt technique, parce que je n'ai pas pu trouver plus que ce qu'il y a dans le rapport, mais nous parlons des VMCV en intégrant le développement des nouvelles technologies dans les infrastructures, pourrait-il juste me dire en 1 ou 2 mots quelles sont ces nouvelles technologies parce que cela m'intéresse.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Vous parlez de la phrase: «M. Walther répond que les VMCV suivent ces évolutions et les proposera en temps voulu.»

Il faut, sauf erreur, lire que nous n'avons pas forcément parlé de technologie en tant que telle, mais surtout de prestations plus souples, notamment des services à la demande, que l'on pourrait commander depuis son téléphone portable. Je vous dis cela de mémoire et je ne sais pas si Mme la Présidente pourra le confirmer, parce que j'ai transmis beaucoup d'informations lors de cette commission.

Nous pouvons également évoquer d'autres évolutions technologiques étudiées par VMCV SA. Il s'agit, par exemple, des informations sur les temps d'attente aux arrêts.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 02/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.6 sur le rapport-préavis No 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé «Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)». (Rapp. M. Romain Pilloud);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre votera la demande de crédit en vue d'effectuer la pré-étude afin de lancer l'élaboration d'un futur PGA. Vu l'urgence de la situation, nous nous étonnons que la Municipalité n'ait pas souhaité communiquer le nom du bureau mandaté pour cette pré-étude. Il ne s'agit pas là d'une simple attribution d'un marché public, nous espérons que la Municipalité a choisi un bureau peu connu des services communaux, sur la base d'autres éléments que ceux purement financiers. Ou le fait tel que cela figure au rapport, qu'elle souhaite découvrir un nouvel acteur. Pour Montreux Libre cette pré-étude n'est pas purement technique, puisque celle-ci élaborera un coefficient de surdimensionnement qui sera la base des études du futur PGA. Nous espérons également que les municipaux représentants les partis qui se sont montrés les plus soupçonneux vis-à-vis du postulat Filippone aient été particulièrement attentifs au choix de ce mandataire. A la lecture du rapport, qui me semble peu clair sur certains aspects, je me permets d'interroger la Municipalité sur certains points:

Lorsqu'il est évoqué que le plan de zone de 1972 fait foi, dans le rapport, il s'agit bien du fait qu'il fait foi pour l'élaboration du surdimensionnement qui est la base du crédit d'étude du mandataire?

J'ai une autre question concernant le coefficient de surdimensionnement. Il est écrit dans le rapport, *«Au final, le mandataire présentera, dans sa pré-étude, un coefficient de surdimensionnement. Le surdimensionnement effectif est ensuite analysé afin de réduire le surdimensionnement pour atteindre les critères minimaux du canton (limite théorique). Cette limite théorique sera inatteignable dans le cas de notre commune.»* Est-ce que M. le Municipal Neukomm peut nous apporter quelques précisions? Merci.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En ce qui concerne le coefficient de surdimensionnement, pour faire simple, même en faisant tous les efforts possibles, actuellement le surdimensionnement du construit dépasse les règles et le pourcentage maximum obtenable.

Ce qui veut dire que si nous voulions arriver à diminuer ce surdimensionnement incompressible, nous devrions, pour faire simple, démolir des bâtiments.

C'est la seule chose que nous pouvons vous expliquer, actuellement. Le bâti l'est déjà de manière supérieure aux critères actuels. C'est pour cela que nous devrons tendre à le rendre le moins important, pouvoir le faire diminuer sous la barre théorique. Parce que cela nécessiterait, à ce moment-là, pour faire des analogies un peu rudes, de démolir des bâtiments ou en tout cas ne pas reconstruire tout ce qui serait démoli pour arriver à ce que ce surdimensionnement soit dans les critères actuels.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur le Municipal, cet élément n'était pas clair. Il s'agit bien du surdimensionnement de la zone du PGA du bas et dans l'élaboration d'un PGA global tel que recommandé par la Confédération, ce surdimensionnement de la zone du PGA du bas est relatif.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Ce que le tribunal fédéral a reproché à la Commune, c'était de ne pas avoir intégré tout le périmètre de la commune pour le calcul. Ce que la Municipalité sait, c'est que le surdimensionnement des hauts est actuellement relativement important, les calculs que la Municipalité avait commencé à faire avant l'annulation du PGA, (puisqu'à l'époque vous vous rappelez que nous travaillions aussi sur ce PGA des hauts), laisse à penser que nous sommes déjà actuellement en surdimensionnement aussi sur les Hauts.

De fait, le surdimensionnement est bien réel sur l'entier du territoire, même compte tenu de la partie supérieure du territoire.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Au vu des réponses apportées par M. Neukomm, je m'étonne de la communication de la Municipalité de ce soir, qui, dans ses zones réservées, souhaite pouvoir autoriser la surélévation de certains immeubles dans la zone urbaine, ce qui va créer de surcroît un surdimensionnement de la zone urbaine.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je ne vais pas rentrer dans les détails, puisque le programme des zones réservées et son règlement seront très prochainement soumis à l'enquête publique puis par le dépôt d'un préavis qui sera déposé auprès de votre conseil. Dans le principe du règlement des zones réservées à venir, nous avons travaillé sur des coefficients de développement potentiels qui pourront être envisagés, ceci dépendant des différentes zones bâties de la commune.

L'incidence sur le pourcentage de surdimensionnement est beaucoup moins importante sur une zone potentiellement densément bâtie que sur une zone qui l'est moins. Cela nous permettra, justement, un petit peu de souplesse sur des parties plus densément bâties du territoire communal.

M. Joe Filiponne (PLR)

Monsieur Le Président, Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour ce préavis, qui répond partiellement à mon postulat et je me réjouis de suivre le processus et de connaître les résultats de cette première étape.

J'ai toutefois quelques remarques à formuler:

A la question posée concernant l'identité du bureau choisi pour cette pré-étude, nous avons été informés, lors de la commission, que la Municipalité s'était adressée au Préfet pour savoir s'il était obligatoire de fournir son identité. Il a notamment été répondu par Le Préfet qu'il n'entre pas dans le mandat de la commission de connaître l'identité du mandataire.

Message reçu 5/5, par contre, je regrette que la Municipalité préfère s'appuyer sur ce genre de

démarche pour ne pas divulguer l'identité du bureau proposé, alors qu'elle a toute la latitude pour donner cette information. Cela aurait permis aux membres de la commission, respectivement aux membres de ce conseil, de se faire une idée, en toute transparence, sur les considérations et les références évoquées par Mme la Cheffe de Service.

La question du délai a évidemment été posée et le résultat de cette pré-étude devrait nous être communiqué, d'ici fin de l'année. Vous ne serez pas surpris, je trouve ça long, très long…. Du coup, je m'interroge sur le déclanchement des démarches nécessaires pour l'appel d'offres en marché public, qui désignera le bureau qui prendra la relève pour l'élaboration du nouveau PACom de Montreux et j'espère qu'il sera d'ores et déjà possible de préparer cette procédure.

Je vous remercie pour votre attention et je vous Invite à voter oui pour la prise en considération de ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Romain Pilloud (SOC)

En conclusion, c'est par 10 OUI, 0 NON et 0 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 03/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé «pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)»

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'urbanisme, afin d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom);

2. de lui octroyer pour ce faire un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC au maximum;

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 420.3316;

6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs»;

7. de prendre acte du présent rapport-préavis comme réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé «pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Joe Filippone: «Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable». (Rapp. M. Florian Chiaradia);

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a juste un détail, concernant une partie technique, vous aurez remarqué que les conclusions ont été votées à 9 OUI et non à 10, parce qu'il se trouve que l'un des commissaires, M. Cardinaux, a dû nous quitter en urgence. Il figure bien dans la liste des membres, mais il n'a pas pu prendre part au vote final. Le postulat a donc bien été voté à l'unanimité, mais à 9 membres et non à 10.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur Le Président, Chers collègues,

Je remercie les membres de la commission pour la qualité des débats et pour le vote qui a soutenu mon postulat à l'unanimité.

A la lecture du rapport, vous l'aurez certainement remarqué, le sujet du réaménagement de la Grand-Rue s'est également étendu jusqu'à la Place de la Paix, la rue de l'Eglise Catholique et si le Président n'avait pas mis un terme à notre séance, nous aurions peut-être prolongé le débat sur l'avenue des Alpes, la Place de la Gare et ainsi de suite jusqu'à Clarens, Territet et dans nos villages.

Notre commune a besoin d'une nouvelle «interprétation» des priorités dans ses espaces publics, dans ses routes, dans ses places, mais mon postulat souhaite spécifiquement le réaménagement de la Grand-Rue, la réalisation d'une première étape, d'une première opportunité d'offrir de nouveaux espaces de rencontre à notre population.

Je vous remercie pour votre attention et je vous encourage à voter oui à ce postulat.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe des Vert·e·s a lu avec attention le rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Filippone, pour un nouvel aménagement de la Grand Rue. Ce sujet est important pour l'avenir de notre commune, puisqu'il s'agit d'un des points névralgiques de la ville. Nous ne pouvons pas nous permettre de rater ce projet urbanistique, pour les touristes et pour les habitants.

Nous sommes d'accord avec la plupart des points évoqués en commission et nous accepterons ce postulat. Mais nous mettons un gros bémol à l'idée de réduire, éventuellement, la canopée ou la surface des jardins. Car c'est ce dont il s'agit, quand nous évoquons, je cite, "*un concept de transparence*" et quand nous parlons, je cite à nouveau, "*d'élaguer quelque peu la végétation existante*".

La tentation est grande en urbanisme de grignoter toujours davantage les espaces verts, vus souvent comme de simples terrains de réserves pour d'autre affectations, perçues à tort comme plus importantes.

Les jardins et les espaces verts jouent un rôle capital en ville, qu'il est grand temps de reconnaître et d'apprécier entièrement.

Non seulement parce qu'ils permettent naturellement de rafraîchir l'air en été et parce qu'ils peuvent jouer un rôle positif pour la biodiversité, mais aussi parce qu'ils sont beaux et très appréciés.

Par ailleurs, un soin tout particulier doit être apporté aux arbres plus âgés qui ont pris de nombreuses années à atteindre leur taille actuelle. Pour les Verts, il est hors de question de réduire la taille des espaces de verdure le long de la Grand Rue.

Ceux-ci peuvent être légèrement remodelés mais leur emprise totale au sol ne doit pas être réduite, au contraire, elle devrait même être agrandie pour inviter les habitants et les touristes à profiter davantage de ces espaces gratuits, ô combien agréables quand il fait beau.

Nous suivrons très attentivement ce dossier et nous nous opposerons farouchement à tout projet qui impliquerait une réduction de la végétation ou de la taille des jardins dans cet endroit stratégique de notre ville.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe Montreux Libre soutient ce postulat et apprécie le rapport qui a été fait. Néanmoins, maintenant, sauf attendre de la Municipalité des propositions finalement assez cosmétiques concernant le nouvel aménagement de la Grand

Prochain numéro 2021 - 21 octobre version papier tous ménages

MONTREUX INFO-VILLE **en 2021 x 5 parutions:** 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 25 mars	distribution tous ménages	**No 2 – mai**	en page sur internet
No 3 – 19 juin	distribution tous ménages	**No 6 – décembre**	en page sur internet
No 5 – 21 octobre	distribution tous ménages		

Rue, il nous parait nécessaire de demander à la Municipalité, lorsqu'elle reviendra devant le Conseil, de présenter peut-être plusieurs options. Notamment de bien réfléchir aux répercussions d'un aménagement relativement ambitieux de la Grand Rue, aux répercussions sur l'avenue des Alpes, l'avenue de la Gare, la rue Industrielle et la rue d'Etraz, certes le postulat ne demande pas de refaire tout Montreux, nous sommes bien d'accord avec cela, mais les conséquences, notamment en matière de circulation sur les rues que je viens de citer, pourraient être importantes suivant le type de réaménagements proposés. Nous demandons que la Municipalité, dans son travail, tienne compte de cet aspect-là.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera la prise en considération de ce postulat, nous nous réjouissons que les réflexions reprennent sur la Grand Rue, que j'appelle affectueusement "*la grande moche*", mais c'est personnel. Je voudrais rassurer M. Cousin, pour ma part, selon ce que j'ai compris en commission, il n'était pas question de bétonner, de supprimer le vert ou alors je ne me trouvais pas dans la même commission.

Il s'agit plutôt de dégagements ponctuels pour avoir une vue sur le lac. Je ne soutiendrai pas non plus la réduction d'espaces verts, au contraire, il en faudrait plus. J'aimerais avoir une attention pour ce projet à propos du parcage actuel, de courte durée ou devant l'Eurotel, si ces places venaient à disparaître à cause de la proposition d'un concept vraiment extraordinaire, j'aimerais avoir tout de même une variante. Avec ces places de parcs préservées peut-être déplacées ou regroupées, mais pas que toutes les places rapides ou de déposes disparaissent. Pour qu'il reste une attractivité pour les commerces et les hôtels.

Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Florian Chiaradia (Verts)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre en considération le postulat intitulé "Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable".

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à l'unanimité.

7.8 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder et consorts: «Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux». (Rapp. M. Pierre-André Spahn).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques coquilles dans mon rapport, il y en a de moindres importances et une qui est plus importante en page 2, dans les arguments pour, il faut que le premier point soit divisé en deux points, il y a un point après «récidive» et «ne se limite pas à la pose» est un deuxième argument.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Montreux Libre votera favorablement cette motion, qui, je le rappelle, vise à réglementer les procédés de réclame sur le territoire communal et non pas à l'interdire. Règlementation, qui contrairement à ce que des membres de l'exécutif ont longtemps prétendu, incombe à notre commune et est du ressort de ce Conseil.

Je déclare mes intérêts, je suis commerçant sur la Grand Rue et à l'avenue des Alpes, à ce titre, je tiens à témoigner de la situation de l'affichage publicitaire sur les trottoirs de notre ville. Qui, contrairement à ce que les représentants de la Municipalité ont déclaré en commission, est bien loin de respecter les directives en la matière. Aujourd'hui, lorsqu'un commerce qui a pignon sur rue ferme, ce qui est malheureusement de plus en plus le cas à Montreux, et qu'un nouveau le remplace, presque une fois sur deux, il s'agit d'un commerce de nourriture à emporter, qui dispose sur le trottoir des tables et des chaises, rajoutez à cela plusieurs panneaux publicitaires, parfois jusqu'à trois par commerce et souvent à des dizaines de mètres de l'établissement.

Sur certains périmètres, je peux vous assurer qu'il ne reste plus assez d'espace pour le passage d'une chaise roulante. Je m'étonne de la réticence des municipaux concernés qui sont si prompts d'ordinaire à utiliser les normes handicapés afin de faciliter l'adoption par ce Conseil de certains de leurs projets urbanistiques.

Un dernier mot, j'ose espérer que lorsqu'un nouveau projet d'aménagement de la Grand Rue aura vu le jour, une solution de collecte des déchets papiers sur cette artère puisse enfin être trouvée.

À l'heure actuelle, la situation représente une véritable honte pour une commune touristique comme Montreux, chaque mercredi passé 16 heures de l'après-midi, la Grand Rue est jonchée de poubelles papier, cartons en tout genre.

J'ose une petite suggestion à la Municipalité, lorsqu'elle reçoit des hôtes de marque et qu'elle a le choix dans la date, qu'elle ne choisisse surtout pas le mercredi soir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce règlement viendra compléter le postulat Giovanna et pourra servir de base non seulement à la Municipalité actuelle, mais également pour les prochaines législatures. Il est également intéressant d'avoir à l'esprit que suite à l'acceptation du postulat Filippone que nous venons de voter, nous pourrions bénéficier de trottoirs plus larges, du moins le long de la Grand-Rue, afin de faciliter le trafic piétonnier et permettre l'installation de terrasses temporaires ainsi que nous en avons discuté en commission. Il serait tout de même malheureux de perdre la surface ainsi gagnée au profit de réclames mal posées.

De plus, je cite une des nouvelles règles de la circulation valable depuis le 1er janvier 2021: "*Circulation à vélo des enfants d'école primaire sur le trottoir: À l'avenir, les enfants pourront rouler à vélo sur le trottoir jusqu'à l'âge de douze ans, mais uniquement en l'absence de piste ou de bande cyclable. Ils devront toutefois prêter attention aux piétons, étant donné que ces derniers sont prioritaires.*"

Entre le zigzag des vélos et le gymkhana des piétons autour des installations de réclame, nous aurons besoin de règles claires.

Pour terminer, rien n'empêche la Municipalité de faire preuve d'imagination et de proposer un concept de réclame novateur ou alternatif aux commerçants par l'intermédiaire de la SICOM. Par exemple, des publicités au sol (réf. Macarons covid) ou sur les stores des marquises, à une hauteur de 2 mètres évidemment.

Je vous recommande donc de soutenir cette motion, afin de proposer un concept de réclame uniforme et réfléchi.

M. François Grand (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Pourquoi investir de l'argent et faire consacrer du temps aux employés communaux pour élaborer un nouveau règlement afin d'établir où l'on peut mettre ou pas des chevalets publicitaires sur les zones publiques, ce n'est pas utile.

L'amour des lois propres à notre cher pays du canton de Vaud, sur ce sujet pas nécessaire d'élaborer ce règlement lequel sera d'une complexité à élaborer en fonction du centre de la ville, des quartiers, des villages et de nombreuses particularités.

De plus, qui dit règlement, dit application de celui-ci et là aussi il faudra former du personnel qui devra contrôler et amender si nécessaire, ce n'est en tout cas pas le moment d'arriver avec de nouvelles contraintes pour nos commerçants qui doivent lutter pour leur survie, il faut les soutenir.

Je pense que les "trottes" sont plus dangereuses que les chevalets, ne sont-ils pas des ralentisseurs sympathiques…?

Monsieur le Municipal Piemontesi a donné des solutions simples, qui ne coûteront rien à la collectivité, laissons la Municipalité gérer ce problème.

Raison pour lesquelles une très large majorité du groupe PLR sera contre la prise en considération de cette motion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais dire à M. Grand que ces directives si simples à appliquer et promulguées par la Municipalité (qui va de nombreuses fois au contact des commerçants), selon ce que j'ai compris, ne sont apparemment pas très claires, autrement il n'y aurait pas de récidives. Avec un règlement que nous pouvons simplement donner à un nouveau commerçant ou qui est consultable et clair, cela donne simplement un cadre, qu'est ce qui vous dit que tout le monde va vouloir absolument passer outre pour se faire amender? Ce n'est pas le but d'un règlement, c'est de savoir où sont les limites, simplement. Il n'est pas question d'engager des employés communaux en plus ou de leur faire faire des heures pour aller espionner qui le fait ou ne le fait pas. Les commerçants de bon sens suivront le règlement et c'est tout.

Je pense qu'il est tout à fait plausible d'avoir un règlement, de plus, comme l'a signalé un commissaire pendant la commission, nous pouvons l'étendre à d'autres éléments que nous pourrions réglementer et pas seulement à la Grand Rue. Pour ma part, je n'ai pas envie que la Grand Rue devienne simplement un outil marketing de la Municipalité et de la SICOM, pour aller voir les commerçants, serrer des mains et leur dire nous nous occupons de vous et uniquement de vous. C'est de la commune dont il s'agit, d'un procédé de réclame sur le territoire communal.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

En conclusion, c'est par 6 voix pour, 3 contre et une abstention que la prise en considération de cette motion est acceptée.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 45 OUI, 31 NON et 4 abstentions.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 05/2021 relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Date de la commission: jeudi 4 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence UDC: Mme Christine Menzi

Membres: Mmes Anne Duperret, Tina Fattet, Anne Saito, MM. Ihab Al Jundi, Sébastien Giovanna, Denis Golaz, Romain Pilloud, Vincent Tschopp, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit de traiter ce préavis municipal, en effet la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle a besoin que nous puissions avancer sur ce domaine de la petite enfance, les listes d'attente, il y en a toujours, des besoins il y en a encore et nous nous réjouissons d'ores et déjà de soutenir ce préavis en commission et au prochain Conseil.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de ce nouveau préavis qui renforce les capacités d'accueil pour la petite enfance à Montreux, c'est un domaine que nous avons toujours soutenu. Nous souhaiterions qu'en commission, les commissaires soient informés du montant et des conditions du loyer payé aux propriétaires de Vergers 4. Merci beaucoup.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat, ainsi que Les Béviaux «Hôtel de Ville» (Date de la commission: lundi 15 mars 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly);

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mme Ruth Bär, MM. Mathieu Ehinger, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Benoît Ruchet, Domenico Silleri, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Nous souhaiterions que la commission puisse avoir les informations sur le coût du chantier de 2011, que nous puissions comprendre ce qui a été fait en 2011 et ce qui sera fait grâce à ce préavis pour avoir une vision d'ensemble, merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 07/2021 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux. (Date de la commission: mercredi 10 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence SOC: M. Romain Pilloud

Membres: Mmes Ruth Bär, Tina Fattet, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Mathias Ekah, Vincent Haldi, Murat Karakas, Olivier Müller, Cyril Pabst

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaiterait qu'il soit fourni à la commission, si elle existe, la liste d'attente à Montreux concernant les deux catégories de logement subventionnés et abordables, merci.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le deuxième élément que nous sommes intéressés de connaître en commission c'est la durée moyenne d'habitation des grands appartements dont les locataires risquent de devoir partir quand leurs enfants auront pris leur indépendance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. RAPPORTS-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 08/2021 relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation; à la prise en charge des loyers des salles du cinéma Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023; à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz «Sauvons les cinémas de Montreux» (prise en considération le 18 novembre 2020) et à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio «Pour une Commune de Montreux avec son cinéma» (prise en considération le 18 novembre 2020). (Date de la commission: mardi 16 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Géraldine Torchio, MM. Jonathan Al Jundi, Christian Bécherraz, Yves Depallens, Emmanuel Gétaz, Pascal Rossier, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

10.1 No 04/2021 relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé "Pour la sauvegarde de Vergers 2" (pris en considération le 7 octobre 2020). (Date de la commission: mercredi 17 mars 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence SOC: M. Nicolas Büchler

Membres: Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret, Ida Rodman, MM. Joe (Joseph) Filippone, Sébastien Giovanna, François Grand, Vincent Haldi, Anthony Huys, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité, dans le rapport tout en haut de la page 3, vous parlez d'un montant de 1,2 million, est-ce que vous confirmez ce montant ou il y a une erreur?

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit du chiffre qui a été articulé par le président de la fondation de Nant lors de la rencontre que nous avons eu avec eux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de MM. Anthony Huys et Michael Samuelian «Motion pour modifier le règlement du Conseil Communal»

M. Antony Huys (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

C'est toujours frustrant, lorsque nous sommes en politique en tant que volontaires, de ne pas avoir de réponse à une motion ou à un postulat. Dans ce cas, il s'agit surtout de postulats.

Cela fait quelque temps que nous avons remarqué un large délai entre la prise en considération par le conseil communal d'une motion ou d'un postulat, et la communication, par la Municipalité, du dépôt de sa réponse les concernant. Nous sommes conscients que certains sujets sont ficelés dans d'autres motions, postulats, préavis, etc. et peuvent nécessiter plus de temps dû à leur complexité.

Ce qui nous a alerté est le courrier de notre ancien collègue Wolfgang Marz rappelant son postulat de 2006 «Les chemins pédestres des Hauts de Montreux: patrimoine à entretenir et à valoriser », pris en considération par le conseil le 17 mai 2006. Fions- nous sur la communication de la Municipalité sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020. Pour notre ami Wolfgang Marz, cela fera un peu plus de 15 ans. Et il y en a d'autres.

Ce que nous demandons c'est:

- D'instaurer un délai limite entre la prise en considération par le conseil communal d'une motion, d'un postulat ou autre et le dépôt de la Municipalité sur sa réponse à celle-ci ou à celui-ci.

- Que lors de l'établissement annuel des objets en suspens par la Municipalité, tout objet n'ayant pas eu sa réponse dans l'année devra faire l'objet d'un commentaire explicatif du report de ces éléments.

Cela permettra une transparence et une explication bienvenue, tant pour les conseillers, pour le public et pour la Municipalité.

Nous vous remercions de votre écoute et vous prions d'accepter qu'une commission soit nommée.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.2 Postulat de M. Nicolas Büchler «pour une politique communale en matière de santé»

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le monde de la santé est un vaste secteur. Légiféré au niveau national, piloté au niveau cantonal, souvent laissé entre les mains des institutions, associations et/ou fondations parapubliques ou privées, la santé doit également être importante dans les réflexions communales.

A l'heure où nous devons veiller à la santé de tout un chacun face à un virus qui nous gâche la vie, il est également temps de penser à améliorer la santé globale de nos populations pour nous prémunir au maximum de complications douloureuses.

Ainsi, notre Commune fait, par exemple, de gros efforts en matière d'offres sportives et culturelles, entre autres dans un but de prévention et de maintien de la population «en santé».

Mais pourrions-nous en faire davantage? Certaines communes vaudoises s'y sont essayées, et plutôt avec succès. A Château-d'Œx, par exemple, qui a été la première commune du Canton à obtenir le label «Commune en Santé».

Le travail de labellisation consiste, selon le site internet du label, à répertorier les actions et mesures en lien avec la santé par thèmes: politique communale, société, famille, espaces et infrastructures publics, soutien et financement au sport, etc.

Cette démarche a permis, selon les autorités de Château-d'Oex, je cite *«de mettre en avant les fonctions de promotion et de prévention de la santé dans des actions soutenues par la Commune, et de réfléchir à celles qui pourraient être mises en place.»*

C'est précisément la double volonté affichée par ce label: répertorier, puis donner des pistes pour progresser.

A l'instar de Château-d'Œx, 11 villes vaudoises ont suivi, telles que Lausanne, Nyon ou Renens.

C'est une manière de trouver des pistes pour en faire encore plus dans le domaine de la santé au niveau Communal, mais ce n'est peut-être pas le seul moyen.

Ainsi, et parce qu'une labellisation n'est pas une fin en soi non plus, ce postulat demande

- Que la Municipalité renseigne et formalise, respectivement développe, une politique de santé communautaire, notamment préventive, à destination de toutes les catégories de notre population;

- Que la Municipalité se positionne sur l'opportunité de rejoindre un label de promotion de la santé.

Afin d'en débattre, je demande que ce postulat soit renvoyé en commission pour étude et rapport. Merci de votre attention.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Forclaz et consorts: «Pour que le Conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme»

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse, qui ne porte malheureusement que sur les investissements et le plafond d'endettement. Mon interpellation portait sur une vision financière à moyen et long terme d'un point de vue global.

Une vision financière n'est en effet crédible que si elle inclut tous les paramètres, donc aussi les charges de fonctionnement et surtout les recettes.

Pour décider aujourd'hui de manière éclairée et raisonnable, notre conseil doit disposer d'une vision des prévisions de charges et surtout des recettes futures escomptées, sans quoi il s'expose à regretter, demain, certaines de ses résolutions d'aujourd'hui.

De ce point de vue la réponse de la Municipalité est une occasion manquée. Je vous remercie pour votre attention.

- Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder: «Montreux Pass, ça ne passe pas»

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Non, cette réponse ne me satisfait pas, c'était évident je pense. A part la question 2 pour laquelle je peux comprendre la réponse, comme quoi la Municipalité ne commente pas les prises de position. Pour la question 1, l'exemple qui est choisi et qui aurait promis la gratuité, dire que le MAG aurait été gratuit pour les montreusiens, mais qui paie encore une entrée au MAG de nos jours?

Je pense qu'il s'agit du pire exemple qui aurait pu être donné. Ensuite, pour la réponse 3, je pense que si M. Piemontesi mettait autant d'énergie pour faire avancer cet objet accepté par une majorité du Conseil, qu'il en a mis pour développer le concept A.Live qui est sorti depuis zéro en quelques semaines et dont il est très fier, l'objet Montreux pass, lui, serait presque terminé à ce moment-là.

Si je voulais faire une boutade, je pourrais dire que si j'utilisais le bois qui a servi à la langue pour me répondre, nous pourrions faire une terrasse très solide.

Ensuite, pour la réponse de la Municipalité par rapport à la fausse bonne idée de la commission culturelle consultative, comme son nom l'indique, elle est consultative et c'est bien la Municipalité qui donne la liste des objets qui sont en suspens et non pas la commission culturelle qui dicte à la Municipalité quoi faire, enfin du moins, je l'espère. De me dire que c'est la réponse qui a été donnée pendant la discussion, cela ne m'intéresse pas en fait. J'aurais préféré voir dans la liste en suspens ce que vous m'avez répondu aux points 1, 2 et 3, c'est-à-dire, ce que vous avez tenté de faire jusqu'à maintenant et non pas un copié-collé de l'année précédente!

Pour ma part, j'y crois encore et j'espère que l'année prochaine j'aurai autre chose ou qu'avec une bonne surprise quelque chose se fera et que je ne pourrai pas dire *«où M. Piemontesi passe, le Montreux Pass trépasse»*.

Par rapport à la numérisation et l'avancement des projets, je vous recommande de vous adresser à votre co-listier, M. Depallens, qui a une société qui ne fait que cela et qui pourrait peut-être vous donner de bonnes idées pour savoir comment réunir la billetterie, une carte, un concept, une base de données.

Interpellation de Mme Géraldine Torchio
«Occupation de Mont-Fleuri»

Mme Géraldine Torchio (Verts)

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?

BARRIÈRE

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

18+ | PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELEZ SOS JEU 0800 801 381 (GRATUIT ET ANONYME).
PHOTOS NON CONTRACTUELLES.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Eytan Baumgartner habite illégalement l'appartement de fonction de la gare du feu-funiculaire Mont-Fleuri depuis avril 2019. Un appartement qui venait d'être quitté par sa dernière locataire pour une maison de retraite. Déclaré inhabitable, les fenêtres sont planchées, la maison est fermée. Monsieur Baumgartner, malgré l'opposition de la Fondation Mont-Fleuri et de la Municipalité, s'y installe. Il déplanche les fenêtres, repeint certains murs, nettoie les locaux et débroussaille le jardin. Il effectue même des visites aux concurrents intéressés par la mise au concours de la ligne Mont-Fleuri et surveille que le devant de la maison ne serve pas de poubelle à des visiteurs malvenus.

Monsieur Baumgartner garde les chats de sa voisine lorsqu'elle est absente. Il paie le service du ramoneur et ne semble pas opposé à un loyer qui tiendrait compte de sa situation financière. De même, il sait qu'il ne pourra pas rester lorsque les lieux seront transformés et, avant cette histoire, ne possède pas de casier judiciaire.

Mais l'appartement serait insalubre. La Municipalité et la Fondation Mont-Fleuri disent craindre de possibles plaintes à la suite de possibles accidents. Monsieur Baumgartner assure, lui, qu'aucun rapport de la commission de salubrité n'existe concernant l'appartement de Mont-Fleuri. Les locaux que j'ai visité sont propres, ne sentent pas l'humidité ou la moisissure et, outre le fait qu'il n'y a ni eau ni électricité, semblent, du moins pour une personne sans expérience telle que moi, tout à fait habitables. La Municipalité évoque dans le 24 heures une installation électrique qui ne serait plus aux normes. Mais comment savoir si c'est encore le cas puisque M. Baumgartner a créé sa propre installation avec des panneaux photovoltaïques?

Quant au risque de responsabilité légale, il semble très maigre. Existe-t-il réellement des précédents de plaintes, déposées par des squatteurs suite à des accidents survenus dans des locaux qu'ils occupaient? Et si de telles plaintes étaient déposées, peut-on vraiment croire qu'il existe un risque que la Fondation Mont-Fleuri soit condamnée?

Le 18 février, Monsieur Baumgartner a reçu un jugement qui lui ordonne de quitter les lieux dans les 10 jours sous peine d'être expulsé de force. Nous sommes mercredi 3 mars, il ne s'est encore rien passé, espérons que cela dure.

Chacun comprend ou non les choix idéologiques de Monsieur Baumgartner, il n'en reste pas moins que ceux-là ne dérangent pas grand monde et évoquent plutôt un sympathique Diogène.

Ainsi, mon interpellation comporte 6 questions relatives à ce qui précède:

1. Le Conseil d'Etat vaudois témoigne d'une ouverture envers les contrats de confiance depuis 2002. Quelle est la politique de la Municipalité par rapport à ces contrats? Y a-t-il une réflexion en cours à Montreux? Si oui, où en est-elle?

2. L'insalubrité du logement de la gare de Mont-Fleuri étant un argument important pour justifier l'expulsion de Monsieur Baumgartner, est-il possible de consulter le rapport de la commission de salubrité?

3. Comment un logement appartenant à la Commune s'est dégradé au point de devenir insalubre? N'avons-nous pas la responsabilité de préserver et entretenir nos biens immobiliers?

4. Quelle est la position de la Municipalité concernant une expulsion au mois de mars dont la Commune de Montreux porterait la responsabilité morale? N'aurait-on pas pu procéder différemment?

5. A la vue de la situation financière de Monsieur Baumgartner, ne pourrait-on pas envisager d'abandonner les poursuites et de lui faire grâce des quelques milliers de francs d'amendes et de frais?

6. Enfin, s'il s'avérait que l'appartement de fonction de la gare de Mont-Fleuri n'était pas tant insalubre que ça, la Municipalité et la Fondation de Mont-Fleuri accepteraient-elles que Monsieur Baumgartner demeure dans ces locaux jusqu'au commencement des travaux de réaffectation? Avec un contrat de confiance bien sûr. Si non, pourquoi?

Je vous remercie pour votre attention, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et vous souhaite une bonne soirée.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité n'a pas répondu à la presse, puisqu'en l'occurrence c'est le président du TMF; vous me direz que c'est un Municipal, mais je me permets d'être précis et juridiquement précis par rapport à la réponse et aux arguments que vous évoquiez, par rapport à ce qui a été dit dans la presse.

Dans ce cadre-là, la Municipalité doit prendre langue avec le conseil d'administration du TMF pour pouvoir répondre à une partie des questions. Elle pourrait répondre à une partie des questions que vous adressez directement à la Municipalité, mais dans ce sens-là, la Municipalité répondra par écrit, pour avoir l'ensemble des réponses à vous apporter dans le respect du conseil d'administration qui sera consulté par rapport aux questions qui le concernent.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur Wehrli pour cette réponse, je comprends que toutes les réponses ne peuvent pas être données ce soir. Par contre, au vu de la situation et de l'hiver qui n'est pas encore terminé, j'aimerais déposer une résolution, qui viserait à pallier à l'urgence de la situation. Est-ce que c'est possible?

M. le Président
En l'absence de réponse, il ne me semble pas que c'est possible selon notre règlement. Je vous lis l'article 108:

«Art. 108 Interpellation
[1] Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.
[2] Il informe, par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou lors de la prochaine séance.
[3] La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, lors de la séance suivante.
[4] La discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.»

Cette lecture rapide m'indique que la discussion qui suit la réponse de la Municipalité est une condition qui permet l'adoption d'une résolution. Mme Torchio je vous prie d'attendre la réponse la Municipalité avant de déposer cette résolution.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

De mon côté, je dois dire que quand je lis *"la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution"*, je vois quand même quelque chose d'assez vague.

M. le Président

"La discussion qui suit la réponse de la Municipalité", l'agencement des articles est assez bien fait, pour l'instant il y a une interpellation et il n'y a pas de réponse de la Municipalité. Il n'y a pas de discussion qui suit, en l'occurrence je n'accepte pas votre demande Madame Torchio.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, D'accord. C'est vraiment dommage

Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber
«Quel avenir pour l'Hôtel Righi Vaudois et ses espaces utilisés par la population?»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

En 2020, trois propriétés à Glion, l'Hôtel Righi Vaudois, le Restaurant Primavera et l'Hôtel du Parc ont été achetées par la société Hôtel Righi Vaudois S.A.

De prime abord, cette acquisition donne de l'espoir que l'Hôtel Righi Vaudois fera peau neuve, que des emplois seront créés et que le bâtiment trouvera une nouvelle vie.

Cependant, il faut considérer que cette grande propriété privée englobe plusieurs espaces qui sont depuis longtemps utilisés par la population locale ainsi que des touristes sans qu'il y ait aujourd'hui une base légale. La vie du village serait sérieusement affectée si ces espaces n'étaient plus accessibles à Monsieur et Madame tout-le-monde.

Plus précisément, les espaces appartenant à l'Hôtel Righi Vaudois S.A. dont nous bénéficions actuellement sont les suivants:

1. La place de Tennis de Glion, géré par l'AIG (Association des Intérêts de Glion). L'AIG bénéficiait d'une convention avec l'ancien propriétaire pour l'usage de cette place.

2. Le petit parc devant le tennis, utilisé comme aire de récréation et place de fêtes villageoises. Il est d'ailleurs entretenu par les Espaces verts et la voirie de la commune.

3. Le Sentier de Bellevue qui relie la Route de Glion, à la hauteur de l'Ecole Hôtelière, à la Gare de Glion. Seulement l'Ecole Hôtelière a un droit de passage officiel, mais le chemin est emprunté par la population – entre

parenthèses, moi-même j'emprunte ce chemin depuis 28 ans et je me suis rendu compte seulement récemment que j'utilisais un chemin privé.

4. Le village miniature de Glion, entretenu par l'AIG, petite attraction et tradition glionnaise

5. Et finalement, le grand parc qui entoure l'hôtel.

Préoccupée par le statut légal de ces endroits pour les habitants, j'aimerais poser à la Municipalité la question suivante:

Quelles mesures prévoyez-vous afin de garantir à la population l'utilisation de ces espaces à l'avenir?

Je vous remercie pour votre attention.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs

Je pourrais dire que nous répondrons par écrit parce que nous devons consulter l'AIG en particulier son Président, mais comme ce dernier est dans la salle, j'imagine qu'il pourra participer à la discussion dans un deuxième temps si je disais trop de bêtises dans ma réponse.

Je vais essayer de répondre en direct, mais évidemment vous comprendrez que j'ai de la peine à engager l'AIG. En l'occurrence vous l'avez vous-même reconnu, Madame L'interpellatrice, c'est un statut légal qui est de la propriété privée et l'usage qui est mis à bien plaire d'un certain nombre de ces espaces, se fait au travers, soit de servitudes, soit de conventions ou de concessions si nous pouvons le dire ainsi.

Dans ce cadre-là, pour avoir rencontré récemment le nouveau propriétaire, à ma connaissance, le président de l'AIG a rencontré seul, ou avec une partie de son comité, un représentant du propriétaire. Je peux assurer ici que le propriétaire est très ouvert à maintenir une relation étroite avec le village et à redévelopper ce qu'était le Righi, c'est-à-dire en faire à nouveau un hôtel vivant, si vous me permettez l'expression, et il est en train de réfléchir à tout un concept de développement de l'usage de l'ensemble des autres parcelles: Primavera, le parc, l'ancien atelier garage qui deviendrait un parvis, etc...

Pour l'instant ce sont encore des idées, mais elles sont tout à fait intéressantes, avec une vision pour renforcer le côté accueil et lien avec le village. A ma connaissance, la convention qui est passée avec l'AIG, pour les différents lieux que vous évoquez, respectivement la servitude par rapport au sentier pédestre mentionné, ne sont pas remises en cause par le nouveau propriétaire. Comme ce dernier va devoir de toute façon clarifier un certain nombre d'occupations des espaces qu'il entend conduire, ce sera peut-être une des solutions pour, justement je pense notamment au passage, avoir un débat avec lui sur la question d'une vraie servitude et pas simplement à bien plaire. Pour les autres éléments, je pense, en tout cas c'est le sentiment que j'ai à ce jour, que les conventions passées avec l'AIG seront maintenues, voire renforcées. Encore une fois vous comprendrez que j'ai de la peine à m'engager pour l'AIG, même si je suis un membre cotisant, je ne saurais le faire à la place du président. J'espère ainsi avoir pu répondre à vos questions en l'état du débat et de la discussion que nous avons eue avec ce nouveau propriétaire.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette réponse, j'ai été en contact avec le président de l'AIG et il m'a aussi assuré que des discussions sont en cours et je fais confiance à l'AIG pour qu'elle fasse le mieux possible, mais nous aimerions quand même avoir aussi le soutien officiel de la Municipalité dans la voie qui est engagée.

Interpellation de M. Romain Pilloud
«Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes»

M. Romain Pilloud (SOC)

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues, Annoncé il y a quelques jours, les partenaires de l'Alliance Swisspass ont annoncé vouloir mettre fin à l'offre permettant aux communes de vendre des cartes journalières pour les transports publics à prix très avantageux. C'est en 2023 qu'on attend cette disparition, sans pour autant connaître quel autre type d'offre viendrait la remplacer. C'est un véritable coup de frein à une offre populaire.

Après la fin de l'abonnement général pour étudiant·e·s, c'est un deuxième coup de massue contre toutes et tous les usager·ère·s des transports publics. L'offre permettait notamment à des gens ayant peu de moyens de pouvoir se promener à travers la Suisse. Elle permettait, tout comme d'autres prestations, d'encourager l'usage des transports publics pour le loisir. Enfin, c'était la seule offre avantageuse accessible sans smartphone. L'Alliance Swisspass explique notamment cette suppression par l'augmentation du nombre de billets dégriffés, qui eux, ne sont accessibles à l'achat qu'à travers l'application CFF. Il faut disposer d'un smartphone ou d'un ordinateur, et il s'agit d'une offre plus contraignante en termes d'horaires.

Ce constat m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Que pense la Municipalité de la suppression de l'offre des cartes journalières vendues par les communes?

2. La Municipalité pense-t-elle réagir auprès de l'Union des Villes Suisses afin d'exprimer l'importance de se mobiliser sur cette question?

3. La commune peut-elle réagir auprès d'autres institutions, notamment auprès du Conseil d'Etat vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre?

4. En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins autant attractive, la commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen·ne·s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent?

Je vous remercie pour vos réponses et si elles me sont données ce soir, une résolution soutenant les différents points évoqués sera déposée.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chères et Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Comme l'annonce a été officialisée après la dernière séance de la Municipalité, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter, la réponse vous sera transmise par écrit.

Néanmoins à ce stade, je peux d'ores et déjà dire que la Municipalité regrette cette décision et qu'elle avait déjà entrepris, lors de la préannonce en octobre, certaines démarches, notamment grâce au réseau de notre Syndic. Des démarches avaient été entreprises au niveau de l'union des communes vaudoises et de l'union des villes suisses. A chaque fois la réponse des CFF était la même, le succès des billets dégriffés et, je le complète parce que cela vous a peut-être échappé, des cartes journalières dégriffées est tel, que cet outil ne serait plus nécessaire.

Néanmoins nous répondrons par écrit au reste de vos questions, même si cela doit retarder la résolution prévue pour ce soir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Une intervention rapide au nom de la CCO (commission de la communication et organisation du Conseil): vous avez reçu dans votre enveloppe, tel qu'annoncé de ma part lors du dernier conseil, une feuille à remplir si vous souhaitez vous inscrire pour la réception de l'enveloppe électronique uniquement. C'est-à-dire que si vous complétez la fiche, nom, prénom, adresse et signature, vous ne recevrez plus l'enveloppe papier à votre domicile, mais uniquement l'enveloppe électronique, si tel est votre désir, merci de compléter votre papier et de le laisser sur votre place avant de quitter la salle.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Mon intervention sera rapide, à l'intention du VEV, vous avez pu constater au Pierrier et à la place du marché qu'il y a un monolithe qui est apparu façon "odyssée de l'espace 2010".

De loin je me suis demandée ce que c'était et en m'approchant j'ai vu qu'il s'agissait d'une poubelle de très grande contenance qui répondra, je pense, aux déchets laissés autour du Mc Donald en particulier.

Je voulais juste faire une suggestion à la Municipalité, c'est que justement suivant la distance, nous ne voyons pas très bien qu'il s'agit d'une poubelle géante, serait-il possible de décorer une des faces avec une illustration sympathique, comme ville propre ou quelqu'un qui jette ses déchets et peut-être en plusieurs langues pour les touristes?

Il est 23h46, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

* Montures (hors verres correcteurs) SEA2SEE distribuées dans les magasins Optic 2000 et fabriquées en plastique recyclé issu de matériaux de pêche usés en polyamide 6. Plus d'infos sur le site du fabricant : www.sea2see.org. Les montures et verres correcteurs constituent des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés, revêtus du marquage CE sur les produits ou le document d'accompagnement, conformément à la règlementation. Demandez conseil à votre opticien. Janvier 2021. SIREN 326 980 018 Nanterre. Photographie retouchée.

Optic 2000 Montreux

Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux
Tel. +41(0)21 963 29 29 - services@optic2000montreux.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 avril 2021 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (accès par l'entrée du Miles Davis Hall, côté Rue Alexandre-Emery).

Présences: 86 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Rima Assaf, Zenia Boulat, Carole Grangier, MM. Stéphane Barbey, Laurent Demartini, Patrick Grognuz, Franco Meichtry, Romain Miceli, Frank Peters, Silvano Pozzi, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Michael Samuelian.

Absent: M. Daniel Manzini.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2021

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de mars à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 3 mars 2021, y a-t-il des demandes de modifications?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT:

2.1 de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

M. le Président

Le courrier de démission de Mme Carola Fastiggi vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Yves Aubry, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation de M. Aubry selon l'article 6 de notre règlement.

Je prie M. Aubry de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS!

Lecture de l'article 6.

Monsieur Yves Aubry est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel. Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (ML), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de Mme Carola Fastiggi, y a-t-il une proposition du groupe Montreux Libre?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Le groupe Montreux Libre vous propose la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Susanne Lauber Fürst tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, Mme Lauber Fürst, vous êtes élue membre suppléante de la commission de recours en matière d'impôts communaux et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

4.1 relative au déroulement de la séance du 21 avril 2021;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

4.2 relative à la création d'un espace de stockage dédié aux commissions sur le site Internet du Conseil communal;

Monsieur le Président

Vous avez également reçu avec l'enveloppe du conseil une communication qui vous informe d'une nouveauté quant au site internet du conseil, il s'agit de la création d'un espace de stockage pour les diverses commissions permanentes et ad hoc, ce qui permettra un échange de documents facilité entre les présidents de commissions et leurs membres, merci à Madame Alice Ganguillet de l'Administration Générale d'avoir œuvré à la création de cette nouvelle fonctionnalité, en collaboration avec la CCO.

4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Antony Huys et Michael Samuelian pour modifier le règlement du Conseil Communal. (Date de la commission: mardi 27 avril 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres: Mme Anne Duperret, Mme Tina Fattet, MM. Olivier Blanc, Mario Gori, Anthony Huys, Tal Luder, Michel Posternak, Michael Samuelian, Vincent Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.4 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler «Pour une politique communale en matière de santé publique». (Date de la commission: lundi 26 avril 2021 à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence VERTS: Mme Béatrice Tisserand

Membres: Mmes Tina Fattet, Christine Menzi, Bibiana Streicher, MM. Cédric Blanc, Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Pascal Rossier

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas M. Gétaz qui représentera le groupe Montreux Libre pour cette commission, mais notre nouveau membre M. Yves Aubry. Il n'était pas encore possible de mettre M. Aubry dans cette commission sur le site, étant donné qu'il n'est pas encore assermenté.

M. le Président

Merci Madame Lauber Fürst, nous avons pris note de cette modification. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.5 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition de Mme Audrey Delagrange et consorts portant sur la journée continue pour les écoliers et le développement des

structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 5P. (Date de la commission: lundi 3 mai 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence UDC: M. Pablo Menzi

Membres: Mmes Anne Duperret, Sandra Genier, Susanne Lauber Fürst, Géraldine Torchio, MM. Christian Bécherraz, Mathias Ekah, Sébastien Giovanna, Yanick Hess, Olivier Raduljica

M. le Président

Une petite précision concernant ce point de l'ordre du jour: le courrier de Mme Delegrange daté du 16 février 2021, dont j'ai fait état lors de la précédente séance, sans en faire lecture complète, et qui est annexé au Procès-Verbal de la séance du 3 mars, n'était pas clair, ni au niveau de la forme ni au niveau du contenu, sur les intentions des signataires. Nous avons reçu ensuite un nouveau courrier de Mme Delegrange, qui vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour, qui précise que le souhait des signataires est que le courrier du 16 février soit considéré comme une pétition.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 3 courriers à vous communiquer:

1. Le premier courrier émane de MM. Michel Pétermann-Pellaz et Simon Favez, au sujet de la terrasse du Zibar, rue du Marché 16 à Montreux.

2. Le second courrier est celui de Madame Audrey Delegrange que j'ai évoqué au point 4.5 de l'ordre du jour.

3. Le troisième courrier est le courrier de démission de Mme Carola Fastiggi, qui a été remplacée ce soir.

Tous ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 relative au prêt communal à la Laiterie de Brent.

Pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

6 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «Développement des TC: Montreux, cancre ou trop bon élève?» de Mme Tanya Bonjour

2. «Piscine de la Maladaire: pourquoi avoir attendu la réouverture pour effectuer le contrôle technique?» de M. Jean-Marc Forclaz

3. «Questions sur l'inventaire du Patrimoine de Montreux» de Mme Ruth Bär

4. «Permis de construire suite à l'annulation du PGA 2017» de M. Vincent Haldi

5. «L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la commune – où en sommes-nous?» de Mme Ida Rodman

6. «PGA et fusion font-ils bon ménage?» de M. Tal Luder

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 05/2021 relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Rapp. Mme Christine Menzi);

M. le Président

J'invite Mme Menzi à rejoindre la tribune. Mme la Présidente de la commission, avez- vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux rectifications, à la page 4, j'ai mis une somme erronée, il faut comprendre CHF 1'050'000.- et un peu plus bas j'ai inscrit la FASEME au lieu de la FACEME.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Socialiste vous invite à soutenir ce préavis à l'unanimité. Notre commune a multiplié la création de places d'accueil pour la petite enfance ces dernières années. Malgré cela, les besoins sont toujours présents et les efforts seront encore nombreux afin de pouvoir faciliter la conciliation entre la vie familiale et professionnelle et permettre d'accueillir les enfants qui en ont besoin.

Ce préavis poursuit clairement ce but et dispose de notre total soutien pour l'avenir des enfants de notre commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Christine Menzi (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 05/2021 de la Municipalité du 5 février 2021 au Conseil communal relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (REME), sous déduction des subventions cantonales, fédérales et des charges d'exploitation de la structure transférée

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 64 places, dont 27 transférées, à la rue des Vergers 4, 1815 Clarens

2. de lui allouer à cet effet une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- au budget 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage);

3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2 sur le préavis No 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat, ainsi que Les Béviaux «Hôtel de Ville». (Rapp. M. Alexandre Staeger);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Despond (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que je me récuse pour ce vote, mon entreprise ayant été appelée à soumissionner pour ces projets. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Staeger (ML)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 06/2021 de la Municipalité du 12 février 2021 au Conseil communal rela-

tif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat ainsi que Les Béviaux «Hôtel de Ville»,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des toitures des chalets locatifs du Près du Commun, du Crêt de l'Achat ainsi que Les Béviaux «Hôtel de ville, tels que décrits dans le présent rapport préavis;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 157'000.- TTC au maximum;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché

5. d'amortir, sur 30 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins un récusé.

8.3 sur le préavis No 07/2021 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux. (Rapp. M. Romain Pilloud);

M. le Président

Je vous propose de procéder de la manière suivante: je vais tout d'abord ouvrir la discussion générale sur le préavis et le rapport de commission, puis nous passerons en revue le règlement article par article, sans vous faire lecture du texte des dispositions de chaque article, conformément à l'article 121 alinéa 3 de notre règlement, avec vote pour chacun des articles, et nous passerons enfin au vote du règlement dans son entier puis au vote des conclusions du rapport de commission. Des remarques ou objections sur cette manière de faire?

Ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le préavis et le rapport de commission.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre ne votera pas favorablement ce préavis. L'argument principal de la Municipalité quant à l'obligation légale de revoir ce règlement et vu que celle-ci a calqué son nouveau règlement sur celui existant à Vevey, ne nous convainc pas.

La situation de Montreux est-elle comparable à celle de Vevey? Comment le savoir, puisqu'à en croire les déclarations en commission de Mme Pellet, Municipale, l'office communal du logement n'est pas en capacité de répondre à la demande formulée par Montreux Libre, à savoir: existe-t-il une liste d'attente concernant les demandes sur la commune pour ce type de logements et est-ce que ceux-ci sont octroyés au fur et à mesure des candidatures déposées?

Que l'office communal n'a pas les ressources suffisantes afin d'établir des statistiques dans ce domaine, statistiques qui pourraient être établies sur une simple liste d'attente. Quelle est l'urgence, après toutes ces années, d'établir un nouveau règlement au vu du très faible nombre de logements concernés sur le territoire communal?

Je rappelle qu'à l'heure actuelle, 150 logements sont concernés, dont 71 sortiront de cette catégorie l'an prochain.

La Municipalité ne souhaite-t-elle pas assouplir les conditions d'accès aux logements ayant bénéficié d'une aide à la pierre, afin de s'assurer de pouvoir remplir son projet des Grands-Prés dont la moitié des logements prévus sont concernés par ce règlement?

Il m'est resté, en commission, un sentiment de flou artistique savamment entretenu

Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.

Médecines naturelles
Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

Une approche différente
Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:
- Eviter les médicaments
- Eviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies…)

Rhume des foins
Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

- **Maladies de l'appareil respiratoire et ORL**
  Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies…
- **Maladies de l'appareil digestif**
  Constipation, diarrhée, hémorroïdes, acidité, régurgitation, ballonnements…
- **Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines**
  Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements…
- **Maladies de l'appareil génito-urinaire**
  Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate…
- **Maladies rhumatologiques**
  Rhumatisme, arthrite, douleurs articulaires et musculaires, troubles du genou, lombalgies, dorsalgies, cervicalgies, sciatique, épicondylites, tendinites, entorses, torticolis…
- **Maladies dermatologiques**
  Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, verrues, zona.
- **Troubles généraux**
  Fatigue, stress, anxiété, angoisse, névroses, dépression, migraine, insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme…

Les traitements sont remboursés par les assurances complémentaires

VITTA SANTÉ
Médecine Tradionnelle Chinoise
Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX
Tél. 021 320 90 00
www.vitta-sante-acupuncture.ch
email: vsante@hotmail.ch

Un premier traitement offert sur présentation de cette annonce

concernant l'attribution de ce type de logements, quant à la remarque que M. le Président rapporteur a fait figurer dans son rapport concernant le fait que les communes disposent d'un droit de préemption sur l'achat de bâtiments ou de terrains, si celui-ci est utilisé dans le cadre de loyers d'utilité publique, dont font partie les loyers modérés. Je pense pour ma part que la Municipalité serait bien inspirée de mener à bien les nombreux projets pouvant recevoir des logements à loyer modérés, tels que ceux des Grands-Prés, de la parcelle anciennement Held ainsi que celle de l'hôpital, avant d'actionner un quelconque droit de préemption.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste quant à lui se réjouit de l'accueil favorable reçu en commission concernant ce préavis.

Les propositions de modifications figurant dans le nouveau règlement répondent aux besoins de nos citoyens et font parfaitement sens. De plus, ce nouveau règlement répondra mieux aux évolutions récentes de notre société dans le domaine familial notamment. Nous nous réjouissons dès lors qu'il permette aux familles monoparentales ou aux personnes seules de bénéficier de notre soutien pour se loger sur notre commune et nous en remercions la Municipalité.

Enfin, ce nouveau règlement favorise et encourage la mixité sociale, ce dont nous ne pouvons qu'être satisfaits.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rectifier un ou deux éléments qui ont été apportés par M. Haldi. Le premier c'est que ce règlement n'est pas calqué sur celui de Vevey, mais nous nous sommes inspirés de ce qui se passait dans d'autres communes de ce Canton et pas uniquement Vevey.

La nécessité de le revoir est aussi que, après presque 30 ans, la loi a changé, les règlements cantonaux ont été adaptés, nous avons soumis ce règlement au Canton, qui l'a accepté dans un premier temps, mais l'approbation définitive doit venir de votre Conseil.

Il n'y a pas de liste d'attente à Montreux puisque ne peuvent obtenir des logements que les gens qui en font la demande et qui correspondent aux conditions. Or, il n'y a pas de gens correspondants aux conditions qui sont en attente d'un logement et n'en trouvent pas.

Cela dit à propos des Grands-Prés, il ne s'agit pas de la moitié des Grands-Prés qui sera en logement subventionné, il y en aura moins d'une quarantaine et c'est la SOCIM qui s'en occupe, elle s'en occupe en ayant une partie de logements subventionnés et une partie de logements modérés.

Il y a nécessité d'augmenter ce parc, dont M. Haldi dit qu'il est très faible, nous l'augmentons chaque fois que c'est possible en partenariat avec les coopératives. D'où la nécessité de ce règlement, qui assouplit aussi un certain nombre d'éléments qui touchent les conditions sociales, c'est-à-dire la mobilité des gens qui fait que le passage de 5 ans à 2 ans pour avoir droit à un logement est un assouplissement bienvenu.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Madame la Municipale, je ne conteste absolument pas la nécessité de revoir le règlement après 30 ans. Le contenu du nouveau règlement, quant aux conditions d'accès à ce type de logement, incombe à la Municipalité, pas au Canton.

Quant au fait que je déclare que ce règlement a été calqué, très fortement inspiré, de celui de Vevey, ce sont vos déclarations mêmes en commission qui m'amènent à dire cela.

Concernant les Grands-Prés, la moitié des 230 logements sont bien concernés par ce règlement puisque vous avez des logements modérés et abordables, qui sont les deux catégories concernées pas les logements réalisés avec l'aide à la pierre.

M. le Président

Nous allons maintenant passer en revue les articles du règlement:

Article 1 Champ d'application
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 1 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

Article 2 Autorité compétente
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 2 est accepté à la majorité moins 6 abstentions.

Article 3 Conditions personnelles

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'art. 3 al. 1 let. b prévoit que les logements au bénéfice d'une aide à la pierre peuvent être loués à des ménages répondant à la condition suivante:

«au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux depuis moins de 2 ans et, au moment de l'entrée dans le logement, au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux.»

Le but de cette disposition paraît clair : permettre à des personnes travaillant à Montreux et y résidant d'obtenir un logement subventionné ou à loyer modéré.

Sur le fond, une telle disposition me paraît opportune.

Toutefois, la référence à un «employeur dont le siège social est à Montreux» est problématique:

- De nombreuses personnes travaillent à Montreux pour des employeurs qui n'ont pas leur siège social à Montreux (employés de magasins à succursales multiples ou des CFF, pour citer des exemples). L'inverse est du reste aussi possible.
- Elle ne tient pas compte des indépendants (qui, par définition, n'ont pas d'employeurs).
- Elle ne tient pas non plus compte des travailleurs employés par des personnes physiques, qui ont un domicile et non un siège.

Je propose, dans ce sens, de remplacer «au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux» par «exerce une activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Montreux».

Je précise que c'est la formulation qui est utilisée dans le règlement lausannois sur le même objet.

Cette formulation est, à mon avis, plus adéquate que la formulation retenue dans le règlement qui nous est soumis, parce qu'elle tient compte du lieu de l'activité professionnelle d'une personne et non du siège ou du domicile de son employeur.

Je vous remercie de votre attention.

Amendement de M. Blanc ad art. 3 al. 1 let. b

b. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux depuis moins de 2 ans et, au moment de l'entrée dans le logement, ~~au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux~~ **exerce une activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Montreux**.»

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite déposer un amendement pour modifier la lettre a de l'article 3, afin que la limite minimum de résidence reste à 5 ans au lieu des 2 ans, comme pour les anciennes prescriptions.

Amendement de M. Luder ad art. 3 al. 1 let. a

a. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux de manière ininterrompue depuis au moins **cinq ans** ~~deux ans ou a été inscrite pendant deux ans de manière ininterrompue durant les cinq dernières années~~;

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Blanc ayant eu la courtoisie de nous avoir fait parvenir son texte hier, je pense que son amendement technique est intéressant, il ne change en rien le fond du texte initial et je vous invite à le soutenir. Quant à l'amendement de M. Luder, je ne peux pas me positionner pour l'instant et je

serais intéressé d'avoir l'avis de la Municipalité sur les deux amendements proposés.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que Mme Pellet réagira sur mon intervention, le groupe Montreux Libre soutiendra l'amendement des Verts qui va dans le sens d'une esquisse d'amendement que j'avais proposé en commission où il apparaissait peu clair au vu des déclarations de M. Smith, chef de service.

Quant au maintien ou non de cet alinéa du règlement de 1991 dans le nouveau projet de règlement: ce qui importe à Montreux Libre c'est que cet aspect d'une activité économique pour les personnes demandeuses de ce type de logements soit maintenue dans le nouveau règlement, c'est pour cela que nous le soutiendrons. Nous soutiendrons également l'amendement proposé par M. Luder puisqu'il va dans le sens des déclarations que j'ai déjà faites.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les conditions cumulatives qui sont citées et qui sont remises en cause, en l'occurrence par M. Luder, ont du sens, elles ont du sens pour plusieurs raisons qui ont été développées en séance de commission par notre Municipale, mais elles ont aussi du sens, et c'est à cela que je souhaite vous rendre attentifs, pour les jeunes qui sont domiciliés dans notre commune. Ces jeunes qui vont peut-être, à un certain moment de leur vie, de leur carrière professionnelle, respectivement de leurs études, quitter la commune de Montreux pour parfois s'établir sur Lausanne, que ce soit seul, en ménage ou en colocation et qui un jour voudront revenir. Cela veut dire que nous devons leur ouvrir des appartements pour les personnes qui sont seules et leur ouvrir des appartements pour les personnes qui ont été 2 ans sur les 5 dernières années de manière ininterrompue dans la commune.

Ces jeunes, ce sont les forces vives de demain, c'est aussi, quand nous suivons les statistiques cantonales, les futurs bons contribuables. Nous en parlons régulièrement ici en plenum ou en commission des finances et je vous invite à y être attentifs. Quant à l'amendement des Verts, nous le soutiendrons tant il fait totalement sens.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne s'opposera pas à l'amendement de M. Blanc, effectivement il est l'objet de précisions, il donne des clarifications et ne change pas sur le fond les éléments signalés dans ce règlement.

Il va également dans le sens, comme le disait M. Haldi, de l'esquisse d'amendement qu'il avait déposé, mais qui était un peu maladroit puisqu'il parlait de «dans la mesure du possible» et juridiquement cela posait quelques problèmes.

De ce côté-là, nous adhérons à la proposition de M. Blanc.

En revanche, et pour des raisons qui ont été en partie développées par M. Büchler, la Municipalité n'est pas d'accord avec le passage à 5 ans, étant donné que les situations que nous avons eu à régler jusqu'à maintenant, justement concernaient un certain nombre de jeunes qui ne pouvaient pas répondre aux conditions parce qu'ils étaient partis à l'étranger ou faire des études ailleurs et revenaient par la suite et ils ne pouvaient pas remplir ces conditions. Nous vous invitons à refuser l'amendement de M. Luder.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons voter les amendements en commençant par celui de M. Olivier Blanc.

Vote amendement de M. Blanc:
Article 3, alinéa 1, lettre b

b. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux depuis moins de 2 ans et, au moment de l'entrée dans le logement, ~~au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée avec un employeur dont le siège social est à Montreux~~ **exerce une activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Montreux**.

VOTE, l'amendement de M. Blanc est **accepté** à la majorité moins 1 abstention.

Vote amendement de M. Luder:
Article 3, alinéa 1, lettre b

a. au moins une personne du ménage est majeure et inscrite en résidence principale à Montreux de manière ininterrompue depuis au moins **cinq ans** deux ans ou a été inscrite pendant deux ans de manière ininterrompue durant les cinq dernières années;

VOTE: l'amendement de M. Tal Luder est **refusé** à la majorité moins 11 OUI et 7 abstentions.

Article 3 Conditions personnelles **(amendé)**
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 3 amendé est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Article 4 Clause d'exception
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 4 est accepté à la majorité moins 2 non et 1 abstention

Article 5 Sous-location
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 5 est accepté à la majorité moins 11 non et 2 abstentions.

Article 6 Non-respect des conditions d'occupation
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 6 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Article 7 Abrogation
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 7 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Article 8 Entrée en vigueur
M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
VOTE: l'article 8 est accepté à la majorité moins 6 abstentions.

Règlement

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE sur l'ensemble du règlement amendé
Le règlement amendé est accepté à la majorité moins 4 non et 8 abstentions.

M. Romain Pilloud (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2021 de la Municipalité du 12 février 2021 au Conseil communal relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'aide à la pierre du Canton et de la Commune de Montreux;

2. de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur dès sa ratification par la Cheffe du Département des Institutions et du Territoire (DIT).

Le Conseil communal de Montreux accepte à la majorité moins 8 NON et 2 abstentions.

8.4 sur le rapport-préavis No 08/2021 relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation; à la prise en charge des loyers des salles du cinéma Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023; à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz «Sauvons les cinémas de Montreux» (prise en considération le 18 novembre 2020) et à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio «Pour une Commune de Montreux avec son cinéma» (prise en considération le 18 novembre 2020). (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz);

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je voudrais remercier la Municipalité pour l'excellent rapport-préavis No 08/2021 et la prise de position pour soutenir le cinéma à Montreux pour les 2 prochaines années.

Le préavis est la réponse aux deux motions pour sauver le cinéma à Montreux, les motions qui ont été acceptées par la majorité du Conseil communal en novembre de l'année passée.

C'est un nouveau concept d'utilisation proposé par la Municipalité, «les salles de cinéma comme lieux d'échanges pour l'ensemble des acteurs locaux» en cohabitation avec la programmation cinématographique habituelle. C'est novateur et réellement axé sur le besoin et les intérêts locaux et de la population de Montreux.

Dans ce contexte, j'ai contacté la Cinémathèque de Lausanne. La Cheffe du département Programmation et Diffusion et Adjointe de direction m'a confirmé par écrit qu'un partenariat entre Montreux et la Cinémathèque suisse serait absolument possible, comme cela se fait déjà à Martigny, Fribourg et La Chaux-de-Fonds. Sans frais supplémentaire, cela offrirait encore un grand plus de culture pour Montreux. A part les films de ciné-séniors, les films gratuits à Noël, les séances pour les enfants de la lanterne magique etc.

Rappelons-nous aussi que le Montreux Jazz a digitalisé avec l'EPFL des centaines de concerts qui pourraient être projetés au cinéma de Montreux. Pendant tout ce temps où les grands concerts du Montreux Jazz ne seront plus possibles comme pendant la rénovation du Centre de Congrès, le Montreux Jazz pourrait rester vivant grâce au Cinéma.

Il est juste inimaginable que Montreux se prive du Cinéma, de cet endroit culturel qui est présent dans la vie de tous les jours de ses habitants. C'est un lieu qui permet de garder notre identité comme commune et de tisser des liens. Il faut être conscients que si nous refusons le préavis, le cinéma fermera ses portes, c'est a dire après les longs mois d'attente à cause du virus, il ne pourra même plus ouvrir ses portes. La fermeture sera définitive. Ne laissons pas mourir un lieu de culture de proximité d'une telle importance.

Votons OUI au préavis de la Municipalité pour que la ville de Montreux reste une ville culturelle pour toute sa population.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR ne va pas soutenir ce projet. Même si quelques-uns d'entre-nous avaient accepté l'année dernière les motions de Mme Torchio et de M. Gétaz, force est de constater que même si nous allons priver les montreusiens de cinémas, nous ne mettons qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Combler le déficit structurel de Cinérive et son antenne montreusienne n'a plus de sens à nos yeux.

Lorsque la locomotive à vapeur du Glion-Naye a été retirée, beaucoup ont crié au scandale! Mais combien l'avait déjà empruntée?

Nous vivons un peu la même situation, le public veut une salle à Montreux mais se rend à Vevey ou à Aigle car il ne veut pas de films en version originale, choix pour autant audacieux car bien plus intéressant de les voir dans ce format que dans une version française pas toujours bien doublée.

Quant à l'avenir de Montreux sans salles de cinéma, son salut pourrait venir lors de la rénovation du 2M2C avec, pourquoi pas, une installation adéquate pour projeter des films.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste est partagé sur l'objet discuté et ceci pour de multiples raisons. En novembre dernier déjà, le groupe Socialiste s'inquiétait de la prise en otage de notre Conseil entre l'envie de conserver cette offre culturelle pour les montreusiennes et les montreusiens et les intérêts financiers des exploitants, du propriétaire, mais également de la commune.

Force est de constater que c'est tout à fait dans ce cas de figure que nous nous retrouvons ce soir.

Personne au sein de notre groupe ne se réjouit de voir les cinémas Hollywood péricliter et ou risquer de disparaître, il est cependant, à juste titre, relevé dans le rapport de commission que le déficit n'est pas seulement stable, mais qu'il s'accentue encore depuis quelques années. De plus, le concept proposé par la Municipalité en collaboration avec Cinérive SA nous laisse perplexes. Les synergies avec les associations et sociétés locales vont-elles permettre au cinéma de Montreux d'être plus et mieux fréquenté?

Ce concept participe-t-il à justifier les montants des subventions en jeu, peut-on s'assurer que ces propositions répondent à un besoin concret et important de nos sociétés locales et des partenaires mentionnés dans le préavis? Les réponses à ces questions sont floues et sur l'ensemble nous trouvons que cela se rapproche plus d'un bricolage monté à l'envers, que d'un concept permettant de répondre à la problématique concrète qui nous occupe et préoccupe.

A d'autres égards, en revanche, une bonne partie de notre groupe craint de voir cette offre culturelle, notamment à destination de nos plus jeunes et de nos plus anciens, disparaître.

Devrons-nous nous déplacer à Vevey ou à Aigle pour profiter d'un ciné-sénior ou d'une lanterne magique, certains jugent que ce serait pour le moins dommageable. Montreux, ville de tourisme, de congrès, d'écoles internationales, mais aussi et surtout de citoyens sensibles à la culture, souhaite-elle réellement prendre le risque de voir son dernier cinéma disparaître, c'est cette question que nous devons trancher ce soir et vous l'aurez compris, nos voix seront éparses au moment du vote.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tous d'abord je pense qu'il faut rappeler un point concernant la fréquentation, nous entendons parler de cinémas qui périclitent, de fréquentation en baisse, en fait la fréquentation des cinémas Hollywood et les chiffres sont des chiffres officiels, le système des cinémas permet de décompter à l'unité près, chaque jour, le nombre de billets vendus.

Tout le système de l'exploitation des cinémas est basé sur des rapports de ventes journaliers et c'est avec cela que nous pouvons reverser les pourcentages et les droits qui sont dus aux auteurs et aux producteurs.

Les chiffres que nous avons pu lire dans le rapport de la Municipalité, et dont nous avons pu discuter en commission, sont des chiffres justes.

Les cinémas Hollywood attirent chaque année environ 40'000 personnes et ceci depuis fort longtemps.

Pour rappel, 40'000 spectateurs, c'est comparable à la saison culturelle, pour laquelle nous investissons presque CHF 1 million pour la soutenir, je pense que nous sommes tous fiers d'avoir une saison culturelle qui permet aussi d'exploiter un Centre de Congrès, à d'autres moments de l'année que lors des festivals, et mettre en valeur ce bâtiment.

Rappelons-nous que nous investissons énormément d'argent dans la Saison Culturelle qui attire environ 40'000 personnes par année.

Les cinémas, avec 40'000 spectateurs, font, je dirais, plutôt bonne figure comparativement à leur coût.

Aujourd'hui le coût des cinémas Hollywood pour la commune était nul, mais nous savons que cette situation de déficit, elle, est présente depuis fort longtemps, nous avions d'ailleurs voté, je vous le rappelle, pendant 3 ans une garantie de déficit de CHF 60'000 il y a un certain nombre d'années.

Dans les faits, il faut le savoir, tous les cinémas des villes moyennes et petites sont soutenus par les communes.

Aujourd'hui, et quand je dis aujourd'hui, cela date d'il y a un certain nombre d'années, une dizaine, voire une vingtaine d'années pour certains endroits, les cinémas auraient disparus s'ils n'avaient pas trouvé des collaborations entre les communes et les exploitants. Parfois ce sont des exploitants, comme Cinérive, qui sont des sociétés professionnelles qui essaient de vivre le mieux possible, mais pour donner un exemple, Cinérive exploite des salles dans d'autres villes où la commune soutient la salle. Vous avez d'autres exemples, l'exploitante qui exploite les cinémas de Morges et Yverdon a reçu des soutiens des communes.

Il faut bien se rendre compte que, de manière générale, il n'y aurait, sans le soutien des communes, pratiquement plus de cinémas en dehors des très grandes villes. En ce qui concerne la Suisse romande, ce serait probablement Genève et Lausanne avec les multiplex, quelques groupements de salles comme les galeries près de la gare à Lausanne et dans les autres villes, plus rien, ou quasiment plus rien.

Ne croyons pas que nous sommes en train de faire une exception à la règle, la règle dans

Bien-être - Soins - Massage - Diététique
Avec un café-croissant chez Le Duc - Clarens (voir page 36)

Le centre IDEAL LINE de MONTREUX garantit ses résultats.

Av. Des Planches 20 - Tél.021 532 22 22 - www.ideallinemontreux.ch

THERAFORM
CENTRES D'AMINCISSEMENT NATUREL

MAIGRIR VITE ET SANS EFFORT! COMMENT LÂCHER LES KILOS EN TROP SANS AVOIR FAIM ET EN GARDANT SON ÉNERGIE!

Pourquoi avoir choisi cette technique d'amincissement?
Parce que je l'ai testée sur moi en 2005 et j'ai rapidement perdu 10 kilos. J'avais enfin compris que la prise de poids n'était pas une fatalité. Je pouvais savourer sans culpabilité les bons petits plats cuisinés par les grands chefs ou à la maison.

Mon parcours professionnel:
J'ai travaillé depuis le début de ma carrière dans le domaine de la santé, en pharmacie d'abord, dans le domaine hospitalier ensuite. Puis j'ai repris les études pour devenir préparatrice en pharmacie hospitalière. J'ai complété ensuite ma formation dans diverses thérapies, contre les allergies, des massages thérapeutiques et maintenant en plastithérapie.

Maigrir vite sans compléments alimentaires et sans contrainte, comment est-ce possible?
Le surpoids apparaît lorsque le corps ne fonctionne pas correctement. Les soucis, les angoisses, le manque de sommeil peuvent créer des blocages ainsi que des pulsions alimentaires. En agissant sur les causes par une stimulation de zone réflexe, la perte de poids devient durable. Le corps réapprend à éliminer les mauvaises graisses et à puiser dans les réserves de façon naturelle et, ainsi, un nouveau comportement alimentaire s'installe. Par ailleurs, un encadrement alimentaire adéquat et simple durant la cure, va de pair avec nos soins et garantit d'excellents résultats dès la première semaine.

La plastithérapie traite-t-elle l'ensemble du corps ou certaines zones spécifiques?
Les deux. En fonction des besoins il est possible de cibler les pertes. Les points travaillés pour une culotte de cheval ne sont pas les mêmes que pour les poignées d'amour ou pour fluidifier les blocages comme la nervosité, les pulsions ou le sommeil. Si l'ensemble des facteurs physiques et psychiques sont rééquilibrés, la perte de poids se fait sans effort et sans sensation de faim.

Mail: montreux@theraform-suisse.ch - 021 961 38 01 - 078 826 78 34 - Ouvert sur rendez-vous du lundi au samedi.

Bon de Fr. 100.–
sur une cure de 10 soins

les moyennes et petites villes c'est qu'il y a une collaboration entre les communes et les exploitants. C'est comme cela partout en Suisse romande et en Suisse en dehors de très grands centres.

Soyons reconnaissants à Cinérive, qui pendant des années s'est substitué à ce que nous aurions peut-être déjà dû faire, que nous avions fait pendant les 3 ans de garantie de déficit, mais nous savons aujourd'hui que Cinérive ne pourra pas continuer et c'est la raison pour laquelle il faut que nous créions un partenariat public-privé.

J'entends des questions demandant si la collaboration va fonctionner, bien sûr que cette collaboration peut fonctionner, l'offre elle est claire, nous pouvons le lire dans le préavis, il s'agit de permettre à n'importe quelle association, qui est localisée sur la commune, de pouvoir utiliser cette salle pour des conditions exceptionnellement bon marché. Je peux vous donner deux ou trois exemples, à mon avis c'est tout à fait possible que cela se fasse, vous pouvez avoir l'association des narcisses par exemple qui pourrait organiser une soirée avec une projection d'un documentaire sur l'histoire des narcisses, les narcisses traversent tout l'arc Alpin, c'est une histoire fantastique à raconter, je ne sais pas s'il existe de documentaires sur les narcisses, mais si c'est le cas ce serait une très bonne idée un jour, de les projeter.

Le FC Montreux pourrait très bien faire venir tous ses juniors pour leur montrer le film sur Diego Maradona, puisqu'il y en a un qui vient de sortir ou sur d'autres stars ou personnalités du football. Ce sera extrêmement facile, puisque les conditions sont très claires et extrêmement bon marché. Nous pouvons évidemment aussi penser aux festivals, mais cela a déjà été mentionné.

Je crois que nous devons aussi penser aux jeunes de notre commune, toutes les villes moyennes ont des cinémas qui présentent des films et nous savons que le premier public des films ce sont les jeunes. Il y a un autre public, ce sont les retraités ou les personnes qui ne travaillent plus, c'est un public qui aime aussi les documentaires ou d'autres films. Mais le premier public des cinémas en général ce sont les jeunes et moi, en tant que montreusien, j'ai vraiment énormément de peine à imaginer le message que nous transmettrons à tous les jeunes de notre commune en leur disant «chers jeunes de Montreux, prenez le train, votre vélomoteur, votre vélo, si vous avez envie d'aller voir un film, car vous devrez allez à Aigle ou à Vevey parce que ces communes ont décidé d'avoir une politique dans ce domaine». Je vous rappelle que les cinémas d'Aigle sont soutenus par la commune. Pensons aux jeunes, je trouve leur message extrêmement important dans le sens négatif catastrophique, si nous coupons cette possibilité, ce soir, les cinémas fermeront définitivement et nous n'aurons plus de cinémas à Montreux et je pense que pour les jeunes c'est extrêmement dommageable, surtout que l'investissement dont nous parlons n'est pas extrêmement important.

Les deux ans permettront de voir d'abord ce que le propriétaire souhaite faire du bâtiment, nous savons que ce bâtiment n'est pas formidable, il a des défauts architecturaux, mais au moins c'est un bâtiment qui a les espaces en sous-sol pour exploiter des cinémas.

Quand j'entends le représentant du PLR dire que nous allons créer une structure au Centre des Congrès pour projeter des films, franchement je suis estomaqué du culot. Si nous souhaitons faire cela, nous ne dépenserons pas CHF 75'000 par année, mais des centaines de milliers ou des millions si nous souhaitons créer un cinéma complet au Centre des Congrès. Je ne vois pas pourquoi nous devrions justifier de ne pas soutenir deux cinémas qui existent et qui sont exploités par des professionnels pour essayer de créer un nouveau cinéma au Centre des Congrès, je ne vois pas le sens de tout ceci et je pense que cela n'en a pas et que c'est un argument fallacieux.

Ce partenariat public-privé, en deux ans, nous verrons ce qui se passe, si rien ne se passe et que tout le monde se désintéresse des cinémas, à ce moment-là nous finirons par ne plus les soutenir, mais pour l'instant il y a une vraie ouverture qui a l'air de se dessiner. Je vous ai donné l'exemple de l'association des narcisses ou du FC Montreux, mais il peut y avoir beaucoup d'autres associations qui auront envie de saisir cette occasion et de se faire une toile. Moi je trouve cette idée absolument formidable et elle est une vraie nouveauté. Rappelons-nous quand même que CHF 75'000 par année pour des cinémas qui sont ouverts tous les jours, c'est moins que certaines manifestations que nous soutenons à hauteur de CHF 50'000 ou CHF 100'000, pour un ou deux jours, c'est plus d'argent que le soutien qui est proposé dans ce préavis et qui durera et sera une offre culturelle sur toute l'année. Il me semble que l'enjeu financier est finalement très modeste et qu'en comparaison, le fait d'abandonner nos cinémas serait vraiment d'une grande tristesse pour cette ville qui se veut une ville culturelle et qui doit aussi garder des conditions, notamment pour ses jeunes, qui soient des conditions d'une ville dynamique et pas d'une ville qui se transformerait en ville de vieux ou en ville dortoir. Je vous remercie pour votre attention.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je ne sais pas si je vais pouvoir éclairer votre lanterne magique, mais j'aimerais citer un exemple de cinéma qui a été sauvé dans ce canton, c'est celui de Château-d'Œx. Au début de ce siècle, les personnes qui pendant 80 ans ont assuré l'exploitation de la salle de cinéma Eden, atteintes par l'âge et découragées par le peu de spectateurs qu'il y avait à ce moment-là, y ont renoncé. Il s'est créée une émulation par le bas, c'est ce que je voudrais voir à Montreux, qu'une association par exemple naisse et réunisse un grand nombre de cinéphiles qui seraient disposés à s'engager pour constituer un groupe de bénévoles qui pourraient s'assurer de la tâche de programmation, permettre à deux ou trois personnes d'avoir les connaissances techniques qu'il faut pour la projection des films. A Château-d'Œx, cela fonctionne très bien, parce qu'il y avait, au commencement, une trentaine de personnes qui ont constitué cette association et ensuite, après le succès obtenu par les films qui étaient présentés, ce cercle s'est considérablement élargi au fil des années et c'est un grand succès. Il est vrai que je suis un peu perplexe sur cette solution qui nous est offerte à Montreux, j'ai l'impression que c'est un petit peu facile et je voulais m'opposer à ce projet, mais d'autre part, j'ai peur que nous soyons bientôt accusés d'être les fossoyeurs du cinéma à Montreux.

Nous l'avons souvent entendu, dans le domaine de la construction, que nous étions les fossoyeurs de telle ou telle activité économique importante dans notre région si nous n'acceptions pas les propositions qui nous étaient faites.

En conclusion, je m'abstiendrai, ce n'est pas mon habitude, mais je dirais que cela traduit l'embarras dans lequel je me trouve.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Plusieurs d'entre nous ont eu la chance de se rendre, quand nous étions plus jeunes, de voir et de profiter d'une prestation comme la Lanterne Magique. De mon côté, il est vrai que ma famille n'était pas très mobile et que nous ne nous promenions pas facilement dans la région seuls, avant un certain âge.

Avoir un cinéma, une Lanterne Magique à proximité, plutôt que de devoir se rendre à Vevey, c'est non seulement quelque chose qui encourage les familles à envoyer leurs enfants à la Lanterne Magique, mais c'est aussi une assurance que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est plus simple. C'est un déplacement en moins à faire, nous ne devons pas amener notre enfant jusqu'à Vevey, et suivant comment nous pouvons même le laisser aller seul, alors qu'effectivement les distances ne sont pas les mêmes.

Pour le cinéma sénior c'est un peu le même problème, la mobilité, quand nous sommes un peu plus âgés, diffère pour beaucoup de personnes et pour celles et ceux qui ne sont pas à l'aise de prendre les transports publics, parce qu'ils n'ont plus tout leur équilibre, ou pour leur organisation, ils passent à la bibliothèque et ils vont au cinéma sénior, il y a un système qui est quand même un peu facilitant.

Je ne vais pas répéter tous les arguments qui ont été donnés jusqu'ici, mais ce sont deux prestations qui touchent des catégories de la population qui sont particulières et je trouverais vraiment dommage de devoir s'en passer, avant de pouvoir constater ce que donne ce nouveau concept. Fin 2023, nous referons le point, moi j'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Michel Zulauf concernant ce qui a été fait à Château- d'Oex et je pense que les solutions ne manquent pas, mais je trouverais dommage que nous nous passions de ce cinéma à Montreux.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A mon sens, la Municipalité nous propose un concept qui est simplement parfaitement adapté à la situation, raisonnable et qui préserve les salles et ses potentielles perspectives.

Il ne s'agit pas là de voir seulement le cinéma traditionnel, mais comme nous l'avons dit, de

considérer d'autres modèles complémentaires et les possibilités d'évolutions, soirées thématiques, locations aux associations à prix coûtant, synergie avec d'autres activités, par exemple le 2m2c ou d'autres partenaires culturels, sont quelques-unes des opportunités à envisager.

M. Zulauf parlait tout à l'heure d'associations bénévoles, à mon avis la seule manière de rendre ceci possible, c'est bien ce soir en allant dans le sens du rapport de commission.

Parce qu'ils ont compris l'intérêt d'une telle activité pour leur commune, comme l'a dit M. Gétaz tout à l'heure, un certain nombre de communes vaudoises, ont comme point commun de soutenir les cinémas, nous pouvons parler de Bex, de la Sarraz ou de Morges où nous parlons d'un montant de CHF 100'000.- par an ce qui est un peu plus considérable encore, à mon avis Montreux, en tant que troisième ville du canton, devrait aussi en être capable.

Nous parlons, dans ce préavis, d'une subvention de CHF 74'000.- qui est certes un montant significatif, mais qui est limité dans le temps et qu'il faut mettre en balance avec les sommes importantes que nous consentons à dépenser année après année en matière de soutien à nos différentes manifestations.

Par ailleurs, nous l'avons entendu en filigrane tout au long des interventions de ce soir, rendons-nous à l'évidence, le talon d'Achille de Montreux, ce ne sont pas les événements ponctuels, mais bien l'offre culturelle pérenne, une offre accessible en tout temps, tous les jours de l'année, voilà ce qu'offrent ces salles de cinéma.

Au regard de ces avantages, cette dépense paraît modeste. Si cette activité culturelle se destine d'une part à nos hôtes, n'oublions pas surtout qu'elle profite avant tout aux montreusiennes et montreusiens eux-mêmes.

Il s'agit d'un lieu de socialisation d'importance comme en témoigne l'intérêt pour l'offre destinée aux seniors ou pour les plus jeunes avec la Lanterne Magique.

Soutenir ces cinémas, c'est agir sur la qualité de vie de nos habitants et sur l'attractivité de Montreux.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la décision que nous prendrons par notre vote sera lourde de conséquences, nous votons avant tout sur le principe de sauver un espace et il est minuit moins une, si ce préavis municipal est refusé, le 3 mai les installations seront démontées et nous ne pourrons plus revenir en arrière.

Je vous invite, à l'instar de la commission, à soutenir ce préavis municipal et conformément à l'article 35 de notre règlement, je demande le vote à l'appel nominal. Je vous remercie.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En fin d'année dernière, lorsque j'ai questionné une jeune femme qui souhaitait rejoindre Montreux Libre pour s'inscrire sur notre liste, elle m'a dit qu'elle souhaitait s'engager à Montreux, car elle trouvait que pour les jeunes il n'y avait rien.

Je lui ai demandé ce qu'elle entendait par « rien » et qu'est-ce qu'elle voulait faire, elle m'a dit s'intéresser à la culture. Je lui ai demandé ce qu'elle entendait par culture et qu'est ce qui l'intéressait.

Elle m'a sorti son porte-monnaie dans lequel elle avait ses 10 entrées pour le cinéma et elle m'a expliqué que pour elle le cinéma avec ses amies c'étaient des soirées très importantes avec le Jazz.

Je lui ai posé la question pour savoir comment elle, et c'est pourquoi j'ai beaucoup apprécié l'intervention de notre collègue, M. Michel Zulauf, une fan, une cinéphile pouvait s'engager et elle m'a répondu qu'il fallait faire un groupe de travail apolitique, mettre les gens ensemble, etc... Je suis de l'avis, comme mes préopinants qui soutiennent le préavis et la commission, que nous ne devons pas claquer la porte maintenant au cinéma, nous allons commencer une nouvelle législature et j'espère que nous aurons de nouvelles forces vives, des jeunes et moins jeunes qui vont arriver, qui veulent s'engager, qui veulent mobiliser la culture, les évènements à Montreux, dont le cinéma fait partie. Disons oui ce soir à ce cinéma, à tous ces gens qui veulent s'engager ensemble.

M. Yves Aubry (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis nouveau conseiller et je suis un peu surpris d'entendre que nous voulons fermer un cinéma.

Laissons-nous 2 ans, ce n'est pas grand-chose et dans 2 ans nous verrons ce qui se passe, mais si vous votez NON ce soir, dans 2 ans il ne sera pas possible de revenir en arrière, les salles seront fermées et ce sera fini. Et reconstruire une salle de cinéma, comme le disait M. Gétaz, cela coûte très cher, réfléchissons un peu plus et pensez bien que si nous votons NON ce soir c'est fini, je suis Montreux Libre, mais montreusien d'abord et moi je vous propose de voter OUI pour se laisser encore 2 ans.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions de ce soir, en particulier celle de M. Zulauf qui a parlé du modèle de Château d'Oex, qui est le modèle parfait pour les cinémas actuellement, qui ont besoin d'une base, c'est parfaitement juste. Le problème que nous avons à Montreux, c'est que ces cinémas ont été soutenus pour la première fois en 2012, cela fait environ 10 ans que nous avons des problèmes et il ne s'est strictement rien passé, personne ne s'est mobilisé.

Il est demandé maintenant de nouveau une aide publique, alors que c'est la base, comme l'a dit très justement M. Zulauf, qui aurait dû réagir.

Un des intervenants a aussi mentionné les distances à parcourir, nous n'habitons pas tous la Grand-Rue à Montreux, il y a des gens qui habitent Clarens ou les hauts et ils sont tout aussi vite à Vevey qu'au cinéma Hollywood.

C'est effectivement regrettable, mais ces cinémas ont eu leur chance depuis 10 ans, et le fait que Cinérive offre maintenant la possibilité de recevoir des sociétés, il l'offrait déjà depuis un certain temps, nous n'avons rien de nouveau et il ne s'est rien passé pendant trop longtemps, dans 2 ans nous en serons exactement au même stade.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'étais présente lors de cette commission et M. et Mme Moser nous ont expliqué que depuis un bon moment déjà, ils exploitent ces salles, non seulement en tant que cinéma, mais ils font par exemple des soirées spéciales russes pour la population russe. Ils mettent également à disposition la scène pour le ballet, cela veut dire que tout ce que M. Forclaz souhaite qu'il se passe se fait déjà, mais il est évident qu'il faut renforcer ces activités. J'estime qu'il est très important de ne pas reprocher aux exploitants de ne pas chercher de solutions, nous ne devons pas les laisser seuls, nous les avons entendus.

Le nombre de spectateurs, 40'000, est équivalent au nombre de spectateurs que nous avons pour le septembre musical, n'oublions pas ce chiffre.

CHF 75'000.- à l'année, nous l'avons appris, c'est un petit chiffre pour des événements qui sont temporaires et peut-être moins bien fréquentés.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant l'article 136 de notre règlement, je voudrais que nous opposions le vote à bulletins secrets à la proposition de vote à l'appel nominal.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste répondre à M. Forclaz, non il n'existe pas un seul modèle, si vous regardez ce qui se passe en Suisse romande, il y a une multitude de modèles.

Il y a des gens qui exploitent des salles en société anonyme, mais avec des subventions communales. Il y a des associations, M. Zulauf a parlé de la situation de Château d'Œx, mais c'est un autre exemple où c'est une association qui a repris. Cette association, elle est soutenue, il faut être très clair et il faut parler franchement. Un cinéma comme celui de Château d'Œx, qui est très joli, s'il faut l'entretenir, c'est de l'argent communal parce que ce n'est pas possible autrement.

Il y a d'autres exemples, il y a des gens qui travaillent et notamment une personne qui

Hamburger maison - Poulet - Agneau - Bœuf

Assiette Gondola - Roastbeef - Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter) - Sandwich chaud - Salades composées – Week-end à thème
Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes
Choix de bières italiennes

Chez Sabine et Annibale
Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36

Hôtel – Restaurant Victoria, rte de Caux 16, 1823 Glion
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glion.ch

Restaurant du Basset

Terrasse calme dans la verdure

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
Fermé dimanche et lundi

Carmen et Ivo

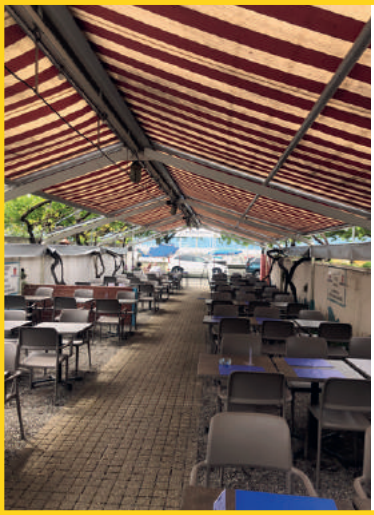

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Carte de saison
- Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Riva bar

Sa nouvelle terrasse

RIVABAR CH

LUNDI – JEUDI	15H – 01H
VENDREDI – SAMEDI	15H – 02H
DIMANCHE	15H – 01H

Une belle terrasse à Clarens

Restaurant à 1300 m dans un cadre authentique
Saveurs du terroir fraîcheur du marché
Découvrez nos spécialités sur notre site
www.lacergniaulaz.ch

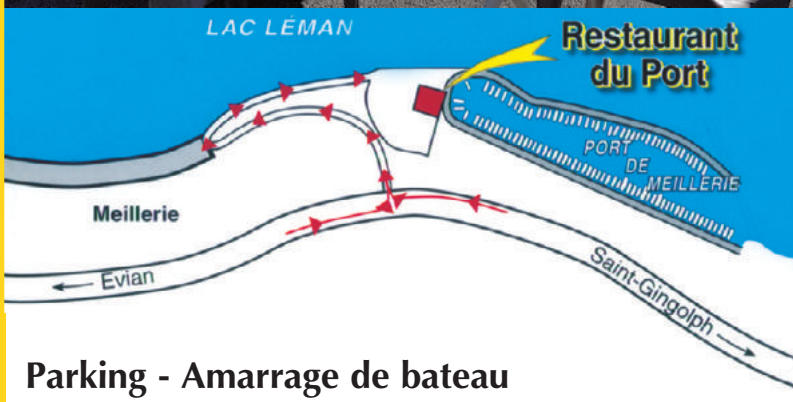

Parking - Amarrage de bateau
Terrasse au bord de l'eau - Poissons du Léman
MEILLERIE - Tél. 04 50 76 14 30

Pâtes et Pizzas Maison - Spécialités de poissons
Entrecôte Café de Paris - Carte des vins d'ici et d'ailleurs
Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16 - aiglerestaurant@bluewin.ch

Restaurant thaïlandais
Eléphant Blanc

Alexandre et
Anchali Delalay Diam

Spécialités thaïlandaises

Quai Grand'Rives 12
1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 12 68

elephant.blanc1844@gmail.com

P *Fermé le lundi*

Heureux de vous retrouver

MACHINES À SOUS
JEUX DE TABLE
TERRASSES | PLAGE
RESTAURANTS

www.casinodemontreux.ch

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?

ENTRÉE DU JOUR
15.-

PLAT DU JOUR
26.-

Fouquet's

MENU DE SAISON 86.-

Coupe de Champagne / entrée / plat / dessert

ASPERGES VERTES ET CAROTTES FANES. CROMESQUIS DE CHÈVRE FRAIS.
ou POÊLÉE D'ENCORNETS AUX FINES HERBES, CAVIAR D'AUBERGINE AUX OLIVES NOIRES.
ou BALLOTINE DE FOIE GRAS DE CANARD – CHUTNEY DE RHUBARBE. TOAST DE CANARD FUMÉ.

CABILLAUD MACÉRÉ AU MISO, RÔTI. BROCOLI ET OIGNONS NOUVEAUX.
ou SUPRÊME DE VOLAILLE FERMIÈRE, PETIT ÉPEAUTRE AU PARMESAN; PÂTE DE CITRON AUX OLIVES VERTES.
ou TARTARE FOUQUET'S. POMMES COIN DE RUE.

DESSERT AU CHOIX ou GLACE AU CHOIX.

BARRIÈRE

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

18+ | PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELEZ SOS JEU 0800 801 381 (GRATUIT ET ANONYME).
PHOTOS NON CONTRACTUELLES.

Culturefood
quand l'appétit va ...
Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey
www.culturefood.ch

TERRASSE

LUNDI – JEUDI 15H – 01H
VENDREDI – SAMEDI 15H – 02H
DIMANCHE 15H – 01H

RESTAURANT PIZZERIA
Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

RIALTO
Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises
FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter
Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel079 601 98 86

TERRASSE

Laiterie de Gruyère Artioud

Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Truffée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos évènements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

TERRASSE

TERRASSE

OUVERT
7J/7J

1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS

RÉSERVATION : 021 966 77 55

DE 11H30 À 14H30
ET DE 18H30 À 22H

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Design: diabolo.com

TERRASSE

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)

TERRASSE

EXPERIENCE LIFE
Barrel Oak
IRISH PUB

18 sortes de bières en pression
Cuisine non-stop samedi et dimanche dès 12 h 00
Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 961 16 81
care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

TERRASSE

BiS
BAR & BISTRONOMIE

Venez découvrir notre nouvelle carte!
Chaque midi, le choix entre 3 plats du jour
et toujours plus de suggestions surprenantes...

Tous les jeudis midi, Ribs de porc braisés!!!

Ouvert midi et soir du mardi au samedi
Avenue Nestlé 17 à Montreux

www.bis-restaurant.com
0219632545

Pas de grillade sans salade! Et vice versa!

EPICERIE FINE Ratatouille BY LÉGUVIERA

Suter VIANDES Depuis 1871 BOUCHERIE FINE

MINESTRONE
ÉPICERIE & BOUCHERIE FINES ✕ LABORATOIRE DE PÂTES FRAÎCHES

Nous vous proposons un magnifique assortiment de viandes et salades pour vos grillades tant attendues.
Infos + commandes: 021 512 42 42 ou info@le-minestrone.ch

AMSTEIN SA
BOISSONS SHOPPING
www.amstein.ch

+ 3'500 BOISSONS

Bières - Vins - Alcools forts

Eaux minérales - Jus de Fruits

MAGASIN OUVERT AU PUBLIC

Z.I. La Veyre B2
1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04

Lundi-vendredi	Samedi
8h00 - 12h00	9h - 16h
13h30 - 18h30	NON STOP!

BREWDOG
Warsteiner PREMIUM BEER
WITTEKOP BIÈRE BLANCHE - WEISSBIER

s'occupe par exemple du cinéma d'Aubonne, mais aussi de celui de Châtel-St-Denis et encore deux autres cinémas, qui est un professionnel, mandaté par des associations ou des structures dans ces villes ou par la commune.

Si vous voulez, les modèles sont innombrables, il y a vraiment une grande multitude de cas et il n'y a pas un seul modèle ou une seule solution.

La solution qui est proposée par la Municipalité pour Montreux, c'est une solution qui est liée à l'histoire des cinémas de Montreux. Cela fait des dizaines d'années que c'est Cinérive qui maintient l'activité cinématographique à Montreux et nous avons bien compris que cela fait un certain nombre d'années que cette activité est déficitaire. Montreux ne fera que trouver, si nous votons ce préavis pour 2 ans, sa solution et peut-être effectivement que nous pourrons la faire évoluer ou réfléchir à autre chose, mais il faut être conscient d'une chose, c'est que si nous ne votons pas cette subvention ce soir, Cinérive l'a dit, la technique sera retirée, tout sera enlevé et nous n'aurons plus aucune possibilité, même des gens en associations qui voudront se relancer n'auront plus de salle de cinéma pour le faire.

Je rappelle aujourd'hui qu'un projecteur pour projeter des films c'est CHF 120'000.- et après il faut l'entretenir, le système de son, c'est aussi des centaines de milliers de francs, les chaises ce sont des centaines de milliers de francs, croire que nous pourrions laisser partir Cinérive et créer une association, trouver une solution qui fonctionnerait et coûterait moins cher que CHF 75'000.- par année, cela n'arrivera pas. La réalité, c'est que nous avons un modèle, nous pouvons le faire évoluer, mais si nous ne soutenons pas ce modèle, nous aurons perdu définitivement les cinémas à Montreux et je trouve vraiment que pour toutes les raisons qui ont été évoquées c'est quelque chose qu'il ne faut pas envisager. Soyons courageux.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas été tout à fait complet tout à l'heure dans mon intervention, j'aurais effectivement dû rappeler que la commune de Château d'Œx a apporté un soutien très important au cinéma. Elle a racheté la belle maison de pierres dans laquelle se trouvait la salle de projection, elle est ainsi devenue propriétaire d'un appartement qu'elle loue et ensuite elle a financé les travaux de restauration de la salle, car ces travaux étaient vraiment nécessaires. Lorsque le ciné-club, si nous pouvons dire, de Château d'Œx s'est constitué, il y avait véritablement un instrument de travail qui était de très bonne qualité.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien évidemment je pense que la perte d'un cinéma pour Montreux a une connotation émotionnelle importante et je la partage, j'ai aussi été un enfant de Montreux, malgré tout je m'étonne que nous soyons aujourd'hui au pied du mur. Cela fait 10 ans que nous somme déficitaires et que la commune soutient, avec les deniers publics, une entreprise privée pour la projection et que nous ne venions pas vers nous avec des solutions et une étude un peu plus poussée.

Aujourd'hui, nous ressentons une solution bricolée, mais où il n'y a pas véritablement d'étude de marché, y a-t-il véritablement des associations, des écoles privées et publiques, des hôteliers, des manifestations intéressées à utiliser ce cinéma selon cette formule? Moi je n'en vois pas la trace, ni dans le rapport préavis, ni dans le rapport de la commission, et finalement je m'interroge sur le fait que nous pensions maintenant à ces deux prochaines années pour essayer de trouver une solution, moi j'ai franchement de la peine à y croire. Je trouve que c'est effectivement dommageable pour la commune de Montreux de voir partir ces cinémas, mais, en l'occurrence, ce qui est proposé ce soir ne conduit qu'à une répétition des subventions sans la possibilité de trouver des solutions claires, parce que nous sommes encore dans le flou et nous ne savons pas véritablement s'il y a de l'intérêt pour ces salles.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis désolé de devoir reprendre la parole, mais M. Blanc, nous n'avons justement pas soutenu les cinémas toutes ces dernières années, il y a eu 3 ans où nous avions mis en place un système de garantie, toutes les autres années c'est Cinérive qui a payé le déficit, il ne faut pas dire que cela fait 10 ans que nous soutenons les cinémas, que maintenant nous continuons à parler de solutions. Non c'est justement le contraire, les cinémas Hollywood, nous avons eu la chance d'avoir des cinémas, car dans toutes autres villes les cinémas auraient disparus parce qu'ils sont déficitaires. Comme je l'ai dit, dans toutes les moyennes et petites villes, ils sont déficitaires et doivent être soutenus par les pouvoir public.

La Suisse entière serait un désert de cinéma s'il n'y avait pas des aides dans les villes moyennes et petites. Nous avons profité du fait que Cinérive a des salles rentables à Vevey et à Aigle et nous avons profité du fait qu'ils ont une sorte de vision stratégique et du cœur de continuer, si vous discutez avec M. Moser, nous comprenons bien que pour lui c'était quelque chose qui vient du cœur, des tripes, de vouloir continuer à garder ces cinémas à Montreux, s'ils avaient calculé froidement, cela ferait longtemps qu'ils auraient fermé ces cinémas, ce serait fini et il n'y aurait personne d'autre.

Il ne faut pas dire que nous les avons soutenus tout le temps, justement pas, nous avons profité du fait qu'ils avaient des cinémas rentables des deux côtés à Aigle et Vevey pour avoir des cinémas, alors qu'ils étaient en fait déficitaires. Maintenant nous sommes malheureusement rattrapés par la réalité, mais pendant toutes ces années nous avons eu beaucoup de chance d'avoir des cinémas ouverts alors que dans d'autres circonstances et dans d'autres lieux, ils auraient été fermés.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Chères et chers collègues,

J'ai bien entendu les arguments des uns et des autres, favorables ou défavorables au préavis présenté par la Municipalité. Au-delà des avis, au demeurant très partagés, qui reflètent bien évidemment une tendance personnelle cohérente et tout à fait compréhensible, j'aimerais apporter un regard contextuel, en prenant en considération la période très particulière que nous vivons. Après de nombreux mois de semi- confinement et grâce à une évolution épidémiologique quelque peu favorable, nous avons la possibilité d'entrevoir, timidement certes, une situation post-Covid. Avec cette reprise, quels seront les changements sociétaux, quels seront les changements comportementaux que nous observerons ces prochains mois?

Quand bien même nous sommes certainement nombreux à penser qu'il y aura des changements, il est très difficile d'en définir exactement la teneur et les conséquences, le business plan et business model, notamment pour les cinémas ou respectivement de manière plus générale pour les lieux de projection.

Face à toutes ces inconnues, la Municipalité vous propose, à travers ce préavis et la prise en charge du loyer mensuel de CHF 6'180.- par mois, de maintenir ainsi durant 24 mois un lieu de projection à Montreux, d'offrir à son exploitant traditionnel une possibilité de se transformer et à d'autres acteurs potentiels, une possibilité de prendre possession de ces lieux. Finalement de permettre au public montreusien, jeune et moins jeune, de vivre une expérience qui ira, nous l'espérons, au-delà de l'offre cinématographique traditionnelle.

Au sujet de la transformation, je rappelle d'ailleurs que votre Conseil a récemment accepté, à une large majorité, un fonds de soutien de relance de CHF 2,5 millions, qui permettra notamment aux acteurs de l'événementiel montreusien, d'effectuer cette transformation. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Avant de traiter les demandes de vote à bulletins secrets et de vote à l'appel nominal, il y a un amendement qui a été accepté en commission, que nous allons voter avant de passer à la suite.

Amendement de la commission:

La commission propose d'amender le point 2 des conclusions sous la forme suivante: «2. de prendre en charge les loyers des salles Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, **pour autant que Cinérive SA aie et utilise ses capacités d'exploitations à Montreux»**
VOTE l'amendement est **accepté** à la majorité moins 1 non et 6 abstentions

Demande M. Chiaradia, vote à l'appel nominal

Plus de 9 membres soutiennent cette proposition.

Demande de M. Luder, vote à bulletins secrets
Plus de 14 membres soutiennent cette proposition.
Monsieur le Président oppose les deux propositions: 38 voix pour le vote à bulletins secrets, 31 voix pour l'appel nominal et 13 abstentions

Le vote se fera à bulletins secrets.

M. Jean-Marc Forclaz

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 08/2021 de la Municipalité du 19 février 2021 au Conseil communal relatif à la pérennisation des salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation;
à la prise en charge des loyers des salles Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023;
à l'octroi d'une subvention pro rata temporis en faveur de Cinérive SA, à financer par crédit complémentaire au budget 2021;
à la réponse à la motion de M. Emmanuel Gétaz «Sauvons les cinémas de Montreux», prise en considération le 18 novembre 2020;
à la réponse à la motion de Mme Géraldine Torchio «Pour une Commune de Montreux avec son cinéma», prise en considération le 18 novembre 2020

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de pérenniser les salles de cinéma Hollywood au moyen d'un nouveau concept d'utilisation;

2. *de prendre en charge les loyers des salles Hollywood du 1er avril 2021 au 31 mars 2023,* ***pour autant que Cinérive SA aie et utilise ses capacités d'exploitations à Montreux»****;*

3. d'accorder à cet effet une subvention de CHF 55'620.- en faveur de Cinérive SA sur le compte 150.3653.01 «subventions aux frais de location», à financer par crédit complémentaire au budget 2021;

4. de porter aux budgets 2022 et 2023 les montants correspondants pro rata temporis, respectivement CHF 74'160.- et CHF 18'540.-;

5. de prendre acte que le présent rapport répond aux motions de M. Emmanuel Gétaz «Sauvons les cinémas de Montreux» et de Mme Géraldine Torchio «Pour une Commune de Montreux avec son cinéma», prises en considération le 18 novembre 2020;

6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ces affaires.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité par 45 OUI moins 38 NON et 3 bulletins blancs au vote à bulletins secrets.

Applaudissements de l'assemblée.

8.5 sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Tal Luder: «Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène». (Rapp. M. Mario Gori);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous invite tous à soutenir ce postulat, entre le moment où nous avons tenu la commission et aujourd'hui, il y a déjà eu deux stations à hydrogène publiques installées en plus, cela progresse. D'autres technologies sortent, s'affinent, cela continue, c'est un mouvement qui n'est pas prêt de s'arrêter. La phrase de "nul n'est prophète en son pays", si elle était suivie par ce Conseil, aucun d'entre nous n'aurait jamais raison. J'espère que vous le soutiendrez, la commission a été très intéressante et j'ai été étonné de constater que tous les commissaires ont apporté des précisions et sont allés glaner des informations à droite et à gauche.

Maintenant, l'objet que je demande, à savoir la ligne VMCV, peut-être que cela paraît soit trop ambitieux, soit pas assez rentable, mais je pense que pour un pan de l'économie et la décarbonation de la société telle que nous l'avons voté et que c'est souhaité au niveau fédéral, nous ne pouvons pas ne pas mettre un pied dans la porte de l'hydrogène à Montreux. Nous ne devons pas rester sur le quai de la gare à regarder le train passer, je vous invite à soutenir ce postulat, et la réponse de la Municipalité pourrait très bien être une étude ou une prise de renseignements concernant ce domaine, et le postulant que je suis pourrait très bien accepter cette réponse à mon postulat, je vous remercie

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra cette motion transformée en postulat, la Suisse est pionnière en matière d'hydrogène, qui est une des énergies du futur, sans conteste pour nous, ici, à Montreux. L'hydrogène n'est plus une science-fiction, nous venons de l'entendre il y a plusieurs stations où nous pouvons déjà faire le plein. Certainement que dans 3 à 5 ans nous verrons la création d'une station, soit à Montreux ou peut- être aussi à Vevey, puisque nous pourrions aussi aller au cinéma pour faire le plein.

Montreux Libre ne souhaite pas que la commune dépense des dizaines ou des centaines de milliers de francs pour une étude, sachant que nous serons utilisateurs de ces technologies, mais pourquoi pas profiter du fait que nous sommes membres de l'association cité de l'énergie?

Il y a d'autres communes qui sont déjà très actives, une petite commune comme Collombey-Muraz (vous trouverez la référence dans le rapport) et dans le bas Valais, il y a de l'intérêt. J'avais également proposé un travail de bachelor ou de master pour faire un tour d'horizon, la réponse de la Municipalité a été que nous n'étions pas capables d'accompagner un étudiant pour ce genre d'activité.

Je vais intervenir dans le prochain point de l'ordre du jour concernant le dépôt de notre collègue, M. Romain Pilloud, où, au contraire, le même Municipal nous dit qu'il était possible de prendre un étudiant pour faire des mesures. Je suis perplexe que nous puissions, pour l'hydrogène, accompagner un travail et que nous ne puissions pas accompagner quelqu'un qui fait une étude pour se renseigner sur les opportunités. Nous avons, au mois de décembre, le salon international du climat, qui va attirer probablement 15'000 visiteurs, ce qui fait une jolie vitrine pour Montreux pour, avec très peu de moyens, proposer une activité aux énergies renouvelables en incluant l'hydrogène. Je propose à ce Conseil de voter OUI à ce postulat et je vous remercie pour votre attention.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts est favorable au développement de technologies utilisant l'hydrogène vert, c'est-à-dire issu exclusivement des sources renouvelables. Nous pensons que la commune devrait, par exemple lors des marchés publics, favoriser les entreprises qui ont recours à des moyens de transports dont les émissions de CO2 sont faibles voire nulles, comme les camions qui roulent à l'hydrogène et qui pourront bientôt faire le plein à la SATOM.

Cependant nous refusons la motion transformée en postulat pour les raisons suivantes:

À l'heure actuelle nous n'avons pas trouvé d'opportunité économiquement défendable pour notre commune.

Nous n'avons ni le tissu industriel pour créer de grandes installations, ni la taille critique pour agir comme ville pionnière.

Nous ne voyons pas de raisons de financer une étude sur une proposition relativement vague.

M. Michel Posternack (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Mon intention n'est pas de relancer le débat sur la faisabilité à Montreux de transports publics à hydrogène. Une majorité de votre commission vous invite d'ailleurs à ne pas prendre en considération la motion de M. Luder, transformée en postulat. A mes yeux toutefois, ce postulat a un grand mérite, celui de sensibiliser notre Conseil aux alternatives à la mobilité basée sur les carburants fossiles. Malheureusement, l'unique alternative

Entre lac et montagne, le restaurant La Cergniaulaz vous attend pour de nouvelles aventures gustatives

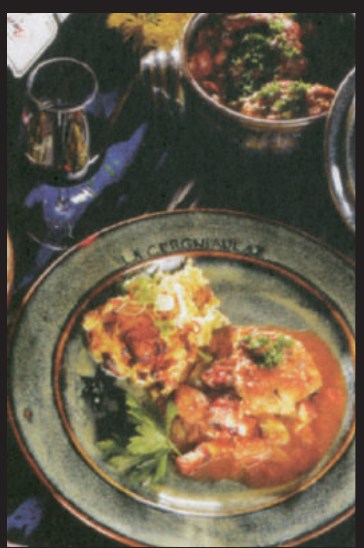

LA CERGNIAULAZ

restaurant à 1300 m
dans un cadre authentique

saveurs du terroir
fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités
sur notre site
www.lacergniaulaz.ch

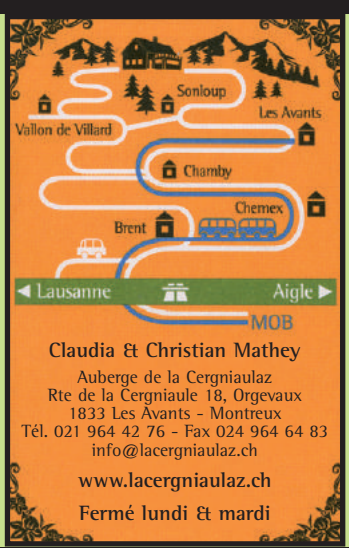

Claudia & Christian Mathey

Auberge de la Cergniaulaz
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
1833 Les Avants - Montreux
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch

www.lacergniaulaz.ch

Fermé lundi & mardi

actuelle, la mobilité électrique, qui est abondamment vantée dans les médias, n'est pas encore à la hauteur des attentes, et ceci pour les raisons suivantes. En premier lieu, la plupart des propriétaires de véhicules électriques avec batterie rechargeable ne sont pas conscients du bilan écologique plutôt médiocre de leur véhicule, si l'on tient compte de sa construction et de son recyclage. Ce score décevant est essentiellement lié à la fabrication des batteries. Ainsi, en termes de CO2, un véhicule électrique avec batterie Lithium-ion doit parcourir, selon les modèles, entre 50.000 et 100.000 km pour compenser le surcroît de CO2 émis lors de sa fabrication, et pour devenir plus vertueux qu'une voiture à moteur thermique moderne. Avec bien sûr l'hypothèse que la production d'électricité utilisée lors de la vie du véhicule électrique ne génère pas de CO2.

L'autre alternative, dont il est d'ailleurs question dans le postulat, est un véhicule utilisant de l'hydrogène et une pile à combustible. Là aussi, le bilan énergétique est plus médiocre qu'on pourrait l'imaginer. Il faut savoir que le rendement d'une pile à combustible n'est, de nos jours, que d'environ 50%, c'est à dire que seulement 50% de l'énergie chimique correspondant à la formation de l'eau dans la pile est convertie en électricité, et le 50% restant est simplement dissipé sous forme de chaleur, la plupart du temps inutilisée. Et je laisse de côté le modeste bilan énergétique de la production d'hydrogène nécessaire au fonctionnement de la pile. On voit donc que globalement le rendement de cette approche est encore très faible.

La conclusion, Mesdames et Messieurs, est que, malgré les apparences, le "tout électrique" doit faire encore de grands progrès pour être vraiment qualifié d'écologique. L'hydrogène jouera certainement un rôle important à l'avenir, mais, pour en revenir au postulat de M. Luder, il est malheureusement évident que Montreux n'a ni les moyens de mettre en service des bus à hydrogène, même en nombre limité, ni de contribuer à la recherche fondamentale et aux développements nécessaires dans ce domaine. Par contre, je verrais très bien notre ville, cité de l'énergie, se profiler dans le futur en tant qu'organisatrice de congrès et de séminaires dédiés aux technologies de l'hydrogène et à la mobilité électrique. Ce serait là une contribution très valable de Montreux pour l'avenir.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération ce postulat tel que présenté. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Si la volonté de décarboner la société et de vouloir profiler l'hydrogène comme l'une des énergies propres du futur paraissent des objectifs auxquels l'on ne peut que souscrire, les moyens de promouvoir cette énergie à Montreux et le fait d'y associer activement notre économie montreusienne, tels que décrits dans cette motion transformée en postulat, laissent le groupe PLR dubitatif. Et une fois n'est pas coutume, je salue également la clairvoyance et la position de ma préopinante des Verts.

Tout d'abord, même si l'hydrogène est un domaine prometteur pour les énergies propres, une proposition de ce type semble encore prématurée, comme le souligne plusieurs fois l'excellent rapport de commission. J'en profite ici pour remercier le président-rapporteur, qui révèle ici des talents d'écriture insoupçonnés.

Ensuite et surtout, ne nous y trompons pas: il ne s'agit pas, avec le vote de ce soir, de se prononcer pour ou contre l'hydrogène. Il s'agit de savoir si c'est bien le rôle d'une commune, en l'occurrence la nôtre, d'engager des deniers publics conséquents afin de développer une économie dans ce domaine.

Plus en détail, le postulat pose en filigrane les questions suivantes:

- Premièrement, est-ce vraiment à une commune d'engager des moyens financiers importants et de prendre les devants dans un domaine où la technologie actuelle n'est pas encore au point et où un projet de recherche européen, PROMETEO, auquel participe l'EPFL, vient tout juste d'être lancé en début d'année 2021?

- Ensuite, est-ce vraiment à une commune d'engager des moyens financiers importants afin de créer les conditions cadres pour développer une économie de niche sur son territoire avant même de connaître la réponse du Conseil d'Etat au postulat accepté par notre Grand Conseil et intitulé «l'hydrogène fait-il partie des énergies de demain pour le Canton de Vaud»?

- Finalement, est-ce vraiment à une commune d'engager des moyens financiers importants là où des entreprises privées suisses, pionnières dans ce domaine, par exemple Coop ou Migros, investissent déjà des moyens considérables pour développer cette technologie?

La majorité du groupe PLR répond par la négative à toutes ces questions et ne soutiendra pas cette motion transformée en postulat.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir au postulat qui a été déposé au Grand Conseil, il a été accepté et le conseil d'Etat doit donner une réponse d'ici le mois de juin.

Si cette réponse est favorable, c'est qu'il y aura un appui, et j'ai un voire deux députés dans la salle qui peuvent peut-être nous en dire plus?

Il pourrait y avoir un appui cantonal pour des projets qui ont un rapport avec l'hydrogène, nous ne serions pas seuls.

De plus, Mme Ruedin est, si je ne me trompe pas, responsable du développement environnemental durable pour la ville de Vevey?

Et si je ne me trompe pas à nouveau, une motion similaire a été déposée au Conseil de Vevey pour utiliser l'hydrogène.

Encore une fois, Montreux ne serait pas seule, nous passons à un niveau intercommunal qui serait intéressant, d'autant plus pour une ligne de bus.

C'est pour cela que je vous demande de bien réfléchir, un postulat c'est l'opportunité pour la Municipalité de fournir un rapport, cela n'a pas besoin d'être une bible ou un livre, c'est juste de dire que «nous l'avons pris en compte», il y a peut-être quelque chose à faire mais nous ne savons pas encore comment, pour le moment. Moi, ce type de réponse me conviendrait, c'est tout.

De juste refuser en disant que c'est au point du balbutiement, c'est faux, et pour Mme Hischenhuber, je ne vous remercie pas de dire que le développement de mon postulat est beaucoup trop vague, parce que j'ai donné un point et une intention précise et un projet qui pourrait être accompli, je ne vois pas ce qu'il y a de vague dans mes propos. Pour terminer, en aparté, par rapport aux propos de mon collègue M. Müller, je ne sais pas si sa tirade était ironique concernant le rapport et les talents de notre président- rapporteur, mais ce n'est pas un secret que les commissaires peuvent parfaitement participer à l'édition du rapport et envoyer leurs commentaires ou leurs articles. Je ne sais pas quelles étaient vos intentions avec ces propos. Je vous remercie et je vous invite encore une fois à soutenir mon postulat parce que cela ne tuera personne.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, Chères et chers collègues,

La Municipalité ne conteste pas le potentiel de l'hydrogène, la Municipalité et les services en charge de ces domaines s'intéressent au développement et au potentiel de ce vecteur énergétique. Néanmoins, comme cela a été dit par M. Müller et par Mme Hischenhuber, la question qu'il faut se poser n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre l'hydrogène, mais "quel rôle Montreux peut jouer et à quel moment?" Plusieurs personnes sont intervenues en faveur de ce postulat tout en démontrant que notre rôle ne pourrait être que faible. De plus, nous avons la preuve que des projets se concrétisent indépendamment de nous.

Les trois enjeux sont d'ordre académique, industriel et financier.

Avons-nous les moyens d'investir? Je vous rappelle que la France et l'Allemagne ont annoncé des milliards d'euros d'investissements, est-ce que nous pouvons participer à de tels investissements, avons-nous les moyens financiers? Non.

Avons-nous des industries qui produisent de l'électricité en trop et que nous pourrions utiliser pour produire de l'hydrogène? Non

Avons-nous des industries qui ont des parcs de véhicules adaptés pour faire du développement? Non

Avons-nous des hautes écoles ou d'autres établissements académiques qui pourraient accompagner ces recherches? Non

Cela ne veut pas dire que Montreux n'a rien à proposer, mais actuellement dans les enjeux

qui sont face à notre société en termes de décarbonation, quand bien même le potentiel de l'hydrogène existe, nous devons reconnaître que Montreux n'a pas d'atout et être modeste, en constatant que notre Commune n'a pas un grand rôle à jouer pour le moment.

Evidemment, vous pouvez demander que la Municipalité fasse une étude, développer certains points et mettre cela par écrit et, effectivement cela «ne tuera personne» pour reprendre les propos de M. Luder.

Mais la Municipalité vous invite aussi à être un peu sérieux, l'administration a des ressources limitées en termes de compétences et de disponibilités. Il s'agit d'accepter de faire une étude parce que c'est un sujet d'actualité, à notre sens, ce n'est pas assez fondé et augmente inutilement le travail de notre administration.

Vous devrez prochainement discuter d'une motion invitant la Municipalité à répondre plus rapidement à certaines motions et postulats, mais cela participe aussi à une responsabilité qui vous incombe, d'accepter des textes auxquels nous pouvons apporter des propositions.

Je maintiens que les idées que M. Tal Luder développe dans son postulat sont relativement floues et c'est également ce que la commission a considéré en faisant d'autres propositions.

La Municipalité vous invite donc, toutes et tous, à vous poser la question: "Est-ce que parce que le sujet sera potentiellement intéressant et qu'il nous concernera peut-être un jour que nous devons l'accepter?". A quand des postulats pour étudier le rôle de la commune de Montreux dans la blockchain, dans l'informatique quantique ou sur l'intelligence artificielle?

Des sujets intéressants et d'avenir, il y en a beaucoup. Mais quelles sont les forces de Montreux et qu'est-ce que nous devons valoriser.

Je le répète dans le domaine de l'hydrogène, nous devons être modestes et reconnaître que nous n'avons rien à apporter.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis estomaqué d'entendre un Municipal Vert dire qu'il n'y a pas de parc de véhicules en Suisse pour de l'hydrogène, dans un pays où il y a des montagnes. Quand nous voyons les problèmes que nous avons pour avoir des véhicules utilitaires avec des batteries, vous montez trois fois avec une voiture électrique à l'Alpage et votre véhicule est déchargé.

Le futur, s'il n'y a pas le mazout, c'est l'hydrogène, donc je trouve cela assez scandaleux de la part d'un Vert, je suis désolé de le dire.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Hunziker, je suis vraiment désolé si je vous ai fait réagir ainsi, je me suis peut-être exprimé trop vite. Je parlais du potentiel sur Montreux et pas de la Suisse.

Est-ce que nous avons une entreprise qui gère tout un parc de véhicule qui serait capable pas seulement d'acheter des véhicules à hydrogène mais aussi de participer à l'effort de recherche qui est fait sur ce sujet?

Je m'exprimais juste sur ce genre de questions spécifiques à notre Commune. Que dans peut-être 5 ou 10 ans nous ayons des véhicules à hydrogène, et dans 15 ans des véhicules à hydrogène avec un certain rendement pour concurrencer les batteries, je ne l'exclus pas.

Je parlais uniquement du potentiel sur la commune de Montreux, parce que ce que nous devons discuter ici, c'est le rôle de Montreux. Je reprends un exemple cité précédemment, pouvons-nous concurrencer les milliards d'euros que la France va injecter pour développer l'aviation à hydrogène en partenariat avec Airbus?

Nous allons bientôt discuter des comptes de la commune de Montreux, nous aurons un bout de réponse, mais je ne crois pas que nous ayons cet argent à disposition. Excusez-moi si je n'ai pas été clair, mais je parlais du potentiel de la commune de Montreux à participer à ce genre de projet alors qu'à terme, il y aura certainement des utilitaires avec des piles à combustible sur le territoire suisse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori (SOC)

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la commission recommande de ne pas prendre en considération la motion transformée en postulat de M. Tal Luder «Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène».

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération à la majorité moins quelques OUI et 10 abstentions

8.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud: «Un parc solaire et novateur à la Foge». (Rapp. M. Bernard Tschopp);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission a probablement permis de recentrer le postulat qui était, je dois l'avouer, extrêmement large sur cette question. La commission a fait un petit travail de nettoyage bienvenu.

Ce qu'il en reste, ce n'est pourtant pas rien, c'est la possibilité de faire le point sur le potentiel non réalisé à la Foge et de réfléchir à d'éventuelles solutions à partir de là. Cette analyse pourrait se faire en quelques mois, ensuite selon les conclusions d'un préavis, il pourrait y avoir un projet d'étude, un investissement ou une autre décision ou proposition de la Municipalité.

Pourquoi renoncerions-nous à évaluer un potentiel énergétique? Le site de la Confédération dédié à cette question démontre à la Foge un potentiel théorique sur les toits comme sur les façades sud des bâtiments, comme nous pouvons le faire depuis un certain nombre d'années.

En pratique c'est une bonne question, ce postulat est là pour que nous puissions y répondre. Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce postulat et vous invite à faire de même, merci.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce postulat ne sera pas soutenu par le PLR.

Comme indiqué par M. Walther, une entreprise privée peut déjà équiper l'ensemble de ses toitures.

Rajouter dans la boucle la commune de Montreux entre le partenaire métier qu'est la «Romande Energie» et les privés qui veulent se développer dans ces énergies et un non-sens à notre avis.

Comme le rappelaient certains lors des élections, il faut faire attention aux spécialistes du FBI, ceux des «Fausses Bonnes Idées».

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre ne soutiendra pas ce postulat, nous sommes toutes et tous, dans notre groupe, favorables aux énergie renouvelables, mais lors de la commission nous nous sommes très vite rendus compte, suite aux explications de M. le Municipal, que ce postulat n'avait pas grande valeur, puisqu'une bonne partie de cet emplacement était équipé à l'aide du soutien communal, notamment, et l'idée principale que nous pouvions retirer de ce postulat, serait de faire une soirée d'information dans la Foge, comme déjà fait par le passé.

Entre autres, ce postulat n'avait pas beaucoup de sens, car le travail a été fait et il a été proposé qu'un étudiant prenne certaines mesures pour connaître le potentiel qui reste, mais, comme je vous l'ai dit, je reste perplexe que nous puissions accompagner un étudiant.

Nous estimons qu'il faut favoriser les énergies renouvelables, mais cela ne semble pas efficace pour ce postulat.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera librement sur cet objet. Pour ma part je le refuserai, pas par vengeance ou pour faire comme l'on m'a fait pour l'hydrogène, cela n'a rien à voir.

Il y a, il me semble, une petite imprécision dans le rapport, vous me direz "pourquoi je ne l'ai pas relevé ?", c'est parce que la commission était fermée au moment où je suis revenu, c'est de ma faute, ce n'est pas le postulant qui a évoqué la toiture avec le solaire, mais bien moi, pendant la discussion.

Pharmacie Holistique

Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles

Consultation en Homéopathie
Et Micro-nutrition
Préparations personnalisées

Livraison gratuite

Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch

Clin d'

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

c'est possible

Sortie spéciale Jazz de jour et de nuit - De 1 à 6 personnes
Prix et renseignements: 079 210 59 49
E-mail: babord-tribord@bluewin.ch

MARINELLI TELEVISION

upc service point

Nous suivons l'évolution !

CRT TV Colour TV PDP TV LCD TV LED TV OLED TV

Marinelli Télévision S.à.r.l - Rue du Parc 1 - 1800 Vevey - 021 944 91 44

CGS immobilier

ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS

1820 MONTREUX
98, Grand-Rue
021 / 962 70 50
montreux@cgs-immobilier.ch

1618 CHATEL-ST-DENIS
74, Route de la Coula
021 / 948 28 80
chatel@cgs-immobilier.ch

www.cgs-immobilier.ch

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité

GRiviera Bâches Sàrl

Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles,
NOUVEAU: Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

nous avons tout pour **mettre en lumière** votre message

media f sa

imprimeur officiel de votre revue
plus d'infos sur www.media-f.ch

Fribourg | Bulle | Estavayer-le-Lac | Montreux | Payerne

GAUMANN

Produits personnalisés • Articles mono-usage
Produits d'entretien & nettoyage
Articles pour l'entretien & nettoyage
Hygiène • Papier en gros • Fournitures diverses

Rte Industrielle 2 | Case postale 48 | 1806 St-Légier
T +41 21 943 01 43
F +41 21 943 01 46
info@gaumann ch

NathalieMarmier

Le coaching autrement !

www.nathaliemarmier.ch

MCM Marinelli constructions métalliques SA

Dario Marinelli

Rte Arvel 109 I 1844 Villeneuve
M 079 435 02 52 I T + F 021 922 77 52
mcm.marinelli@bluewin.ch

Étant donné que je pense que cela peut être une possibilité intéressante de couvrir le parking P+R avec un structure légère, à l'instar du parking de la Migros triple d'Aigle pour ceux qui connaissent l'installation, je me réserve le droit de vous proposer, prochainement, une fausse bonne idée, concernant uniquement cet objet de couvrir le toit, pour produire de l'énergie en autoconsommation et pourquoi pas pour la pose d'un électrolyseur pour produire un petit peu d'hydrogène local, pour un projet à taille montreusienne, comme par exemple les vélos à hydrogènes qui existent.

Je ne veux pas reprendre le sujet et pour ma part je voterai non pour les raisons évoquées.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Très brièvement, pour répondre à Mme Lauber Fürst, il y a différents niveaux d'études, différents niveaux de travail de recherches et c'est pour cela que dans certains cas le recours à des étudiants ou à des stagiaires est possible et dans d'autres pas.

Il est très différent d'avoir un étudiant qui pourrait, dans le cadre d'un travail pratique, venir prendre des mesures, analyser le potentiel solaire d'un site tel que celui de la Foge ou de dire que nous pourrions accompagner des bachelors.

Pour avoir des travaux d'une certaine qualité et qui apportent quelque chose, il faut des ressources à la hauteur. Plus nous prenons des étudiants d'un certain niveau, plus il faut de compétences académiques pour faire aboutir leur recherche à quelque chose de valeur. C'est dans ce cadre-là où je m'étais expliqué, sur la distinction à faire. Oui, nous avons parfois recours à des étudiants pour évaluer le potentiel solaire d'un site. Par contre, non, nous n'accompagnons pas des bachelors à la commune de Montreux. J'espère avoir clarifié vos doutes Mme Lauber Fürst et sinon je m'expliquerai volontiers avec vous une autre fois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Bernard Tschopp

En conclusion, avec 4 oui, 4 non avec la voix prépondérante du président de séance et 2 abstentions, la commission vous recommande de ne pas prendre en considération le postulat intitulé «Un parc solaire novateur à la Foge»

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération par 49 NON, 26 OUI et 7 abstentions

8.7 sur la prise en considération ou non de la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85. (Rapp. Mme Béatrice Tisserand).

M. le Président

J'invite Mme Tisserand à rejoindre la tribune.

Mme la Présidente de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

Mme Béatrice Tisserand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme je vous l'ai communiqué par mail, il y a eu une erreur lors de la saisie des votes, c'est bien par 9 non, 0 oui et 1 abstention que la pétition a été refusée.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Quelques affirmations figurant dans le rapport de la commission sont quelque peu surprenantes.

On y lit notamment que, «actuellement, il n'y a pas de moyens pour la Municipalité de forcer le propriétaire à démolir» et que «nous n'avons pas de base légale pour forcer le propriétaire à démolir».

Si tel est bien le cas, il faut que la Municipalité nous explique pourquoi l'art. 87 al. 3 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, qui prévoit que la Municipalité «ordonne la démolition des constructions et des ouvrages abandonnés qui nuisent à l'aspect des lieux, alors même qu'ils ne mettraient pas en danger la sécurité publique», n'est pas applicable.

On peut aussi se demander si, selon la situation en matière de permis de construire, on ne pourrait pas appliquer l'art. 128 de la même loi, qui permet de retirer le permis de construire si, sans motifs suffisants, l'exécution des travaux n'est pas poursuivie dans les délais usuels et qui autorise la municipalité à exiger la démolition de l'ouvrage et la remise en état du sol ou, en cas d'inexécution, d'y faire procéder aux frais du propriétaire.

Je crois que les pétitionnaires et, de manière générale, les habitantes et habitants de notre commune, ont droit à des explications précises à ce sujet.

Le rapport de la commission évoque aussi, de manière assez générale, les intérêts particuliers d'un pétitionnaire et on y voit un conflit d'intérêts.

À mon sens, cette question est sans importance pour le conseil communal. Nous devons nous pencher sur l'objet de la demande et évaluer sa pertinence et nous n'avons pas à juger de la motivation d'un pétitionnaire.

Pour ma part, je pense qu'il est dans l'intérêt des habitantes et habitants de notre commune (ou au moins d'une partie d'entre eux) de voir disparaître cette verrue. Dans ce sens, et afin que la Municipalité puisse fournir une réponse détaillée et argumentée, je vous invite à prendre en considération la pétition.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si les déclarations municipales faites en commission sont bien exactes et qu'aucune base légale ne permet à la Municipalité de forcer le propriétaire à démolir, bien que nous aimerions tous que cette construction ou ruine disparaisse - j'ai peut-être une ébauche de réponse à donner à M. Blanc -, à la lecture du rapport, je trouve que la Municipalité et le service de l'urbanisme ne manquent pas de culot. Dans les démarches qu'ils entreprennent auprès de l'actuel propriétaire, afin de le convaincre de démolir ce qui est construit sur sa parcelle, alors que c'est la commune qui est responsable, puisque l'état actuel est vraisemblablement dû à l'annulation du PGA.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sur le fond, le groupe PLR suivra les conclusions modifiées du rapport et refusera la prise en considération de la pétition.

Quant à la forme, nous remercions les commissaires de notre groupe qui ont pu expliquer ce qui s'était passé lors de cette séance.

Le rapport présenté avec des questions/réponses ne donne pas une bonne lisibilité. Il est important que nos décisions se fondent sur une présentation des faits claire et précise. Cette responsabilité incombe au Président rapporteur et au groupe qu'il représente.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule de mon intervention qui est plutôt sur la forme et d'ordre technique, j'aimerais dire à la présidente-rapporteuse que les propos qui vont suivre ne sont pas destinés à diminuer la qualité de son travail ou de son rapport, c'est purement en tant que commissaire de la CCO, de l'organisation du Conseil et surtout du site pour produire les rapports que j'interviens.

En programmation nous disons que tout ce qui est écrit deux fois est écrit une fois de trop, c'est-à-dire que les doubles saisies amènent à des erreurs et j'en profite pour rappeler à tous que dans le système, il faut juste introduire le vote, dans l'onglet vote, et ne pas le reprendre dans les conclusions. Nous pouvons avoir une saisie erronée dans les conclusions et le vote qui du coup ne correspond pas. Là ce n'était pas le cas, vu que c'était erroné à la base, mais pour les suivants, saisissez uniquement dans l'onglet "vote" le nombre de votes.

Concernant les conclusions, à mon avis, elles sont quelque peu problématiques sur la forme, parce que dans les conclusions, il y a une interprétation dans cette phrase, «d'un groupe de citoyens habitants principalement le secteur de la route des Colondalles», qui ne se trouve pas dans le titre de la pétition. Les conclusions à mon sens devraient simplement se limiter à: "la commission recommande de ne pas prendre en compte la pétition". Je ne sais pas s'il est possible de modifier les conclusions, mais pour que cela soit plus clair, il devrait y avoir juste la décision de la commission sans le vote et sans interprétation personnelle, ou de la commission, du titre.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais d'abord répondre à la remarque de M. Luder, sur la forme de l'écriture des conclusions, cela fait maintenant 15 ans que je suis membre de ce Conseil et cela fait 15 ans que nous inscrivons dans les conclusions, c'est par tant de OUI, tant de NON et d'abstentions que le préavis, le postulat, etc... est accepté ou refusé.

Je ne vois pas l'idée de ne plus le mettre, juste pour des motifs informatiques. Moi, désolé, je ne suis pas informaticien et je suis peut-être attaché aux traditions, mais je ne vois pas où est le problème de l'écrire plusieurs fois.

Par ailleurs sur le fond de la question je dois avouer que je partage l'avis de M. Blanc et que je n'ai toujours pas reçu de réponse. Pourquoi ces articles 86 et suivants LATC, ne seraient pas applicables?

Merci de la réponse de la part de la Municipalité.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Je remercie M. Blanc de son intervention.

Je vais peut-être préciser les choses. Dans le cadre de la discussion générale, il a été discuté de la problématique de cette obligation ou contrainte pour le propriétaire de démolir.

Je vais préciser certains points. Bien sûr que la Municipalité peut ordonner la démolition pour des questions esthétiques, maintenant l'esthétisme est une notion qui est assez difficile à cerner, elle peut être adaptée en fonction de l'œil que nous y prêtons.

Nous pourrions également, en cas de refus d'obtempérer du propriétaire et une fois un éventuel contentieux réglé en justice, procéder à la démolition par substitution, sans même que la sécurité publique ait été concernée.

Ce qui a été développé le soir de la commission, c'est qu'il n'y avait pas formellement de risque pour la sécurité ou de danger pour la santé publique.

Pour cela la Municipalité devrait alors solliciter votre Conseil, en vue de l'obtention du montant nécessaire pour procéder, par substitution, à la démolition.

Il n'y a quasiment pas, à ce stade, de jurisprudence en la matière, car il est très rare que les autorités communales agissent par substitution pour des raisons d'ordre esthétique, sans que l'insécurité publique ne soit avérée.

Le risque de précédent deviendrait important, C'est une ruine qui est connue de tous, parce qu'elle est située à un endroit malheureusement très visité et très beau, mais elle n'est pas la seule ruine qui devrait alors peut-être faire l'objet de ce type de disposition.

Concernant l'article 118, lié à la péremption du retrait de permis de construire, le bâtiment concerné a fait l'objet d'un arrêt de travaux, qui date d'à peu près 8 ans. Aucun dossier n'a pu être obtenu par la Municipalité pour que les travaux puissent reprendre. La péremption d'un permis de construire ne peut avoir lieu et ne court que lorsque les travaux sont à l'arrêt et par conséquent aucun ordre de remise en état ne peut valablement être émis par l'autorité compétente.

Ce sont les faits, concernant la situation actuelle de la Ruine des Colondalles.

Pour répondre à M. Haldi, je vous rappelle que ce n'est pas la Municipalité qui a annulé le PGA.

Quant à la réunion que nous avons eue avec les propriétaires, deux jours après la commission, elle avait pour but de sensibiliser lesdits propriétaires à l'opinion, au sentiment et au ressenti des habitants et d'une partie des Conseillers communaux en leur expliquant que cette ruine n'était pas esthétique.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Neukomm, lorsque j'ai parlé de l'annulation du PGA, je n'ai pas parlé de la Municipalité, j'ai parlé de la commune. Evidemment que ce n'est pas la Municipalité qui a annulé le PGA, mais elle est responsable, comme le Conseil de l'époque, de la dernière mouture qui a été annulée par le tribunal fédéral.

Je vous invite tous à aller lire les trois arrêtés du tribunal fédéral concernant l'annulation du PGA de Montreux (c'est édifiant, tant pour notre exécutif que pour ce Conseil, quant à l'élaboration du PGA 2021 par la commune).

Maintenant j'ai une question et je pose ma question aux juristes de cette salle, parce que je ne pense pas que M. Neukomm soit capable de me répondre: si aujourd'hui nous forcions ce propriétaire à démolir ce qui est construit sur sa parcelle, étant donné que nous n'avons pas de PGA et que la commune est responsable de cette situation, est-ce que légalement il pourrait se retourner contre cette décision?

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Indépendamment des questions posées par M. Haldi, moi je voudrais juste recadrer le débat par rapport à la base des décisions qui ont été prises pour refuser cette pétition. Je n'avais pas connaissance des articles qui ont été mentionnés, quand je dis que je n'avais pas connaissance, je devrais le savoir en somme puisque cela fait partie d'un règlement de construction, d'après ce que j'ai vu.

Je me suis fié à l'avis de Mme Wasem qui nous disait que nous n'avions pas force de loi, pour obliger à la démolition.

Notre grand souci était que nous savions que nous ne pouvions pas forcer à la démolition et pour le coup, il aurait fallu, si nous acceptions ce genre de procédés, que la Municipalité, respectivement le Conseil communal, se substitue au propriétaire qui ne veut pas démolir et le force à démolir tout en assumant peut-être même les frais. Le fond du problème, en ce qui me concerne, c'est ce que j'ai défendu, c'était que pour moi il était inadmissible que la commune sorte une somme qui a été mentionnée, environ CHF 300'000.-, en prenant les frais à charge pour démolir cette ruine, ainsi que d'autres qui se trouveraient à Montreux.

Pour le reste, s'il y a une loi ou une règle qui pourrait permettre de forcer le propriétaire à démolir sa ruine, je dirais que tous les débats de la commission ne se sont pas du tout portés sur ces aspects là, mais précisément pour savoir s'il est juste que la commune investisse des deniers publics pour une démolition «forcée» sous les arguments dont nous avons parlé, réglementation ou autre. C'est aussi cet aspect-là de la chose qu'il faut considérer.

Il y a, dans le rapport, une petite coquille, ce n'est pas le même propriétaire qui a trois propriétés, mais il y a trois propriétés qui ont été construites par le même architecte, qui ont le même aspect et le même état de ruine. Pour le coût, si nous estimons CHF 200'000 à 300'000.- de frais, la commune devra trouver une solution pour justifier d'investir CHF 900'000.-, pour évidemment améliorer son patrimoine puisqu'effectivement dans chaque situation c'est une catastrophe au niveau esthétique et au niveau de l'intégration, mais est-ce c'est à nous d'investir cet argent, surtout si nous ne pouvons pas le récupérer auprès des propriétaires respectifs ? C'est bien là que se trouve le problème par rapport à ce sujet, je l'ai précisé en préambule, indépendamment du fait qu'il y a apparemment des articles qui pourraient être retournés contre le propriétaire ou le forcer à réaliser son propre projet, de le terminer, parce que cela n'a pas été évoqué non plus. Nous n'avons vraiment pas débattu sur la possibilité que la commune puisse forcer le propriétaire à finir ce projet, plutôt que ceux qu'il avait présenté entre deux. Je crois qu'il n'a pas pu obtenir des permis de construire, c'est vrai, M. Haldi a raison, par contre il pourrait peut-être être forcé à réaliser ce permis de construire, mais en ce qui concerne ce genre de questions, nous ne les avons pas du tout évoquées en commission.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que dans la vie il faut des fois avoir un peu de courage, le courage de prendre des risques et de prendre cette décision d'aller dans le sens des pétitionnaires, c'est faire preuve de courage.

Oui il y a des risques, oui M. Haldi je ne vais pas vous le cacher, à chaque fois qu'une autorité administrative comme la Municipalité prend une décision, il y a un risque de recours. C'est vraiment à chaque décision.

Au bout d'un moment, si nous nous disons "il y a un risque de recours, nous n'allons pas le faire", après il va falloir l'assumer devant les citoyens. Cela fait des dizaines d'années que je passe devant cette ruine et je désespère à force.

Les commerçants à votre service toute l'année

Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE

PATEK PHILIPPE GENEVE · Chopard · OMEGA · ZENITH · FRANCK MULLER GENEVE · HERMÈS PARIS · RADO · LONGINES · FREDERIQUE CONSTANT GENEVE · TISSOT · HAMILTON · REUGE · FRED · MARCO BICEGO · dinh van · FREYWILLE · MORGANNE BELLO · CLAUDE MEYLAN · ck

Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

MDS Montreux

BON D'ACHAT DE CHF 550.–

à valoir sur tout achat dès CHF 1500.–

Fauteuil «Balance»

CHF 2290.–

MDS Montreux Avenue du Casino 28, 1820 Montreux

021 711 40 00 • mdsmontreux@gmail.com

Livraison gratuite dans le canton
de Vaud / Exportation à l'international

L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch

Tea-room Le Duc

Rue du grammont 5
1815 Clarens

Tel: 079.455.92.15

Je me suis engagé dans la politique il y a 15 ans pour que les choses changent, le débat de ce soir me rappelle pourquoi je ne me suis pas représenté, Mesdames et Messieurs.

Je pense qu'au bout d'un moment, vraiment, il faut saisir son courage à deux mains et dire "oui, que peut-être au niveau juridique cela créerait un précédent". Peut-être que nous rendrons une décision qui ne servira pas à grand-chose parce qu'après nous ne voudrons pas avancer les CHF 300'000.- nécessaires à la démolition et devoir essayer de les récupérer auprès du propriétaire qui est peut-être insolvable.

Évidemment il y a des risques, mais au bout d'un moment il faut savoir ce que nous voulons, pourquoi nous sommes-là, il faut savoir si chaque fois que nous passons dans la rue des Colondalles, nous voulons voir cette ruine ou pas?

Pour moi la réponse elle est claire, ou pour reprendre une expression à la mode, la question elle est vite répondue.

Oui il faut démolir cette ruine, oui il faut aller dans le sens de la pétition que je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à soutenir.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble aussi que ce que répond M. le Municipal est assez vague et prouve qu'il y a une nécessité de clarification. Il faut que ce Conseil prenne en considération cette pétition pour que nous ayons une réponse détaillée, nous la devons aux citoyens. Il est évident, il ne faut pas exagérer, nous parlons d'exécution par substitution après avoir ordonné la démolition au propriétaire.

Nous n'en sommes pas immédiatement à ce stade-là et suivant les cas, j'imagine qu'il y a des hypothèques légales. Je ne connais pas la procédure et il serait intéressant d'avoir une vue d'ensemble et étant donné le flou de la situation, je pense que la prise en considération s'impose.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à M. Staeger l'avocat, par rapport à sa dernière prise de parole, moi je considère que nous ne sommes pas dans une situation comme celle où nous aurions un plan général d'affectation, où nous aurions des règles de constructions. Là je serais tout à fait d'accord que dans le cas d'un promoteur, qui n'a pas pu réaliser un projet pour diverses raisons, soit obligé de trouver une solution pour la situation dans laquelle se trouve cette construction.

Mais aujourd'hui, si le propriétaire actuel ne peut pas réaliser son projet, c'est parce que nous n'avons pas de plan général d'affectation et que tel que le rappellent les décisions du tribunal fédéral, c'est de la responsabilité de la commune de Montreux. A mon sens je pense que cette personne aura des arguments plus que recevables pour dire qu'elle est dans une situation où elle ne peut pas trouver de solutions à cause de la commune de Montreux.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Haldi, je ne vois tout simplement pas le rapport entre l'annulation du PGA et l'impossibilité de terminer cette ruine. Cela fait peut-être même depuis bien avant que nous ne commencions les travaux du PGA que cette ruine existe.

Vous êtes un enfant de Montreux comme moi M. Haldi, cela fait des années que vous passez devant et que vous voyez cette ruine. Au bout d'un moment il faut savoir si nous voulons continuer à passer devant et ne rien faire ou prendre les choses en main.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un petit mot à M. Staeger, qui fait partie comme moi du comité de protection des sites où justement nous nous sommes penchés sur un projet sur cette parcelle et le propriétaire qui a laissé la situation telle qu'elle est maintenant n'est pas celui qui est propriétaire aujourd'hui. Voilà la position que j'ai.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

En conclusion, la commission a refusé cette pétition par 9 non, 0 oui, 1 abstention et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette pétition par 38 NON, 30 OUI et 9 abstentions.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 10/2021 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera. (Date de la commission: lundi 26 avril 2021 à 19 h. 00 à la buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence ML: Mme Susanne Lauber Fürst

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Anne Duperret, Claudia Hischenhuber, MM. Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Arnaud Grand, François Grand, Dominik Hunziker, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le narcisse à fleurs rayonnantes domine sur nos prairies en tant que neige de mai ! Il attire des gens de partout. Les balades organisées à cette occasion par l'Association Narcisse Riviera, en collaboration avec Montreux-Vevey Tourisme, permettent aux gens, qu'ils soient de la région ou d'ailleurs, non seulement de découvrir son histoire, mais d'apprendre comment l'on se comporte dans la nature en ne prélevant que ce dont nous avons besoin pour notre propre usage et pourquoi il est important de sauvegarder la biodiversité. Cet exemple de tourisme durable est une sortie prisée des familles au printemps.

L'autre avantage de cette action est le fauchage tardif. Il est indéniable que la flore et la faune ont le temps de suivre leur cycle dans ces herbages préservés au printemps ! C'est aussi un signe de reconnaissance envers les agriculteurs et les propriétaires qui font l'effort de revenir à des traditions anciennes en laissant ces prairies se développer au rythme de la nature, que d'augmenter la subvention.

Nous nous réjouissons donc de ce rapport-préavis qui donne une bonne place à la sauvegarde de la diversité biologique en accord avec le cœur de métier de la région qu'est le tourisme.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

- Réponse à l'interpellation de Mme Géraldine Torchio intitulée «Occupation de Mont-Fleuri»

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité et la compagnie Territet-Mont-Fleuri pour ces réponses très claires dont je prends acte. Je me permets tout de même trois remarques en lien avec l'occupation de Mont-Fleuri.

Je m'étonne qu'on ait retiré le permis d'habiter de Mont-Fleuri peu après que Monsieur Baumgartner a emménagé. Une fois perdu, le permis d'habiter est difficile à récupérer et exige une mise aux dernières normes si l'on veut relouer le logement. Cette décision a condamné toute possibilité d'arrangement ou de contrat de confiance, cela, avant même d'engager une discussion avec Monsieur Baumgartner.

Ce qui me frappe également dans ces réponses, c'est combien la Municipalité et la compagnie Territet-Mont-Fleuri semblent des entités très indépendantes l'une de l'autre. Pourtant, le conseil d'administration est composé de trois membres dont deux sont des employés communaux. Je pense que les décisions prises par le conseil d'administration sont fortement influencées par la position de la Municipalité.

JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ

021/963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch

elcomel
Electricité • Téléphonie • Informatique

Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch

www.babord-tribord.ch

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux

Nicola Iamartino
Tél. 021 963 13 14

YOKOHAMA
Partenaire Yokohama

QR-Code
Montreux Info-Ville

J F asero SÀRL

• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

Jordan Moquette SA
Moquette • Tapis •
Revêtements de sols • Parquet

Rue des Jardins 8 • Case postale 601
1800 Vevey • Tél. 021 921 64 49
Fax 021 921 18 75 • info@jordanmoquette.ch

GENERALI
Official Partner

Alexandre GOUMAZ
Diplômé fédéral en assurances
Agence de Montreux
Avenue du Casino 50
1820 Montreux
Mobile: 079 212 70 54
Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

NOVASTYLE SA
CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS

CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

G pro-immo

G-Pro-Immo Sàrl
Av. des Alpes 35
Case postale 1240
1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

gproimmo.ch

Vos solutions immobilières sur-mesure

Electro'Dep Sàrl
Votre spécialiste électroménager

RÉPARATION TOUTES MARQUES

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch

Serval Finance

La finance traitée au présent pour l'avenir

Financements hypothécaires
Conseils en prévoyance et assurance
Clientèle privée et commerciale

www.serval-finance.ch +41 79 617 23 04

ANTONIADIS FIDUCIAIRE

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 25 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

EXPERIENCE 25 YEARS EXPERIENCE

Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE TEXTILES

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Tapis

Rideauneuf SA
Route du Zéphire 1 - 1817 Brent/Fontanivent
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch
www.rideauneuf.ch

SEGURIMMO
Régie Immobilière

Gérance d'immeubles - Administration PPE
Mise en valeur - Rénovation - Vente/Achat
Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne - 021 311 53 23
Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux - 021 652 61 83

www.segurimmo.ch - info@segurimmo.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30
E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette

40 ans

CARROSSERIE FCR
Membre Fédération des carrossiers romands

HALIL HEBIBI
Administrateur

Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Enfin, la compagnie Territet-Mont-Fleuri a choisi une réponse pénale en engageant des frais d'avocat. Ce choix a généré des coûts, qui se montent à plusieurs milliers de francs. Je comprends que ce n'est pas à la commune de Montreux de financer cette dépense mais j'aurais trouvé plus élégant de chercher une solution qui aurait exempté Monsieur Baumgartner de devoir payer une telle facture alors qu'il est dans le besoin. Ce dernier a d'ailleurs quitté Mont-Fleuri juste après Pâques, sans résistance et a remis un logement propre, entretenu et soigné.

Merci de votre attention, je vous souhaite bonne fin de soirée.

- Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud intitulée «Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes»

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses, pour son engagement et toutes les démarches entreprises afin d'éclaircir la situation.

La question 4 concernant le devenir de l'offre et les réflexions communales, nous restons évidemment dans l'inconnu quant à la nouvelle offre de l'alliance SwissPass. C'est bien cela qui m'inquiète, il est régulier que l'alliance SwissPass remplace les anciennes offres par de nouvelles offres plus chères, moins convaincantes, moins attractives et dans le cas présent il y a évidemment un risque de ne voir plus qu'une offre entièrement digitalisée et cela évidemment m'inquiète beaucoup.

La Municipalité explique, en fin d'intervention, qu'elle ne souhaite pas développer un outil spécifiquement montreusien. À ce stade je le regrette.

Même si je comprends que le défi n'est pas aisé, je suivrai de près l'évolution de l'offre de l'alliance SwissPass comme nous toutes et tous. Je ne manquerai pas de revenir auprès de ce Conseil lors de la prochaine législature, si la situation le demande.

Interpellation de Mme Tanya Bonjour
«Développement des TC: Montreux, cancre ou trop bon élève?»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au début de mois de mars, j'ai été interpellée en bien, comme on pourrait le dire chez nous, par un titre du 24Heures stipulant que: «Vaud veut inciter ses habitants à prendre le bus» et dont voici le résumé: «Le Conseil d'Etat souhaite investir 50 millions de francs sur 4 ans pour renforcer les lignes régionales et concurrencer la voiture».

Il est ainsi question d'une vingtaine de lignes de bus périurbaines qui seront renforcées dans le canton, avec, par exemple, des cadences à la demi-heure, voire au quart d'heure sur certaines lignes.

Mais qu'en est-il pour Montreux? Après quelques recherches, à première vue, pourtant 3ème commune du canton, elle ne semble pas présenter suffisamment « d'intérêt cantonal » pour être concernée et retenue par la DGMR dans le cadre de cet investissement ; ses critères se basant notamment sur l'offre de places de travail ou la politique de mobilité des communes mise en place.

La politique de mobilité étant un thème d'importance toujours plus grande, une telle subvention présenterait un intérêt certain pour Montreux. Alors Montreux, cancre ou trop bon élève?

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

1) La Commune a-t-elle été contactée dans le cadre de cette subvention?

2) N'a-t-elle, comme il le semble, effectivement pas été retenue et si tel est le cas, sur quel(s) critère(s)?

3) Sommes-nous proches d'avoir le potentiel demandé pour atteindre ces critères déterminants?

4) Quelles sont les statistiques montreusiennes concernant ces deux points?

5) Quels sont les enjeux de notre commune en matière de politique de mobilité ces prochaines années?

6) La commune peut-elle développer certains axes de rabattement pour les pendulaires, en bénéficiant de futurs financements liés au projet d'agglomération Rivelac?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

La Municipalité remercie madame l'interpellatrice d'avoir transmis ses questions à l'avance, ce qui lui permet de répondre ce soir. En préambule, la Municipalité rappelle que les transports publics sont scindés en trois types de prestations:

– Le trafic touristique, qui devrait être une activité rentable pour les sociétés qui les exploitent.

– Le trafic urbain, essentiellement les services de bus dans les zones urbaines.

– Le trafic régional, essentiellement les lignes «en site propre» (trains, funiculaires, trams...) et les lignes de bus qui relient des zones urbaines entre elles.

Pour les lignes de bus, le critère déterminant pour établir le statut d'une ligne n'est pas les limites communales, mais la continuité ou non du tissu urbain le long du tracé de la ligne.

Les prestations de trafic urbain sont commandées et majoritairement financées par les communes territoriales concernées, tandis que les prestations de trafic régional sont décidées et majoritairement financées par les cantons et la Confédération.

Le soutien du canton de Vaud ne concerne que des lignes de bus qui relèvent du trafic régional. Or, les lignes de bus de la Commune sont presque exclusivement urbaines et ne sont donc pas concernées. La seule exception est la ligne 220 qui relie Chernex aux Bains-de-l'Alliaz par le Vallon de Villard et qui est assurée par CarPostal.

1) La Commune a-t-elle été contactée dans le cadre de cette subvention?

Non

2) N'a-t-elle, comme il le semble, effectivement pas été retenue et si tel est le cas, sur quel(s) critère(s)?

Comme expliqué en préambule, la seule ligne régionale qui dessert notre territoire communal n'entre manifestement pas dans le cadre fixé par le Canton pour déterminer les lignes à renforcer (aussi bien pour le critère du nombre d'emplois que du nombre d'habitants.)

3) Sommes-nous proches d'avoir le potentiel demandé pour atteindre ces critères déterminants?

Non, car les lignes qui ont un rôle de desserte régionale et qui desservent Montreux sont des lignes ferroviaires et ne sont donc pas concernées, vu que le canton a ciblé des lignes de bus. Le reste de nos lignes importantes ont un statut urbain et celui-ci est difficilement contestable.

4) Quelles sont les statistiques montreusiennes concernant ces deux points?

La Municipalité ne peut pas donner de telles statistiques ce soir.

Il ne semble pas y avoir une concentration suffisante en emplois dans l'un ou l'autre des secteurs de notre Commune.

S'agissant du critère du nombre d'habitants, le point clé est de considérer un rayon de 500 mètres: «des arrêts non compris dans les zones desservies par du trafic urbain, local ou ferroviaire». Or, pour reprendre le titre de votre interpellation, nous sommes «trop bon élève» vu le nombre d'arrêts déjà desservis par du trafic urbain ou ferroviaire.

5) Quels sont les enjeux de notre commune en matière de politique de mobilité ces prochaines années?

De manière générale, il s'agit de renforcer le transfert modal en faveur de la mobilité en transports en commun et de la mobilité douce. Les outils à disposition pour y parvenir sont connus. S'agissant du volet «Transport en commun» la Municipalité se réfère au rapport 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux et sur les développements que nous pourrions envisager à court et moyen terme pour améliorer l'offre en transports publics.

Cependant, en matière de ligne et sous réserve du futur des lignes VMCV 207 et 208

entre Blonay, Chailly et La Tour-de-Peilz, force est de constater que notre territoire est bien desservi.

6) *La commune peut-elle développer certains axes de rabattement pour les pendulaires, en bénéficiant de futurs financements liés au projet d'agglomération Rivelac?*

Le projet d'agglomération est encore dans sa phase d'organisation et il est prématuré d'anticiper les projets d'infrastructures qui pourraient bénéficier de futurs financements. Nous pouvons cependant déjà constater que Montreux bénéficie d'une liaison ferroviaire avec le Pays d'En-Haut et que les futurs aménagements seront financés par le fonds fédéral selon le mécanisme de financement accepté par la population en la matière (le fonds FAIF). Avec les autres régions limitrophes, Montreux n'a pas tellement de frontière et on peut ainsi anticiper que les infrastructures de rabattement seront majoritairement prévues sur d'autres communes.

Mme Bonjour est satisfaite de la réponse.

Interpellation de M. Jean-Marc Forclaz
«Piscine de la Maladaire: pourquoi avoir attendu la réouverture pour effectuer le contrôle technique?»
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La piscine de la Maladaire a été fermée dès le 4 novembre 2020 en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie que nous connaissons tous.

Ces mesures ayant par la suite évolué, la piscine a ouvert progressivement ses infrastructures aux jeunes des divers clubs de natation et de water-polo ainsi qu'aux élèves des écoles de Montreux dès le 15 mars 2021. La piscine a ensuite été fermée 4 jours du 29 mars au 1er avril pour le contrôle technique de printemps.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

1) Il est évident que les contrôles techniques sont nécessaires en fonction des normes en vigueur; toutefois, n'aurait-il pas été opportun de profiter de la période de fermeture pour effectuer le contrôle technique?

2) Même si les contrôles techniques sont vraisemblablement programmés à l'avance, notamment en fonction des disponibilités des entreprises spécialisées mandatées, des contacts avec ces entreprises ont-ils été pris en vue d'anticiper le contrôle technique de printemps? Si non, pourquoi?

3) Quel a été le statut du personnel de la piscine durant la période de fermeture, a-t- il été mis au bénéfice des RHT, si oui dans quelle proportion?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à ces questions.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité remercie M. Forclaz de lui avoir transmis ses questions par avance et nous sommes donc en mesure de lui répondre oralement ce soir. La piscine de la Maladaire a effectivement dû complètement fermer ses portes, comme l'ensemble des piscines de Suisse, en date du 4 novembre 2020. Toutefois, c'est seulement trois semaines après que les clubs ont pu à nouveau organiser leurs activités pour leurs membres de moins de 16 ans. Par la suite, cette limite d'âge a été augmentée à 20 ans. Cela signifie que la Maladaire n'a fermé que 3 semaines puis a continué à accueillir toutes les activités des clubs (natation, natation artistique, water-polo, triathlon, sauvetage). Cela représente 6 clubs qui totalisent plus de 1'300 membres juniors âgés de 5 à 20 ans. Le Canton a permis aux écoles de reprendre les activités dès le 8 mars 2021. Dans les faits, comme précisé dans votre interpellation, les établissements (scolarité obligatoire, gymnase, etc.) ont recommencé à fréquenter la piscine à partir du 15 mars.

1) *Il est évident que les contrôles techniques sont nécessaires en fonction des normes en vigueur; toutefois, n'aurait-il pas été opportun de profiter de la période de fermeture pour effectuer le contrôle technique?*

A l'exception des 3 semaines précitées en novembre, il n'y avait donc pas d'autres périodes sans activité qui auraient pu être mises à profit pour la semaine technique. Par ailleurs, cela n'aurait de toute façon pas été possible en novembre puisque certains travaux doivent être réalisés à intervalle régulier, tous les 6 mois environ, et la fermeture précédente ne datait que d'un mois (octobre 2020).

Comme expliqué, les clubs ont continué à fréquenter la piscine et une anticipation de quelques semaines de la fermeture technique n'aurait apporté aucun bénéfice supplémentaire à la situation planifiée. Au contraire, les dates de la fermeture technique convenaient aux écoles et étaient déjà connues et anticipées de toutes et tous.

2) *Même si les contrôles techniques sont vraisemblablement programmés à l'avance, notamment en fonction des disponibilités des entreprises spécialisées mandatées, des contacts avec ces entreprises ont-ils été pris en vue d'anticiper le contrôle technique de printemps? Si non, pourquoi?*

Comme vous le constatez, ce n'est donc pas l'indisponibilité des entreprises qui a justifié le maintien des dates des travaux d'entretien bisannuels.

Il avait cependant été espéré pouvoir anticiper des travaux importants sur les joints de carrelage, planifiés pour cette fermeture de printemps. Dans un premier temps, il avait ainsi été imaginé de les avancer lors des 3 semaines de fermeture en novembre, mais l'entreprise n'était pas disponible de suite et lorsque cela était le cas, les bassins ont à nouveau pu être mis à disposition des clubs.

3) *Quel a été le statut du personnel de la piscine durant la période de fermeture, a-t-il été mis au bénéfice des RHT, si oui dans quelle proportion?*

La Municipalité précise que les administrations publiques ne peuvent pas prétendre au RHT.

Durant les 3 semaines de fermeture, le personnel a été réaffecté à d'autres tâches. Ainsi, les surveillants de piscine ont procédé à des nettoyages et désinfections des collèges en renfort du personnel des sites alors que les caissières ont réalisé des travaux d'archivage pour le service des ressources humaines. Cette période a également été mise à profit pour solder d'éventuelles vacances ou heures supplémentaires tout comme pour organiser des formations internes (entrainements de natation, exercices de sauvetage, etc.).

M. Jean-Marc Forclaz est satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Ruth Bär
«Questions sur l'Inventaire du Patrimoine de Montreux»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ma fonction de conseillère communale de Montreux j'ai été déjà plusieurs fois amenée à rechercher l'information concernant le patrimoine privé de la commune de Montreux, plus précisément sur l'ensemble des parcelles et bâtiments appartenant à la commune.

Cette information me semble non seulement intéressante mais essentielle pour la préparation des interpellations ou motions ou par exemple pour la prise des décisions et votes des ventes ou acquisitions des terrains ou immeubles.

Sur CartoRiviera de telles informations existent mais en tant que personne privée il faudrait cliquer parcelle par parcelle pour obtenir les informations sans pour autant avoir une vue d'ensemble. Selon CartoRiviera, cette possibilité de consultation reste limitée au personnel de la Commune, mais elle pourrait techniquement être élargie aux conseillers et conseillères communaux ou même être rendues publiques, c'est la décision de la Commune.

Après avoir insisté, j'ai reçu à titre personnel une liste mais j'aimerais poser les questions suivantes:

- Est-ce qu'il existe une raison spécifique pour traiter cette information d'une manière aussi confidentielle?

- Selon l'art. 8 de la loi sur l'Information (LInfo) du 24 septembre 2002 no 170.21 du Canton de Vaud, l'inventaire de l'immobilier et des parcelles de la commune ne devrait-il pas être rendu public?

- Est-ce qu'une liste inventaire des propriétés des parcelles et immeubles pourrait être annexée à la publication annuelle du rapport de gestion de la commune?

- Est-ce que l'utilisation de vue d'ensemble sur CartoRiviera du patrimoine privé de la commune de Montreux pourrait être élargie pour l'utilisation publique ou au minimum aux conseillers et conseillères communaux?

Merci pour votre attention et je vous remercie d'avance de la réponse à mes questions.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

Interpellation de M. Vincent Haldi
«Permis de construire suite à l'annulation du PGA 2017»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'aube de la mise à l'enquête du dispositif des zones réservées qui aura lieu je vous le rappelle ce vendredi, je me permets de poser la question suivante à notre exécutif. Depuis avril 2020 date de l'annulation du PGA 2017 par le tribunal fédéral, combien de permis de construire pour de nouvelles constructions ont étés octroyés par la Municipalité à ce jour?

J'englobe dans ma demande les changements d'affectation pour de nouveau logements pour cette période.

Je remercie notre exécutif de la réponse qu'il pourra me fournir.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Monsieur l'interpellateur,

Compte tenu du fait que l'interpellation a été déposée ce soir, je n'ai naturellement pas les chiffres à votre disposition et la Municipalité répondra par écrit au prochain Conseil.

Interpellation Mme Ida Rodman
«L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la commune – où en sommes-nous?»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher.e.s collègues

A l'heure actuelle, nous connaissons très bien les effets néfastes de beaucoup de produits phytosanitaires. Et nous commençons à comprendre les effets de faibles concentrations des cocktails de différents pesticides. Malgré cela, on retrouve les résidus de ces produits chimiques dans l'eau et dans le sol, bref, un peu partout dans notre environnement!

Nous observons un effondrement de la biodiversité. La proportion d'espèces menacées en Suisse est particulièrement élevée parmi les pays industrialisés (1). La diminution des insectes est prouvée aux plus sceptiques par l'effet pare-brise : il y a quelques dizaines d'années, conduire en été une voiture quelques heures sur une route assurait de retrouver son pare-brise constellé d'insectes écrasés. Aujourd'hui, empruntez le même trajet sur le même laps de temps et la vitre sera quasi-immaculée. La préoccupation grandissante des suisses est entre autres exprimée dans les deux initiatives qui sont soumises au peuple le 13 juin 2021: «Pour une eau potable propre» et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse».

En 2015 la Commune de Montreux a participé à une enquête de Greenpeace concernant l'utilisation des pesticides sur ses terrains. Sur leur site internet on peut lire la réponse de notre commune: «le glyphosate est supprimé à partir de fin 2015 excepté dans la lutte contre les plantes invasives sous contrôle cantonal et nous avons un objectif "zéro pesticides, zéro insecticides" à fin 2019.»

Comme expliqué dans la séance du 6.9.2017, suite à une interpellation G. Cousin, le désherbant glyphosate a été supprimé en 2016, mais nous aimerions une mise à jour sur la situation actuelle dans notre commune.

Par conséquent, nous adressons à la Municipalité les questions suivantes:

1. De façon générale, où en est-on avec l'objectif «zéro pesticides»?

2. Quels pesticides et engrais chimiques sont utilisés dans nos espaces verts, dans nos serres et sur les bords des routes?

3. Quels pesticides et quels engrais chimiques sont utilisés dans le vignoble de la commune? Quels sont les moyens de dispersion des produits phytosanitaires et quelle est la fréquence?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Madame l'interpellatrice,

La Municipalité répondra par écrit à votre interpellation, car elle touche au fonctionnement de deux services et nous souhaitons pouvoir vous fournir une réponse coordonnée.

Interpellation de M. Tal Luder
«PGA et fusion font-ils bon ménage?»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Parmi les objets d'actualité que ce conseil doit traiter, nous trouvons l'élaboration d'un nouveau PGA suite à son annulation par le Tribunal fédéral, ainsi que la continuation du processus devant aboutir à terme à la fusion de la commune de Montreux avec celle de Veytaux.

Pour rappel, la surface de notre commune est d'un peu plus de 33 km^2, avec une densité de population d'environ 780 habitants par km^2. La surface de Veytaux est de l'ordre de 6.7 km^2, avec une densité de population de 130 habitants par km^2. Les deux communes sont boisées à plus de 50% de leur surface, ce pourcentage monte même à plus de 70% pour Veytaux.

Je pose les questions suivantes à la municipalité:

- La continuation du processus de fusion avec la commune de Veytaux a-t-elle des répercussions sur l'élaboration du prochain PGA ainsi que de la mise à l'enquête du dispositif des zones réservées?

- Serait-il opportun d'adopter un moratoire sur le processus de fusion jusqu'à ce que la commune de Montreux ait fait valider de manière officielle et définitive son prochain PGA?

- La municipalité travaille-t-elle, si nécessaire, à trouver la solution qui sera financièrement la moins onéreuse pour notre commune concernant l'accomplissement des mandats précités?

Je remercie par avance la municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien me fournir.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répondra par écrit à votre interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le dépouillement du 7 mars dernier, la Municipalité actuelle a déclaré avoir passé un dimanche très stressant dans l'attente des résultats, que dire de celui de certains dépouilleurs qui a duré plus de 24 heures.

En ma qualité de premier vice-président du Conseil, je n'ai pas connaissance de la totalité des événements survenus lors du dépouillement, mais je tiens à saluer ici la gestion de notre actuel président qui par son calme et ses décisions ce jour-là a permis que les résultats ne soient donnés encore plus tardivement.

Résultats qui, à mon humble avis, flirtent avec la marge légale d'erreur, nous sommes tous ici responsable de cette situation. Je rappelle que le processus de dépouillement incombe à ce Conseil.

Pour ma part j'estime avoir suffisamment alerté, tant le législatif que l'exécutif, des nombreux risques existants dans les processus de dépouillement pour la commune de Montreux, notamment par le biais de mon rapport sur l'entier du processus de vote pour la commission de gestion de l'année dernière. Combien d'entre vous ont-ils lu l'entier du rapport de gestion 2020? J'ose espérer que lors de mon année à venir de présidence de ce Conseil, si je suis amené à vous faire des propositions, afin de modifier certains aspects des procédés dans le cadre des dépouillements, ce Conseil se montrera ouvert d'esprit et constructif.

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Il est 23h28, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!

Exclusif

Massage relaxant sur l'eau
Relaxing massage on the water

Laissez-vous embarquer dans un bateau pour des moments inoubliables, seul ou à plusieurs.

Sur le Léman, au large, au bord, devant le Château de Chillon, ou à votre libre choix.
Avec vue panoramique sur les montagnes en naviguant ou à l'arrêt.

Les massages thérapeutiques aux huiles essentielles seront effectués par une masseuse professionnelle.

Procure un sentiment de détente de la tête aux pieds pour évacuer les tensions, la fatigue, les douleurs musculaires, une meilleure circulation sanguine.

Prix sur demande pour 1 à 4 personnes.

ANNIVERSAIRE – FIANÇAILLES – MARIAGE – MÉRITE ENTREPRISE – NOËL – PÂQUES – JAZZ – DIVERS

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur
Fr. 300.–

Pour une croisière de 1h30 avec apéritif de 1 à 6 personnes offert par le Diva

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur
Fr. 400.–

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches du Léman dans un restaurant pour 2 personnes (boissons non-comprises)

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur
Fr. 400.–

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes avec plateau et apéritif offert par la Cave Vevey-Montreux

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur
Fr. 600.–

Pour une croisière de rêve de 3h00 de 1 à 6 personnes, avec souvenir

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur
Fr. 300.–

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00), 1 à 3 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur
Fr. 1000.–

Pour une croisière spéciale de 4h30 avec restaurant à découvrir pour 4 personnes (boissons non-comprises)

Comment procéder: 1. Versez la somme correspondante sur le compte **IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5** - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: **babord-tribord@bluewin.ch** - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49 OU PAR MAIL: babord-tribord@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 mai 2021 à 20h00, à la Salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, à Clarens.

Présences: 83 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Rima Assaf, Zenia Boulat, Carole Grangier MM. Alain Akiki, Stéphane Barbey, Olivier Blanc, Laurent Demartini, Claude-Pascal Gay, Christophe Lombardo, Romain Miceli, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Michael Samuelian, Christian Vernier

Absent: M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises, par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance. Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 26 mai 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2021

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention du mois d'avril à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 21 avril 2021, y a-t-il des demandes de modifications?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

2.1 relative au déroulement de la séance du 26 mai 2021;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie;

- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma gauche;

- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 1 courrier à vous communiquer:

1. Il émane de Monsieur Francis Monnet et il est adressé à la Municipalité, mais l'expéditeur a souhaité que la teneur de ce courrier soit communiquée à l'ensemble du Conseil.

Ce courrier sera, comme d'habitude, joint au PV de cette séance.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative à l'adjudication du mandat au bureau d'architectes chargé de l'élaboration de l'étude préliminaire du plan d'affectation communal.

M. le Président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication de la Municipalité relative à l'adjudication du mandat au bureau d'architectes chargé de l'élaboration de l'étude préliminaire du plan d'affectation communal.

La municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à transmettre?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité communique au sujet de l'interpellation de M. le conseiller communal Tal Luder, de la manière suivante.

L'interpellation déposée lors du Conseil communal du 21 avril dernier, par le conseiller communal M. Tal Luder dont le titre est «PGA et fusion font-ils bon ménage?» a nécessité de prendre contact et d'échanger sur ce sujet avec la Municipalité de Veytaux, de manière à recueillir leur avis sur la question et ainsi de répondre de manière concertée. Raison pour laquelle la Municipalité rendra sa réponse à l'interpellation lors de la prochaine séance, agendée au 23 juin prochain.

Monsieur l'interpellateur a déjà été, quant à lui, préalablement informé oralement de ce report.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communal, Messieurs les conseillers communaux,

J'ai une brève communication orale.

Il y a deux séances, M. le conseiller communal Pilloud a déposé une interpellation au sujet des cartes journalières CFF communales, nous avions répondu à ses questions lors de votre dernière séance. En complément de ces réponses, la Municipalité vous informe que l'alliance SwissPass a décidé de prolonger de 3 ans ces cartes journalières.

Communication relative à la marge d'autofinancement qui figure à la page 3 du préavis sur les comptes communaux 2020

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

ERRATUM: La marge d'autofinancement présentée en page 3 du préavis relatif aux comptes communaux est erronée. La recette résultant de la transformation des dépenses du crédit d'étude pour le centre de congrès en prêt pour un montant de CHF 2,6 millions, conformément au préavis voté par la population montreusienne au printemps 2020, a été considérée à tort comme une recette monétaire. Cette somme a donc été retranchée de la marge d'autofinancement. Celle-ci n'est dès lors plus que de CHF 3,5 millions. La page 3 corrigée figure au verso. En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Je profite d'avoir la parole pour remercier Mme Sierro, d'avoir attiré notre attention sur ce point.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 9.1 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

9.1 «Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h» de M. Olivier Müller

M. le Président

Ce postulat figure au point 9 de l'ordre du jour car il a été transmis au président il y a plus de 15 jours, conformément à l'article 102, al.5 de notre règlement.

1 interpellation a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «zones réservées: oppositions?» de M. Vincent Haldi.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le rapport No 04/2021 relatif à la réponse au postulat de Monsieur Sébastien Giovanna intitulé «Pour la sauvegarde de Vergers 2» (pris en considération le 7 octobre 2020). (Rapp. de majorité: M. Nicolas Büchler; rapp. de minorité: M. Sébastien Giovanna);

M. le Président

J'invite M. Büchler à rejoindre la tribune, quant au rapporteur de minorité, s'il souhaite

s'exprimer, il le fera à l'un des micros qui se trouve dans l'allée.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la majorité des membres PLR et au vu de la tournure prise par le calendrier des événements, nous ne pouvons plus rien faire et devons par conséquent accepter la réponse municipale. L'état des finances communales n'étant pas au beau fixe, nous devons attendre d'autres opportunités.

Refuser ce rapport n'amènera rien de constructif, si ce n'est de montrer son mécontentement. Nous vous invitons à accepter les conclusions.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne votera pas la prise en considération de cette réponse municipale. Nous abondons dans le sens de M. Hess, il n'y a plus rien à faire, étant donné que l'exécutif a déplacé la séance de commission et que cette dernière a eu lieu le jour où une promesse de vente a été signée entre un éventuel acheteur et la fondation de Nant.

Nous ne nous prononçons pas sur le fond de la démarche de M. Giovanna, mais sur l'attitude de la Municipalité qui nous met devant le fait accompli.

Nous déplorons de ne pas avoir eu de vrais débats sur l'opportunité ou non que la commune s'engage à acheter le bâtiment, pour le mettre à disposition de tel ou tel service.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Vertes et Verts de Montreux sont surpris de la manière dont le présent postulat a été traité. En effet, la commission a été convoquée après la vente de Vergers 2, annulant, de fait, tout débat sur le fond de ce postulat, à savoir l'achat de ce bâtiment par la Commune. Nous regrettons de n'avoir pas pu nous prononcer sur la faisabilité et l'intérêt pour Montreux d'un tel investissement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte de la réponse municipale avec satisfaction. D'une part, la demande du postulant a reçu une réponse; la Municipalité a réfléchi à l'opportunité d'acheter le bien immobilier en question. Il semble clair que la FACEME a renoncé à cette possibilité pour des raisons financières. D'autre part, le bien a entre-temps été vendu.

Que la commission ait eu lieu à sa date initiale ou non, le propos municipal n'aurait donc guère changé: la FACEME ne souhaitait de toute façon pas acheter ce terrain. La réponse est donc complète. Contrairement à ce que dit le rapport de minorité, la Municipalité a donc géré ce dossier et répondu au postulant tel qu'on peut l'attendre. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir le rapport qui a été rédigé.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Même si le Conseil communal a été mis devant le fait accompli et que le vote de ce soir ne changera finalement rien à rien, une partie du groupe PLR soutiendra le rapport de minorité.

En effet, ce rapport de minorité répond indéniablement mieux à la volonté des conseillères et conseillers communaux telle qu'exprimée le 7 octobre dernier, lorsque, pour rappel, le conseil communal avait approuvé le postulat Giovanna par 77 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

Du point de vue financier, la démonstration faite dans le rapport de minorité par le postulant parait tout à fait convaincante. L'acquisition de Vergers 2 par notre commune constitue une opération financièrement plus intéressante que de payer un loyer aux Moussaillons, voire aussi au nouveau propriétaire de Vergers 2, car en définitive c'est ce qu'il se passera.

Du point de vue fonctionnel, il semble beaucoup plus logique de regrouper autant que faire se peut les sites communaux plutôt que de les éclater à travers tout le territoire communal.

Du point de vue de la qualité de l'accueil des enfants, la possibilité de pouvoir mutualiser les jardins de Vergers 2 (444 m^2) et Vergers 4 (195 m^2) permettrait ainsi de tripler l'espace jardin à disposition, qui n'est que de 3m^2 de jardin par enfant avec Vergers 4 seul. Ceci semble opportun, pour ne pas dire nécessaire.

A l'inverse, certains arguments évoqués par la Municipalité sont de notre avis peu convaincants:

Tout d'abord, on ne comprend pas trop pourquoi la Municipalité insiste sur les moyens financiers de la FACEME alors que c'est bien de ceux de la commune dont il s'agit. Ensuite, mettre en avant les finances communales à surveiller pour se priver d'une acquisition qui, même à 2 Mios CHF, reste avantageuse et rentable à terme ne semble pas pertinent dans ce cas précis.

Finalement, il est assez peu compréhensible de constater que la Municipalité juge la bâtisse des Vergers 2 trop peu fonctionnelle et dénuée d'intérêt pour recommander son acquisition mais assez fonctionnelle et assez intéressante tout de même pour en souhaiter sa location.

Pour ces diverses raisons, une partie du groupe PLR soutiendra le rapport de minorité

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste rappeler à M. Müller qu'il ne s'agit pas de soutenir la prise en considération du rapport de la commission ou du rapport de minorité, mais bel et bien de prendre en considération ou non le rapport de la Municipalité.

Le rapport que j'ai rédigé et qui a été relu par l'ensemble de la commission reflète les propos qui ont été tenus et le vote de la commission.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En guise de rappel et de précision, la Municipalité tient à souligner les points suivants:

- Le postulat demandait d'étudier l'opportunité, pour la commune, d'acquérir la parcelle de Vergers 2 et son bâtiment, dans l'optique de le sauvegarder, mais sans proposer d'affectation autre que celle de la remettre à la FACEME (fondation pour l'accueil collectif de l'enfance de Montreux et environs) pour l'accueil des enfants.

- Le postulat, en référence à une pétition des habitants de Clarens, précisait qu'il s'agissait d'éviter la construction de nouveaux appartements, «dont la population de Clarens n'a pas besoin».

- La FACEME et la commune, avec les instances cantonales, n'ont pas jugé l'objet adéquat pour des places d'accueils à cause de la configuration des lieux, de leur état et des normes liées à la sécurité. De plus, la bâtisse, avec l'annulation du PGA, se trouve en zone réservée, elle pourrait théoriquement être réhaussée, ce qui n'est pas l'intention du propriétaire actuel, mais sous réserve du respect du contexte patrimonial et de sa qualité. En outre, une visite sur place a eu lieu avec le propriétaire actuel, une délégation municipale, les services concernés et la FACEME.
  Une possibilité de partenariat entre la FACEME et la commune pour une exploitation du lieu en centre administratif de l'accueil a été examiné.
  Cette possibilité a été écartée, car le bâtiment ne s'y prête pas, il est en mauvais état.
  Les aménagements de bureaux au sous-sol ne sont pas compatibles avec la nécessité d'une lumière naturelle adéquate.

- L'adaptation aux normes ECA, nécessiterait des transformations de fond. La disposition des locaux impose de profondes transformations.

Pour répondre aux craintes du postulant et des pétitionnaires, il apparaît que Vergers 2 restera durablement en l'état.

Certes, il appartient à un privé, mais celui-ci n'a aucune velléité de démolition, il recherche une location après un simple rafraîchissement, essentiellement de la peinture.

De plus, les calculs financiers de M. le rapporteur de minorité sont, pour le moins, lacunaires. Nous ne pouvons pas qu'envisager un coût de 2 millions à 3%. Si un centre administratif et de formation devait voir le jour là-bas, la mise aux normes et la réfection des lieux serait au minimum de CHF 300'000.-. Les chiffres viennent de l'estimation FACEME.

Nous devons aussi considérer une hypothèque relative à une surface commerciale, les taux varient de 3 à 4,5%, il faut compter aussi l'amortissement et l'entretien, donc 2 millions plus 5% de frais de notaire à 100'000 francs, un taux hypothécaire à 3,5 pour être modeste, plus un entretien, amortissement et frais divers, nous sommes plus près des CHF 125'000.- par année que de ce qui est indiqué dans le rapport de minorité. Monsieur le rapporteur de minorité soutient que le dossier a été mal géré par la Municipalité et qu'il convient de refuser le rapport.

Bien au contraire, la situation a été minutieusement examinée, les partenaires institutionnels ont été sollicités, les aspects financiers soupesés (particulièrement par rapport aux finances communales), les éléments organisationnels et les synergies possibles mises à plat. Formellement, le rapport municipal répond au postulat Giovanna, mais pas dans le sens que le postulant espérait. Cela ne veut pas dire que le dossier est mal géré, cela veut simplement dire que la Municipalité en appliquant les règles de simple bon sens, ne suit pas l'avis du postulant.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant participé à la commission, je n'ai pas souvenir des éléments évoqués par Mme Pellet ce soir, concernant l'impossibilité de mettre à disposition des locaux administratifs et la complexité de ces démarches quant à la FACEME. Je suis assez surpris.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 04/2021 de la Municipalité du 5 février 2021 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé «pour la sauvegarde de Vergers 2» (pris en considération le 7 octobre 2020)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. De prendre acte que le présent rapport répond au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé "Pour la sauvegarde de Vergers 2".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 45 OUI, 31 NON et 6 abstentions.

6.2 sur le rapport-préavis No 10/2021 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera. (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher public,

Tout d'abord, je déclare mes intérêts: comme mentionné dans le rapport, ma famille et moi sommes propriétaire d'environ 1,5 hectare de prairie à Narcisses, néanmoins, nous ne touchons aucun subside à ce jour.

Etant éleveur de chèvre Capra Grigia (chèvre grise des montagnes), une race suisse en voie de disparition, croyez-moi, je sais ce que cela veut dire de ménager la chèvre et le chou, ou dans ce cas, la chèvre et le narcisse.

Du fait que les prairies à narcisses sont protégées jusqu'au mois de juillet, par ma propre expérience, je peux vous confirmer qu'un paysan doit augmenter ses surfaces, afin de pouvoir compenser le manque de nourriture au printemps.

Par contre, je remets en question le rapport de Hintermann Weber.

A la page 10, photo numéro 4, il est mentionné que des chèvres ont brouté des narcisses. Sur cette photo, une partie de la parcelle est encadrée en rouge pour dénoncer cet acte.

Il se trouve que cette parcelle est entretenue par mes soins depuis 3 ans. Comme vous pouvez le voir sur cette photo, j'ai bien laissé un mètre entre les narcisses et la clôture, c'est facile à voir car c'est vert et pas blanc.

Je voudrais savoir:

Est-ce que le contrôleur reste dans sa voiture pour faire une photo et ne se déplace pas sur le terrain?

Selon M. Caleb Walther, le problème n'est pas que les narcisses soient broutés, mais comme c'est la parcelle complète qui est sous convention, aucun animal ne devrait s'y trouver avant le 1er juillet.

Je me demande alors pourquoi cet encadrement rouge?

Suite à cette commission, je me suis permis de faire quelques recherches et on m'a confirmé que cette parcelle est sous convention avec l'ancien paysan. Par conséquent, ce dernier touche depuis 3 ans des subsides, pour un terrain qu'il n'exploite plus.

Ce qui veut quand même dire que la commune paie plusieurs milliers de francs pour une expertise faussée. Cela veut également dire que nos autorités ne réagissent pas depuis 3 ans, étant donné que la convention n'est pas respectée.

J'attends une réponse de la Municipalité, merci.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra la proposition municipale, convaincu de l'importance de la poursuite de ce dispositif mis en place il y a un certain nombre d'années et dont nous pouvons estimer qu'il est une des rares options ou possibilités que nous avons d'avoir une influence sur la progressive disparition des narcisses.

Par contre, Montreux Libre ne soutiendra pas l'amendement visant à limiter à un an la subvention de CHF 5'000.- pour l'association de protection et de promotion des narcisses.

Cette association fait, en effet, un travail de sensibilisation et d'information très important. Les conseillères et conseillers communaux qui se sont peut-être rendus, par exemple, aux Avants le week-end dernier, auront pu constater l'énorme travail accompli pour informer les centaines, voire les milliers de visiteurs venus admirer, mais aussi cueillir les fleurs emblématiques de Montreux.

Le rapport souligne l'importance de faire connaître les mesures d'encouragement de protection des narcisses. Ces mesures seront d'autant mieux connues et soutenues si le grand public, montreusien notamment, est mieux informé.

Pour soutenir une politique voulue à juste titre sur 6 ans, il faut l'accompagner par des mesures de sensibilisation pour la même durée. Le montant annuel de CHF 5'000.- est modeste et doit donc être confirmé sur 6 ans pour que l'Association de protection des Narcisses puisse faire un bon travail.

L'objectif final, rappelons-le, est de freiner, voire de stopper la disparition progressive de notre fleur emblématique.

Il faut donner un signal clair à l'Association pour qu'elle puisse poursuive le formidable travail qu'est le sien.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rares sont les Montreusiennes et Montreusiens qui ne seraient pas d'accord avec la phrase: nous aimons la neige de mai - pourvu qu'elle se présente sous forme de narcisses!

Pourtant, cette neige de mai a nettement diminué. Le déclin de nos prairies à narcisses est notamment dû à trois facteurs principaux: l'agriculture intensive, la reforestation et la construction sur des terrains à narcisses.

Malgré les mesures prises, le nombre de nos narcisses a encore légèrement diminué depuis 2014. Mais la bonne nouvelle est que, sans les mesures incitatives et l'engagement de l'Association Narcisses Riviera, leur nombre aurait diminué bien davantage. En comparant les parcelles sous contrat avec des parcelles témoin, on peut très bien voir que les mesures ont eu un effet bénéfique.

Ainsi, les Vert.e.s, soutiennent l'engagement de la Commune à lutter contre le déclin du narcisse dans notre région et voteront pour ce préavis tel quel, sans l'amendement. Nous pensons que l'amendement donne un signal contreproductif. Comme déjà évoqué par Monsieur Gétaz, nombreuses sont les actions bénéfiques de cette association comme les

rangers qui sensibilisent les visiteurs, les travaux pour empêcher la reforestation à des endroits propices aux narcisses, les stands d'information et j'en passe. L'Association Narcisses Riviera n'a plus besoin de faire ses preuves ! Merci de votre attention

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que le groupe socialiste soutiendra, à l'unanimité, la prise en considération du présent préavis municipal.

En effet le patrimoine floral exceptionnel que représente le narcisse dans notre commune est, selon nous, à préserver, valoriser, voire même à chérir.

A ce titre le milieu associatif est très important sur l'ensemble du processus. L'Association Narcisses Riviera en premier lieu, mais également les associations et sociétés de village qui font un travail admirable et sont en contact direct avec la nombreuse population indigène et touristique qui s'intéresse à cette fleur.

Notre groupe comprend, à ce titre, l'amendement déposé et accepté en commission, mais nous encourageons la Municipalité à maintenir un dialogue permanent et constructif avec les associations concernées, afin qu'elles puissent continuer à mener à bien leur mission.

A titre personnel, en revanche, et c'est exceptionnel, je rejoins la position de Montreux Libre quant au refus de cet amendement.

Nos bénévoles méritent le soutien de notre Conseil, leur travail de proximité est précieux et l'Association est connue de longue date, nous pouvons leur faire confiance. Merci de votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes bien conscients que cet outil n'est pas suffisant par rapport à toute la pression que subissent les prairies à narcisses, mais il est indispensable aux yeux de la Municipalité. Nous nous réjouissons des propos qui ont été majoritairement tenus ce soir en faveur de ces conventions.

Brièvement, par rapport à la question de M. Hunziker, comme nous l'avons dit en commission, nous souhaitons aussi améliorer le suivi de ces conventions, aussi bien sur le plan de la prospection, que du contrôle.

Nous tâcherons d'améliorer le suivi, pour savoir notamment comment cela se fait que la personne qui a signé une convention pour 5 ans ne nous ait pas signalé qu'elle n'exploitait plus la parcelle concernée. A savoir s'il faut changer le contenu des conventions, améliorer le suivi, je n'ai pas de réponse ce soir, mais nous savons qu'il y a une marge d'amélioration.

Simplement, le constat qui a été fait dans le rapport et que nous ne pouvons pas contester c'est que, selon la convention signée, cette parcelle devait être sous protection et cette protection n'était pas entièrement respectée.

La Municipalité appuie les propos qui ont été émis contre l'amendement et donc en faveur du soutien à l'Association de Protection des Narcisses. C'est une association qui fait un travail important. Comme de nombreuses autres personnes, je me suis je me suis également rendu aux Avants ce week-end et chacun n'a pu que constater l'utilité d'avoir un accueil et une sensibilisation sur place.

Cette subvention reste un petit montant, mais elle pourra être efficacement valorisée sur le terrain, pour accompagner la commune et notre mandataire dans le suivi des conventions, mais aussi pour la sensibilisation des personnes qui vont sur le terrain, visiter ce magnifique patrimoine que sont nos narcisses.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si M. Grand ne souhaite pas préciser son amendement, je pense que pour nous c'est important de comprendre qu'il n'est pas contesté, que la commune de Montreux continuera à payer 1'000.- francs de cotisation à l'année, mais M. Grand souhaitait que ce soit uniquement cette année que la subvention soit augmentée à 5'000.- francs. Cela veut dire que chaque année, l'association devrait faire ses preuves pour mériter pas CHF 1'000.- mais CHF 5'000.-, je pense qu'il est important de le comprendre. Il y a également 20.- de cotisation pour aider cette association et je pense que nous pouvons tous rejoindre cette association pour montrer notre intérêt et notre solidarité concernant les narcisses.

Vote sur l'amendement de Monsieur François Grand

Point 4: «d'augmenter la subvention communale en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera à CHF 5'000.- ***pour l'année 2021***»

VOTE
L'amendement est refusé par 38 NON, 37 OUI et 6 abstentions.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

C'est avec 9 OUI et 1 ABSTENTION que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-prévis No 10/2021 de la Municipalité du 19 mars 2021 au Conseil communal relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021;
2. d'augmenter l'allocation de CHF 9.- à CHF 10.- l'are;
3. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 26'000.- sur le compte 300.3666;
4. d'augmenter la subvention communale en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera à CHF 5'000.- par an;
5. de lui allouer, à cet effet, un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 4'000.- sur le compte 325.3193;
6. de porter aux budgets 2022 à 2027 les montants nécessaires à la réalisation des buts décrits dans le présent rapport-préavis;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

6.3 sur la prise en considération ou non de la motion de MM. Antony Huys et Michael Samuelian pour modifier le règlement du Conseil Communal. (Rapp. M. Lionel Winkler);

M. le Président

Cette motion a été retirée par leurs auteurs pendant la séance de commission qui a siégé le 27 avril, comme c'est autorisé par l'article 104, alinéa 4 de notre règlement. Il n'y aura pas de vote sur cet objet, néanmoins, par respect pour le travail de la commission et pour l'œuvre du président rapporteur, qui a fourni un compte rendu détaillé, j'ouvre la discussion sur ce rapport de commission.

M. Anthony Huys (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je voulais d'abord dire merci à M. le Syndic, aux collègues qui ont participé à cette commission et au président pour son rapport.

Je dois avouer que pour ce genre de thème, il faut avoir un couteau très bien affûté, ce qui n'était pas le cas, je présente mes regrets à ce sujet.

Je crois que dans la discussion qui a été intéressante, il y a quand même eu des idées. D'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'il y a une commune, celle de Renens, qui s'était penchée sur ce sujet.

Encore une fois merci et pourquoi ne pas reprendre ce sujet avec des couteaux un peu plus affûtés à la prochaine législature.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler: «Pour une politique communale en matière de santé publique». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la commission pour le bon accueil qu'elle a fait audit postulat.

A la lecture du rapport, nous comprenons aisément que le but de ce denier n'était pas de demander à notre commune de se substituer au Canton ou à la Confédération en matière de soins ou de santé, mais bel et bien de répertorier ce que nous offrons aujourd'hui et d'examiner ce que nous pourrions faire en plus demain, sur cette thématique centrale que doit être la santé publique.

Durant la commission évidemment, et rapidement, la discussion s'est déplacée sur la question de la labellisation.

Tel que mentionné en séance, et malgré que les labels puissent apporter certaines plus-values, dans le suivi notamment, nous comprenons que les services communaux font face à une forte charge de travail et ne pourrons pas nécessairement y répondre. Nous acceptons donc volontiers que ce point n'est pas primordial pour atteindre le but voulu par le postulat.

Relativement aux autres points discutés en commission, le groupe socialiste est unanime sur l'importance, à tous les niveaux de l'état, que nous devons consacrer à la santé de nos concitoyens. Notre groupe vous recommande ainsi d'accepter la prise en considération dudit postulat. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre sera partagé sur l'acceptation de ce postulat, en effet le périmètre d'étude que la Municipalité devrait mener paraît quand même relativement mal défini. Dans le cadre de la commission nous avons entendu, notamment, le délégué au sport, qui a pris la parole.

Evidemment, nous savons tous que le sport est bon pour la santé, mais il peut devenir mauvais quand nous le faisons de manière trop importante.

Par conséquent, nous avons beaucoup de questionnements sur la manière dont la Municipalité pourra répondre et nous pensons que le postulat aurait dû être un peu plus clair sur le périmètre d'étude à mener.

Néanmoins, nous lirons avec attention le rapport, si ce postulat est accepté ce soir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas la prise en considération de ce postulat.

En lisant le rapport, nous comprenons que cette proposition n'a pas soulevé un grand engouement au sein de la commission, ni de la Municipalité d'ailleurs.

Nous considérons que, malgré les titres et les labels que certains semblent affectionner et collectionner, l'attractivité et la santé d'une commune ne se mesurent pas à l'aune de ses trophées, plus ou moins inutiles. Le tissu contribuable montreusien ne s'est pas amélioré pour autant et notre situation générale ne dépend pas, du moins je l'espère, du nombre de médailles affichées à l'entrée de notre ville.

La Municipalité informe déjà suffisamment, et par de multiples canaux, la population des prestations à sa disposition, et cela a un coût. N'ajoutons pas un travail inutile et gardons nos priorités et nos efforts pour négocier le virage délicat de cette prochaine législature.

Par contre, si nos collègues de la gauche veulent créer un label "Commune en santé financière" et travailler à ce que Montreux soit la première ville vaudoise à l'obtenir, je suis prêt à rejoindre le mouvement et à œuvrer dans ce sens!

J'invite ce Conseil à refuser la prise en considération de ce postulat et je vous remercie pour votre attention.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération du postulat de M. Büchler, mais tout comme la commission et le postulant lui-même, elle ne priorise pas la recherche du label "Commune en santé".

C'est d'abord un état des lieux, et aussi des responsabilités, qui doit être fait, puisque plusieurs aspects sont de niveau Cantonal. Ensuite des perspectives et des orientations seront fixées, pour qu'au final ce soit à nouveau votre Conseil qui se prononce sur les suites à donner.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

En conclusion, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, la commission vous propose d'accepter le postulat «Pour une politique communale en matière de santé publique».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat à la majorité, moins quelques avis contraires et 4 abstentions.

6.5 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Audrey Delegrange et consorts portant sur la journée continue pour les écoliers et le développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 5P. (Rapp. M. Pablo Menzi).

M. le Président demande au président rapporteur s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelque chose à ajouter à mon rapport.

Suite à la remarque de Mme Géraldine Torchio, nous avons constaté qu'il fallait faire une modification de texte à la page 5:

Il est noté dans le rapport *«M. Leimgruber explique que ces prestations coûtent cher et s'étonne que le prix de l'accueil à l'APEMS soit moindre en comparaison de celui de l'UAPE.»* en fait, il aurait fallu écrire *«M. Leimgruber explique que ces prestations coûtent cher et s'étonne que le prix pour l'accueil de midi en UAPE soit inférieur à celui de l'APEMS pour la même prestation (le repas et la prise en charge sur le temps de midi).»*

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons été nantis d'une demande de la commission cet après-midi, qui souhaitait que la Municipalité face une déclaration pour préciser un certain nombre d'échanges de chiffres et d'éléments qui se trouvent dans le rapport.

J'accepte volontiers de le faire pour que, je l'espère, cela clarifie un peu le débat.

En introduction, la Municipalité tient à rappeler le parcours de cette «pétition». D'abord envoyée au Conseil et à la Municipalité, elle a simplement été annexée au PV du 3 mars de cette année, car elle ne demandait pas son examen par une commission.

De son côté, la Municipalité a reçu les signataires du texte, écouté leurs arguments et leur a conseillé de préciser au Président du Conseil, qu'ils désiraient l'examen par une commission du législatif et c'est ce qu'ils ont fait.

Une commission du Conseil communal s'est penchée sur le texte, a aussi reçu les signataires et émis le rapport complet et précis qui vous est soumis aujourd'hui.

Par ailleurs, le texte a aussi été présenté au Conseil d'établissement Scolaire, les arguments du débat n'ont pas fait apparaître de nouveautés par rapport aux échanges de la commission du Conseil communal, mais les membres du Conseil d'établissement présents dans la salle compléteront si nécessaire.

Cette «pétition» est particulière, car formellement elle ne demande rien, mais présente un état de situation et pose 4 questions auxquelles il a été donné réponse au cours des diverses rencontres.

De plus le texte soumis à votre examen ne concerne que Montreux-Ouest, alors que la Municipalité envisage la problématique sur l'entier du territoire des deux établissements scolaires de la commune.

La forme du texte présenté s'apparente plus à une interpellation qu'à une pétition, d'où la perplexité de certains commissaires.

Il aurait peut-être fallu que les auteurs du texte s'approchent d'un conseiller communal pour relayer leurs préoccupations afin que la démarche soit plus efficace.

Cela dit, comme je l'ai indiqué auparavant, une réponse a été apportée aux 4 questions posée par les auteurs du texte.

Je les résume ici:

1) *Pouvez-vous nous expliquer l'absence de places en accueil parascolaire collectif à Montreux-Ouest pour les enfants de 6P à la 8P, alors que la loi de l'accueil de jour des enfants (LAJE) l'exige et qu'un budget a été attribué suite au préavis 03/2020?*

Tout d'abord il convient de dire que le préavis 03/2020 s'inscrivait dans le plan de développement de l'accueil parascolaire, dont votre Conseil a pris acte. Qui prévoit un développement progressif jusqu'en 2026 et non pas une ouverture massive et immédiate de places pour répondre à tous les besoins. Je rappelle que la création d'une place d'accueil coute CHF 25'000.- et le prix de son fonctionnement est de CHF 17'000.- à 18'000.- par année.

Devant l'impossibilité financière et opérationnelle d'offrir immédiatement un accueil parascolaire collectif massif, la Municipalité a privilégié l'accueil des plus jeunes dès 4 ans, plutôt que ceux de 10 ans et plus, âge où les enfants sont plus autonomes. Certes, la LAJE n'est pas complètement respectée, mais c'est le cas de toutes les communes de ce canton, qui visent toutes le respect de la loi, mais progressivement, via un plan de développement.

2) *Pouvez-vous développer les structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P?*

La réponse est clairement OUI, mais progressivement et selon le plan de développement arrêté. Nous avons d'ailleurs l'obligation de mettre l'offre complète à disposition jusqu'en 8ème au 1er janvier 2022.

3) *Pouvez-vous trouver des solutions pour la rentrée scolaire 2021/2022 pour que nos enfants puissent bénéficier de ces structures pendant que leurs parents travaillent?*

Des solutions seront proposées à chaque famille qui en fera la demande. Elles sont actuellement en discussion avec le Canton car elles revêtent un caractère provisoire, de projet, qui n'entre pas complètement dans le cadre strict de la LAJE.

Il y aura des possibilités à la rentrée 2021.

4) *Est-ce que les APEMS pourraient étendre leurs horaires d'ouverture le matin, l'après-midi et le mercredi? Et ainsi accueillir les plus grands? les APEMS sont actuellement ouvertes uniquement durant la pause du midi le lundi, mardi, jeudi, et vendredi.*

C'est une possibilité, mais elle transformerait les APEMS en unité d'accueil pour écoliers UAP, devant se plier aux règles cantonales avec les coûts y relatifs et actuellement la commune ne va pas dans ce sens. En outre, lors de la commission et aussi par courriel, suite à la séance, les signataires parlent de l'étude MicroGis qui montre la médiocrité des chiffres montreusiens. Cette étude publiée en 2017 est basée sur les chiffres 2015, depuis, heureusement, les choses ont bien changé grâce à votre Conseil d'ailleurs qui a accepté, par exemple: Scoubidou 2 ou l'Optimist à Clarens. Les places d'accueil parascolaires ont, depuis l'étude, quasiment triplé.

Lors des travaux de la commission, une étrange question a été posée par rapport à la nature du texte «à quoi est-ce que nous dirons OUI si nous acceptons et a quoi dirons-nous NON, si nous refusons?», cela a mis à jour le paradoxe qui voyait tout le monde se rejoindre sur le fond, en disant pour les uns «OUI, mais...» et pour les autres «NON, mais...». «OUI, mais la Municipalité doit accélérer son plan, NON mais la Municipalité doit continuer à développer son plan comme prévu».

Devant cette alternative la Municipalité laisse le Conseil trancher, tout en sachant que ces préoccupations, celles des signataires, ont d'ores et déjà étés prises en compte.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

«Non, mais...», le PLR ne vas pas soutenir cette pétition, si sur la forme, le rapport ne nous convient pas, sur le fond nous sommes parfaitement conscients que la loi sur l'accueil de jour des enfants n'est pas totalement respectée.

Ce cas se produit dans tout le Canton, car aucune commune, à notre connaissance, ne garantit un accueil pour le 7P - 8P, le mercredi après-midi notamment.

La grande difficulté pour les communes est de trouver un équilibre pour le parascolaire des 1P à 6P et des plus grands. Comme expliqué par Mme la Municipale en commission, le coût d'une place est de CHF 25'000.-. Nous estimons préférable d'investir ces sommes pour les enfants jusqu'à une dizaine d'années, et se rappeler qu'il existe un réseau de mamans de jour pour les plus grands qui en auraient besoin. Nous vous invitons à refuser la prise en considération «NON, mais...».

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le parti Socialiste tient en premier lieu, comme l'a mentionné Madame la Municipale Pellet, à relever que les préoccupations des pétitionnaires sont partagées par la Municipalité et prises en compte, puisque le plan de développement de la FACEME prévoit près de 700 places de garde supplémentaires à horizon 2026 et ce, jusqu'à la 8P, afin de se mettre en conformité avec la Loi sur l'Accueil de Jour. A l'instar des autres communes du canton, les coûts de ces services particulièrement élevés sont en cause dans le manque actuel de places d'accueil. Nous tenons à saluer les efforts continus de la Municipalité en ce sens et continuerons à défendre un service communal d'accueil de jour de qualité.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons à l'unanimité la prise en considération de cette pétition qui a le mérite de souligner le besoin toujours plus accru de solutions de garde. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une thématique centrale pour la population dans son ensemble, qu'il est important de continuer à défendre. Je vous remercie de votre attention.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Le groupe UDC est sensible à tout ce qui touche les enfants et nous soutenons le développement du nombre de places d'accueil en acceptant, par exemple, les deux derniers projets lors des votations au Conseil Communal. Si 24 places supplémentaires ont pu être préparées pour août 2021 et que 37 nouvelles places d'accueil viennent d'être validées, c'est une preuve que ce dossier est suivi minutieusement.

Il ne faut pas oublier que les enfants ont également besoin d'un bon cadre familial, de parents présents et que les places d'accueil doivent être un soutien dans ce sens.

Le ménage de la Commune se gère avec d'autres chiffres que le ménage des familles, cependant il y a des règles à respecter dans les dépenses. Il est difficile de trouver vite, bien et pour la durée des endroits où créer ces places d'accueil.

Nous comprenons le souci des pétitionnaires, mais que rapporterait une étude supplémentaire, puisque la Municipalité et le Conseil communal travaillent dans le bon sens?

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC votera NON à cette prise en considération.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutient chaque préavis municipal pour améliorer en continu les structures d'accueil parascolaires pour nos enfants.

Nous sommes également enchantés que des parents s'engagent pour le bien, non seulement de leurs propres enfants, mais aussi au-delà, comme c'est le cas pour ces pétitionnaires.

Néanmoins, Montreux Libre estime que si nous acceptons cette pétition, la Municipalité devrait éventuellement remettre en question ses priorités, que nous partageons largement soit:

1) Créer des structures étape par étape, avec des ressources financières raisonnables.
2) De privilégier l'accueil des plus petits dans les structures surveillées.
   Il y a eu un long débat au sein de la commission, entre la différence entre les structures surveillées et ouvertes. Les pétitionnaires souhaitaient que les plus grands enfants de 6P à 8P soient vraiment surveillés, qu'ils ne puissent pas quitter les lieux.
   Les pétitionnaires souhaitaient aussi que les 6P à 8P soient accompagnés de l'école à la cantine, cela veut dire une responsabilité complète, mais pour certains commissaires, dont je faisais partie, nous estimions qu'il faut faire confiance aux enfants, les éduquer, les cadrer.
   Si nous devions privilégier les 6P à 8P dans les structures d'accueil surveillées, il n'y aurait plus de place pour les plus petits qui ne peuvent pas être dans des structures ouvertes sans surveillance.
   Nous soutenons la priorité de la Municipalité de privilégier l'accueil des plus petits.

3) Nous soutenons la priorité de la Municipalité pour continuer à promouvoir le système de mamans et papas de jour. Nous avons appris qu'il y a un seul papa de jour sur le terrain communal et nous espérons que c'est un métier, un engagement que plus de papas prendront pour exercer cette tâche.

Montreux Libre proposera à ce Conseil d'approfondir ce système de mamans et papas de jour via une interpellation ou motion, après avoir discuté avec les gens en place, car nous estimons qu'il faut apporter une plus-value aux mamans et papas de jour et aux enfants qui en bénéficient.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Vertes et Verts de Montreux soutiennent la prise en considération de la pétition. L'accueil parascolaire en milieu collectif de Montreux ne répond pas à la réalité sociale actuelle et est inférieur à la moyenne cantonale. Nous pensons que le développement de structures permettant l'accueil parascolaire collectif, même pour les pré- adolescents, est un enjeu sociétal majeur. Il en va du bien-être de beaucoup d'enfants. Mais pas seulement, car l'accueil parascolaire promeut des règles communes de savoir-vivre et permet à de nombreux parents d'être sereins quant à la prise en charge de leur enfant.

Nous nous réjouissons des précisions apportées ce soir par Madame Pellet. Cependant, nous resterons très attentifs à ce que les écoliers de 5P à 8P soient davantage accueillis en milieu collectif sur l'intégralité du territoire communal.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un point qui, à titre personnel, m'a beaucoup interpellé voire même choqué dans les positions défendues pas les pétitionnaires, c'est cette remise en cause des mamans de jour.
Je pense que si nous voulons atteindre un objectif qui satisfait les besoins de la population, nous ne pouvons pas déconsidérer ou rabaisser le rôle des mamans de jour, ou encore pire, considérer qu'elles ne sont pas une bonne réponse pour la prise en charge des enfants.

A titre personnel, c'est le point de cette «pétition» qui me fera voter NON et le groupe Montreux Libre votera également NON.

Je pense que toute prise de position collective qui viserait à déconsidérer les mamans de jour, reviendrait à se tirer une balle dans le pied et à nous éloigner de l'objectif, qui est de pouvoir donner des solutions à toute la population pour l'accueil des enfants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pablo Menzi (UDC)

C'est par 5 oui et 5 non, avec la voix prépondérante du président, que la commission vous propose de ne pas prendre en considération cette pétition.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la pétition par 46 NON et 34 OUI.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1 No 11/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission: mercredi 28 avril 2021, à 19 h. 00, à Veytaux)

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membre: M. Alain Imhof

Suppléante: Mme Susanne Lauber Fürst

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette à nouveau, en tant que suppléante, de ne pas avoir été avisée de l'absence d'un des membres, car j'aurais certainement participé à cette séance.

J'aurais également posé la question suivante, j'ai trouvé ce point dans le rapport à la page 3 concernant les travaux pour le 2m2c.

Quelqu'un pourrait peut-être m'expliquer pourquoi la somme que la CIEHL nous donne pour les travaux de rénovation ne nous sera versée qu'à la fin des travaux?

Il y a certainement un règlement pour cela, mais si la CIEHL pouvait payer étape par étape, cela pourrait être utile pour le financement de ce projet?

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne la procédure, effectivement, il n'y avait que les membres fixes qui étaient invités, vu la situation liée au COVID, les suppléants n'étaient pas invités, voici pour le point de vue formel et je pense que M. le Syndic pourra donner des précisions concernant le versement de la somme qui arrive toujours à la fin des travaux.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est la procédure habituelle de la CIEHL, qui s'est appliquée dans tous les soutiens qu'elle a mis en place au cours de ces dernières années, de verser la somme après les travaux.

En l'occurrence, il n'y a pas de surprise par rapport à cela et les collègues du Conseil d'administration n'entendaient pas modifier les règles de la CIEHL pour ce projet-là, qui par ailleurs est encore en cours de validation dans 2 Conseils communaux qui doivent encore prendre une décision.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.2 No 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020. (Date de la commission: mercredi 19 mai 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence UDC: Mme Christine Menzi

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre constate que la marge d'autofinancement est finalement inférieure aux investissements de l'année 2020, suite à la correction que la CoFin a demandée et dont le Conseil a été informé ce soir.

Les comptes n'intègrent par ailleurs pas l'hypothétique revenu du terrain des Grands Prés, espéré à 1 million de francs, et qui se révèle être une chimère. La commune devra renoncer à espérer ce revenu, à l'avenir, tant ce projet est désormais incertain.

Les comptes 2020 donnent une indication de ce qui sera probablement la règle de ces prochaines années: des comptes très difficiles à équilibrer, une marge d'autofinancement insuffisante et donc un endettement à la hausse.

Une piste à analyser: la revalorisation, par leur vente, de certaines actions d'entreprises détenues par la commune. Cela semble être une option pour pouvoir empêcher cette hausse de l'endettement, en une hausse d'impôt, que Montreux Libre combattrait. Montreux Libre préconise que la CoFin et la Municipalité explorent toutes les solutions qui pourraient empêcher que la commune s'endette trop fortement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.3 No 13/2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission: mardi 27 avril 2021, à 18 h. 30, à Vevey)

Présidence SOC: M. José Jorge

Membre: M. Yves Depallens

Suppléant: M. Murat Karakas

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.4 No 16/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un

restaurant scolaire. (Date de la commission: lundi 31 mai 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Anne Duperret, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Cédric Blanc, Bruno Femia, ~~Vincent Haldi~~, *Vincent Tschopp*, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Florian Manzini

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec mes excuses, en sélectionnant le nom du représentant de Montreux Libre, comme nous avons deux Vincent, Vincent Haldi et Vincent Tschopp, je vois que j'ai sélectionné le mauvais, c'est M. Tschopp qui sera membre de cette commission, merci d'en prendre note.

Montreux Libre souhaite, lors de cette commission, qu'un certain nombre de points soient discutés, étudiés et débattus.

Il s'agit d'un espace architectural de la ville extrêmement visible que le lieu où sera construit ce collège et nous avons un certain nombre de questionnements et parfois de réserves sur ce bâtiment et ce projet.

- Nous demandons à ce que la commission soit informée dans le détail des conséquences de conception du bâtiment, du principe d'être Minergie (à savoir les possibilités d'ouvrir les fenêtres ou pas, etc...). Nous souhaiterions que la commission ait des informations détaillées sur cette question, s'agissant d'un collège où des enfants devront travailler toute la journée.

- Par ailleurs nous demandons à ce que le traitement des oppositions soit transmis à la commission, à savoir que la commission ait un état de la situation précis des oppositions au projet.

- Une autre question sur laquelle nous souhaitons que la commission se penche, c'est le fait de transférer les bureaux à Cité-Centre. Nous souhaiterions que la Municipalité informe la commission sur sa vision et la raison pour laquelle elle propose cette manière de faire, notamment en sachant qu'avec le PGA, nous avons des bâtiments, comme l'hôpital, qui ne sera pas bloqué quelques années, mais très longtemps.
  Il nous semble important que la commission puisse mieux comprendre quelle est la vision concernant la gestion des bâtiments communaux vides, tel que l'hôpital, sur les 10 prochaines années. Le préavis intègre la question de l'occupation d'autres lieux et avec des montants qui sont à voter pour la période de transition, la période de construction de ce nouveau collège.
  Nous souhaitons que la Municipalité informe la commission sur cette vision à long terme concernant l'utilisation, l'entretien, l'occupation des bâtiments communaux vides.

- Un autre point qu'il semble important de discuter en commission, pour Montreux Libre, c'est le fait qu'il y aura (selon les informations que nous découvrons avec les schémas, etc...) une minéralisation presque complète de la place qui est désormais appelée place préau. Elle devient en fait une cour et nous souhaitons que la Municipalité informe la commission dans le détail des limitations d'accès pour le reste de la population, à partir du moment où cette place devient une place préau ou une cour. Sachant que les espaces extérieurs des bâtiments scolaires ont des limitations ou en tout cas des contraintes beaucoup plus grandes au niveau des accès.

- Nous souhaiterions aussi que la commission se penche en détail sur les options concernant la qualité de la façade. A l'heure actuelle, la majorité des membres du groupe Montreux Libre ne sont pas convaincus de la proposition de traitement de la façade. Il s'agit d'une des façades les plus visibles, nous pourrions le dire, de presque tout Montreux. Nous avons encore de nombreuses réserves et nous espérons que la Municipalité pourra éventuellement indiquer des options ou des possibilités pour améliorer la qualité de cette façade.

- Dans le même état d'esprit, nous avons une forte réserve concernant la passerelle, nous aimerions que la commission puisse être informée des éventuelles possibilités pour que la liaison entre les deux côtés de la rue du collège puisse se faire par un tunnel, plutôt que par une passerelle. Nous invitons toutes les conseillères et conseillers communaux à aller sur place et à s'imaginer une passerelle à cet endroit, c'est à coup sûr un objet qui défigurerait cette partie de ce quartier.

- Nous demandons également à la commission d'étudier la suppression des places de parc, nous constatons qu'un nombre important de places de parc seraient supprimées. Qu'est-ce qui est prévu pour les remplacer ou ne pas les remplacer? C'est un endroit quand même extrêmement central et qui ne peut pas être totalement exempt de places de parc.

- Finalement, nous suggérons à la commission d'étudier l'option de séparer les décisions concernant la construction du collège, de celles concernant le lieu et les coûts du déménagement. En d'autres termes, de ne pas forcément entrer en matière sur le fait que le préavis détermine, définitivement, à la fois le coût et surtout l'emplacement du transfert des bureaux du service de l'urbanisme notamment. Il nous semble qu'il y a ici une sorte de mélange de deux débats qui sont différents et qui doivent avoir lieu indépendamment, l'un sur le projet du collège et l'autre sur le transfert, le lieu et à quelles conditions les bâtiments ex-service de l'urbanisme seront traités.

Je vous remercie de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'arrivée de ce préavis met en avant la grande difficulté et complexité de nos infrastructures scolaires. Même si la vox populi s'offusque de containers placés dans la cour, en acceptant ce préavis nous aurons alloué plus de 45 millions pour les écoles dans ce secteur. A Montreux-Est, l'établissement est en attente de la nouvelle salle de sport et doit encore jongler avec d'autres solutions pour pallier le manque d'espace pour les cours EPH. Espérons que, pour cet objet, le droit démocratique de recours ne sera pas trop usé, afin de ne pas pénaliser nos élèves et retarder encore le chantier. Plusieurs questions se poseront en commission:

- Notamment sur le préau et sa capacité.
- La circulation dans le secteur de Gare 30 lors des travaux.
- La vitesse autorisée après les travaux.

La venue d'un restaurant scolaire sera un plus, et profiterait aussi aux élèves des hauts, si un horaire continu voyait le jour à terme.

Je rebondis sur les propos de M. Gétaz concernant la passerelle, sauf erreur nous avons, lors du premier préavis d'étude, évoqué différentes possibilités dont la passerelle et je n'ai pas souvenir que nous ayons parlé d'un tunnel. Je pense que si nous en avions parlé à l'époque la Municipalité aurait pu venir avec une réponse, comme elle l'a fait avec le chemin piétonnier, qui actuellement ne pourrait pas convenir pour desservir la gare.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.5 No 17/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public. (Date de la commission: lundi 7 juin 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

Présidence PLR: M. Benoît Ruchet

Membres: Mme Susanne Lauber Fürst, MM. Denis Golaz, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Florian Manzini, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.e.s accueille favorablement le préavis No 17/2021 relatif à l'entretien et l'amélioration de la route de Brent entre Chailly et Fontanivent. Nous nous

réjouissons que la Municipalité ait saisi cette occasion pour aménager un itinéraire piéton sécurisé pour relier ces deux villages.

Cependant, concernant le nouvel éclairage public prévu dans la réalisation des travaux, notre groupe se pose la question de la pertinence d'un tel investissement. En plus d'un coût conséquent – qui représente CHF 180'000.-, soit plus de 40% de la participation communale, il ne semble aujourd'hui pas nécessaire de doter ce tronçon d'autant de lampadaires pour assurer la sécurité des usagers de la route. De surcroît, il n'est plus à démontrer que la lumière artificielle a des conséquences néfastes sur la faune et la flore, ainsi que sur notre sommeil – je pense tout particulièrement aux riverains. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à revenir sur ce point en séance de commission.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 09/2021 relatif à la gestion communale durant l'année 2020. (Date de la commission: mardi 8 juin 2021, à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens);

Présidence: Mme Tanya Bonjour

Membres: COGEST

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 14/2021 relatif à la réponse aux postulats de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples; de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017, et intitulé «Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées». (Date de la commission: mardi 1er juin 2021, à 19 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence SOC: M. Romain Pilloud

Membres: Mmes Valérie Calderini, Susanne Cornaz, MM. Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Ahmad Jahangiri lahigani, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 No 15/2021 relatif à la réponse à la motion de M. Florian Chiaradia «Pour un hommage à Franz Weber», prise en considération le 13 novembre 2019; à la pétition intitulée «Pour un hommage montreusien à Franz Weber», prise en considération le 13 novembre 2019. (Date de la commission: lundi 7 juin 2021, à 20 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence PLR: M. Olivier Müller

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Tina Fattet, MM. Ihab Al Jundi, Christian Bécherraz, Florian Chiaradia, François Grand, Vincent Haldi, Daniel Meillaud, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'initiante de la pétition et première soussignée, je voulais remercier M. le Syndic et la Municipalité d'avoir fait cette jolie proposition.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, j'habite au port du Basset, à côté du parc du Basset et malgré l'engouement, personnellement je trouve que le nom du parc du Basset est très bien comme il est. Cela fait des centaines d'années que cela s'appelle le parc du Basset.

Je trouve que changer ce nom de cette manière, sans consultation des gens qui habitent à proximité c'est désagréable, personnellement, je suis contre le passage de ce parc sous ce nom-là pour des questions de tradition et de respect de ce qui est établi.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.4 No 18/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler intitulé «Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte», pris en considération le 29 janvier 2020. (Date de la commission: mardi 15 juin 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence VERTS:
Mme Claudia Hischenhuber

Membres: Mme Geneviève Brunner, MM. Nicolas Büchler, Yves Depallens, Mathias Ekah, François Grand, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.5 No 19/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Patrick Aubort intitulé «Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire», pris en considération le 25 avril 2012. (Date de la commission: mardi 1er juin 2021, à 19 h 00, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens).

Présidence UDC: M. Pablo Menzi

Membres: Mmes Ruth Bär, Charlotte Chevallier, Tina Fattet, MM. Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Silvano Pozzi, Pascal Rossier, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1 Postulat de M. Olivier Müller «Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h».

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Il me semble que le titre du présent postulat est suffisamment limpide pour ne pas nécessiter un développement long sur la finalité du postulat.

Il y a toutefois un historique d'interventions qui touchent cette rue et je me permets de vous les rappeler.

Il y a 5 ans et 1 jour, le postulat déposé par M. Florian Chiaradia «pour un centre-ville convivial» était largement approuvé par le conseil communal. Le futur de cette rue de l'église catholique en termes de convivialité avait déjà été longuement discuté tant en commission qu'en plénum et ce n'est pas forcément l'objet du présent postulat de vouloir à tout prix rouvrir les discussions et redire ce qui a déjà été dit il y a 5 ans déjà, sauf évidemment si la Municipalité a de nouvelles informations à nous communiquer à ce sujet. Je mentionnerais simplement qu'en 2016 et probablement depuis bien avant, la réduction de la vitesse actuelle de 50 km/h était déjà présente dans les discussions. On y parlait de 30 km/h et même de 20 km/h ou de zone piétonne.

En novembre 2019, lors de la réponse municipale à l'interpellation de M. Pierre Rais concernant la planification et la mise en place des zones 30 km/h et 20 km/h à Montreux, la Municipalité n'a pas fait mention de la rue de l'église catholique comme rue figurant sur la liste des intentions municipales pour une réduction de vitesse. Je m'en étonne et j'y vois soit un oubli, soit un manque de cohérence avec les autres rues à proximité. En effet, quelle est la logique d'avoir la rue du théâtre ou la rue industrielle à 30 km/h et de garder cette rue de l'église catholique à 50 km/h?

Le 21 février de cette année, lors de la commission concernent le postulat de mon collègue Joe Filipone «Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable», celui-ci a expliqué que la réflexion de son postulat pouvait se prolonger jusqu'à la place de la Paix, dont le secteur, avec la rue de l'église catholique, est en tout cas partiellement couvert par le postulat de M. Chiaradia (2016) que j'ai évoqué plus haut.

Dans la communication sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020, la Municipalité indique concernant le postulat Chiaradia que la requalification projetée de l'avenue de l'Eglise Catholique sera coordon-

née en fonction de la reprise du projet en cours de réalisation à l'Av. du casino et en fonction de la possible pérennisation des terrasses sur rue installées en été 2020. La réponse est promise pour le 31 décembre 2021.

Le postulat Chiaradia de 2016, le postulat Filipone de 2021, la réflexion sur la pérennisation des terrasses covid, dont celles de la rue de l'église catholique, de même que le changement de Municipalité et le remaniement des dicastères sont autant d'éléments qui me font penser, et je m'excuse d'avance de penser ainsi, peut-être que j'ai tort, tout cela me fait penser qu'il n'y aura peut-être pas de projet ficelé concernant cette rue à fin 2021. J'irais même carrément jusqu'à dire qu'il serait peut-être souhaitable de ne pas précipiter les choses et de se prendre le temps de la réflexion pour intégrer le sort définitif cette rue dans une vision globale, dans une vision moderne, dans une vision post-covidenne, du centre-ville de Montreux.

Dès lors, la seule chose qui me parait jouir d'un degré d'urgence plus prononcé pour cette rue de l'église catholique, c'est réduire la vitesse autorisée en la faisant passer de 50 km/h à 30 km/h. Ça ne coûte pas grand-chose. J'y vois comme principale raison une question de sécurité, notamment du fait que cette rue est passablement fréquentée par les piétons, en particuliers des enfants et qu'un danger existe à mon sens au niveau du croisement avec la ruelle du Vuagnard. Cet aspect de sécurité, auquel s'ajoutent encore le bien-être des habitants et des piétons, me semble plus important dans la pesée des intérêts que le coût du panneau zone 30 km/h et le coût administratif du traitement du postulat. En vue d'une décision sur le sort de cette rue, on pourrait même imaginer une phase temporaire à 30 km/h, ou même à 20 km/h, les raisonnements du présent postulat valables pour 30 km/h sont bien évidemment aussi valables pour 20 km/h.

Pour finir, et cela sera probablement le point central du débat qui s'ouvrira si vous acceptez le renvoi en commission, j'anticipe que certains me diront que mon postulat n'est pas nécessaire, puisqu'il est de toute manière déjà difficile de rouler à plus de 30 km/h dans cette rue. Je répondrai que je suis plutôt d'accord avec cette affirmation, mais j'y vois là justement un argument pour « légaliser », si j'ose m'exprimer ainsi, la vitesse dans cette rue. J'ajouterai que même rouler seulement à 40 km/h dans cette rue est certes peu fréquent, mais tout à fait possible et observé et surtout déjà trop dangereux.

En résumé, la rue de l'église catholique ressemble à une rue à 30 km/h, elle à le goût d'une rue à 30 km/h, mais ce n'est toujours pas une rue à 30 km/h, alors faisons le pas!

Chères conseillères et chers conseillers, je vous remercie d'appuyer ma demande de renvoi en commission.

Le postulat, appuyé par 5 membres, est renvoyé à l'examen d'une commission.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Mme Ruth Bär et consorts intitulée: «Questions sur l'Inventaire du Patrimoine de Montreux»

Mme Bär est satisfaite de la réponse municipale.

- Réponse à l'interpellation de M. Vincent Haldi intitulée: «Permis de construire suite à l'annulation du PGA 2017»

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour la réponse qu'elle a apporté à mon interpellation. Cette réponse suscite de nouveaux questionnements. Si j'ai bien compris, deux projets en liens avec des PPA, PQ et PEP ont été autorisés durant la période évoquée dans mon interpellation?

J'ai une question pour la Municipalité, si j'ai bien compris la réponse qui m'a été donnée, elle estime que ces projets ont été autorisés parce qu'ils sont en lien avec des plans de quartier ou des PPA qui sont maintenus dans les zones réservées, présentées actuellement? Alors qu'ils n'ont pas été votés et que ces zones réservées ne sont pas rentrées en vigueur.

Est-ce que cela veut dire que les plans de quartier, les PPA et les PEP, tels que proposés dans les zones réservées sont indépendants des zones réservées?

Si je me réfère plus largement à la dernière position de la Municipalité concernant les droits des constructions, à savoir la réponse à l'interpellation de M. Hunziker qui était «PGA, peut-on encore planter un clou?» où la Municipalité expliquait qu'il était exclu d'autoriser toutes interventions qui auraient un impact sur le surdimensionnement de la commune. Nous nous rendons compte que, concrètement, ce n'est pas le cas, puisqu'elle a autorisé des projets qui ont un impact sur le surdimensionnement de la commune.

Merci pour les réponses que la Municipalité voudra bien apporter

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite brièvement rappeler à M. Haldi que les PEP, PPA et PQ qui ont été édités après 1980, soit après l'entrée en vigueur de la LAT, qui sont conformes à la loi sur l'aménagement du territoire et qui sont dans le tissu fortement bâti, ne sont pas intégrés dans les zones réservées, raison pour laquelle ces permis ont pu être délivrés.

Interpellation de M. Vincent Haldi
Zones réservées: oppositions

Le délai de la mise à l'enquête des zones réservées étant échu au 25 mai. Je me permets de poser la question suivante à notre exécutif;

Combien d'oppositions ont été déposées à l'encontre des dites zones réservées?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une habitante du centre-ville m'a écrit, soutenue par plusieurs voisines et voisins, pour me décrire sur plusieurs pages ses doléances, suite au bruit infernal, car elle ne peut pas dormir la nuit, etc. Elle m'a demandé que j'en parle au sein de ce Conseil communal, sachant qu'il s'agit plutôt d'un sujet concernant sécurité Riviera, je plaide pour que les futurs membres de cette commission ASR prennent ce dossier à cœur, car il semble que Montreux soit particulièrement affecté par ce phénomène. Tous ensemble nous devons trouver des solutions pour améliorer la situation au plus vite, afin que les citoyennes et citoyens puissent à nouveau dormir.

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Il est 21h57, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

Procès-verbaux des séances du 3 mars 2021 (suite), du 21 avril 2021 et du 26 mai 2021
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

Prochain numéro 2021: N° 5 - 21 octobre

Version papier tous ménages

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA
RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

Ensemble vers un avenir durable

energiapro.ch

Saviez-vous que le gaz naturel que les habitants de la Riviera consomment est 100% neutre en CO_2 ?

Renseignez-vous sur les trois projets soutenus par Energiapro en insérant le n° de tracking 01-19-274431 sur **myclimate.org**.

energiapro

Une société du groupe HOLDIGAZ.

WIDER

Maison fondée en 1948

ébénisterie agencement menuiserie cuisine

Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch

Voici revenu le temps des rosés !

Pour vos apéritifs et grillades,
choisissez vos vins de la belle saison parmi une très
large sélection de rosés et de rouges pour l'été.

MOSCA VINS

Mosca Vins Montreux, Rue du Casino Tél.: 021 963 63 68 Fax: 021 961 24 40
Horaire: Lundi au Vendredi: 9:30 -12:30, 14:00 -18:30 / Samedi: 9:30 - 17:00

www.moscavins.ch